

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des
Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques



Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master
En **Sciences Economiques**
Option : *Economie Appliquée et Ingénierie Financière*

Thème

**Impact de l'intégration économique sur le
développement des échanges entre l'Algérie, le
Maroc et la Tunisie**

Présenté par :

M^{lle} KHALED Nassima

M^{lle} KHERAT Salima

Devant le jury :

Président :

Promoteur: Mr BOUGHIDENE R.

Examineur:

Année universitaire : 2012/2013

Remerciements

Nous remercions tout d'abord, Dieu le tout puissant de nous avoir donné la force et la connaissance pour accomplir une action qui lui plaise.

*Dans le cadre de ce mémoire de recherche, nous tenons à remercier profondément, notre directeur de mémoire **Mr BOUGHIDENE Rachid** pour la qualité d'encadrement, la rigueur scientifique et le soutien inconditionnel dont nous avons bénéficié tout au long de la période d'élaboration de ce mémoire.*

*Un remerciement spécial et sincère à **Mr OUKACI Kamel** qui, sans sa collaboration et son aide, on n'aurait pu surmonter bon nombre de difficultés dans notre travail, il a su nous prodiguer à tout instant, conseil et encouragement.*

*Nous remercions en particulier, **Mr ABDERRHMANI Fares**, pour ses conseils, sa contribution et son soutien.*

Nos sincères remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des enseignants du département des sciences économiques de l'Université de Bejaia pour la qualité de formation et d'encadrement dont nous avons bénéficié tout au long de nos études.

Que tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Dédicace

Dédicace

Je dédie ce présent et modeste travail :

A mes très chers parents

*Ceux qui m'ont tout donné sans rien au retour; Tant d'affection et d'amour ;
Ce n'est que grâce à leur soutien que ce travail a vu le jour ;*

Que Dieu vous protège et vous accorde une longue vie pleine de santé et de bonheur

À mes adorables frères et sœurs

Zahir, Hafid, Souad, Fairouz et Warda

A mon beau frère Mohamed

A toute ma grande famille

Cousins, cousines, oncles, tantes ainsi que ma grand-mère

A tout mes chers amis (es)

En particulier Razika, Fairouz et Salima

A toute personne chère

Nassima

Dédicace

Je dédie ce présent et modeste travail :

À

*Mes très chers parents
Ceux qui m'ont tout donné sans rien au retour; Tant d'affection et d'amour ;
Ce n'est que grâce à leur soutien que ce travail a vu le jour ;*

À

Mon fiancé

À

Ma sœur et ma chère amie

À

Mon binôme « Nassima » et sa famille

Safima

Sommaire

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Généralités sur l'intégration économique régionale	3
1. Présentation des accords commerciaux régionaux	3
2. Analyse théorique de l'impact de l'intégration régionale	14
Chapitre 2 : L'intégration économique Maghrébine	21
1. L'union du Maghreb Arabe	21
2. Autres coopérations.....	34
3. Une nouvelle donnée régionale : l'union pour la méditerrané	43
Chapitre 3 : Intégration Maghrébine : Etat des lieux.....	45
1. Présentation des économies maghrébines.....	45
2. Les enjeux de l'intégration Maghrébine.....	53
Chapitre 4 : impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algerie, le Maroc et la Tunisie : Approche empirique.....	61
1. Présentation du modèle VAR	61
2. Etude graphique et choix des variables	66
3. Analyse statistique.....	71
Conclusion générale	86
Bibliographie.....	88
Annexe.....	91

Liste des tableaux

Liste des figures

Table des matières

Résumé

SOMMAIRE

Liste des abréviations

ACR: Accords commerciaux régionaux

AFTA : Arabe FreeTrade Area

AGCS : Accord général sur le commerce des services

ALENA : Accord de libre-échange Nord-Américain

CACR : Comité des Accords Commerciaux régionaux

CATS: General Agreement on Trade in Services

CE : Communauté Economique

CEPEX : Centre de Promotion des Exportations

CMPE: Centre Marocain de Promotion des Exportations

DAP: Droit additionnel provisoire

FEMISE : Forum Euro-méditerranéen des instituts des Sciences économiques

FMI: Fond Monétaire International

GAFTA: Greater Free Trade Area

DEPF: Direction des Etudes et des Prévisions Financiers

GATT:General Agreements on Tariffs and Trade

IDE: Investissement Direct Etranger

MCO : Moindres Carrées Ordinaires

MERCOSUR : Mercado Comundel sur (marché commun du sud)

NPF:Nation la plus favorisée

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OMC: Organisation Mondiale du Commerce

ONS : Office national des statistiques

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PESC : Politique Etrangère et de Sécurité Commune

PIB : Produit Intérieur Brut

SCM: Système Commerciale Multilatéral

UD: Union Douanière

UE: Union Européenne

UMA : Union Maghreb Arabe

UPM : Union Pour la Méditerranée

ZALE: Zone arabe de libre échange

ZLE : Zone de libre-échange

VAR : Vecteur Auto-Régressive

Introduction générale

Introduction générale

La multiplication des blocs régionaux a été l'une des caractéristiques principales des relations internationales au cours de ces dernières années. Pratiquement tous les pays sont membres d'un tel accord, et bon nombre d'entre eux sont membre d'au moins un bloc.

La réussite de ces regroupements régionaux a permis un renouveau d'intérêt exceptionnel en faveur des accords commerciaux régionaux (principalement les zones de libre-échange). Dont le nombre ne cesse d'augmenter, d'après les dernières statistiques de l'OMC leur nombre est passé à quelques 489 ACR (au 15 mai 2011). Aussi, leur portée déborde des questions strictement commerciales, et touche des questions telles que : la propriété intellectuelle, les aspects politique et culturel, et implique d'avantage aussi bien des pays en développement que des pays développés. La prise en compte de ces espaces régionaux apparaît aujourd'hui comme une évidence et une nécessité pour une meilleure intégration à l'économie mondiale.

La création de l'Union du Maghreb Arabe est le résultat d'un long processus. En effet l'UMA a été créée le 17 février 1989, lors d'une réunion à Marrakech des chefs d'Etats d'Algérie, de Libye, de Mauritanie, du Maroc et de Tunisie. Mettant à profit les travaux de la grande commission Maghrébine, réunie à l'automne 1988, les rédacteurs du traité constitutif de l'UMA du 17 février 1989 ont tenu dans le préambule, à mettre en exergue les liens solidaires qui unissent les peuples du Maghreb Arabe et le renforcement des relations entre les Etats membres.

Compte tenu de l'importance du projet d'intégration maghrébine et la nécessité d'un rapprochement économique entre les pays de la zone, il est utile de cerner les contours de l'intégration maghrébine dans le but notamment de mettre en évidence la configuration des échanges entre ces pays, ainsi que les facteurs structurels qui pénalisent la dynamique commerciale régionale, d'évaluer le potentiel d'échange et d'investissements directs étrangers pouvant découler de la concrétisation de l'édifice maghrébin et d'identifier quelques actions stratégiques à même de contribuer à la relance du projet d'intégration maghrébine. Mais la multiplication des accords commerciaux entre les pays maghrébins ne s'est pas traduite par une libéralisation suffisante des échanges intra-régionaux.

Notre travail a pour objectif l'étude de l'intégration économique maghrébine et sa répercussion sur le développement des échanges entre trois pays membre, en l'occurrence

l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Ainsi, nous nous posons la question de savoir : **Quel est l'impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ?**

Afin de traiter cette problématique, nous tenterons répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la structure des échanges Maghrébine ?
- Quels sont les enjeux d'intégration Maghrébine ?
- Pourquoi les pays Maghrébins n'arrivent pas à s'intégrer ?

Pour répondre à ces questions nous poursuivrons une approche déductible à travers l'analyse des statistiques disponibles. Néanmoins, dès à présent, nous pouvons supposer que :

H1 : L'intégration Maghrébine n'arrive pas à s'intégrer d'une manière efficace.

H2 : Une meilleure intégration pourra avoir des répercussions positives sur la croissance économique des trois pays étudiés.

Notre cas travail est organisé de la manière suivante :

Le premier chapitre sera consacré à présenter des généralités sur l'intégration économique régionale. L'objectif est de décrire les différentes formes et les principaux accords de l'intégration économique régionale.

Le deuxième chapitre mettra en évidence l'intégration économique maghrébine, l'UMA dans son ensemble et son évolution.

Le troisième chapitre est consacré à la présentation des enjeux de l'intégration maghrébine et ses économies. En vue d'analyser les raisons de faiblesse du commerce intra-régional et les obstacles de la réalisation de l'intégration économique Maghrébine.

Le dernier chapitre est consacré à la présentation du modèle VAR dans le but de définir l'intégration régionale du Maghreb et son impact sur les échanges commerciaux.

Chapitre 1

Généralités sur l'intégration économique régionale

Chapitre 01 : Généralité sur l'intégration économique régionale

Nous assistons de par le monde à une multiplication d'accords régionaux à vocation économique dont l'objectif est de réduire les obstacles au commerce avec les pays formant ces blocs régionaux et assurer une plus grande prospérité au pays membres. C'est pourquoi il est utile de consacrer le premier chapitre de notre travail à l'étude des fondements théoriques des blocs régionaux ; il sera scindé en deux parties : la première aborde les accords commerciaux régionaux (ACR), leur évolution mais aussi leurs formes. La deuxième partie aborde l'analyse théorique de l'impact de l'intégration régionale et la théorie traditionnelle du commerce international ainsi que les apports des nouvelles théories sur des échanges internationaux.

1. Présentation des accords commerciaux régionaux

La prolifération des accords commerciaux régionaux (ACR) et leur évolution en terme de qualité et de quantité, constitue aujourd'hui et de loin l'un des attraits les plus marquants de l'économie mondiale. Pour une bonne appréhension du phénomène, une analyse en termes d'historicité et d'évolution apparaît ici essentiel. En effet, cette analyse nous permet de distinguer le régionalisme actuel que certains économistes qualifient de deuxième génération de celui qui l'a précédé pour détecter les changements intervenus dans la définition des politiques commerciales, et d'opposer les ACR aux lois du GATT. Sachant qu'aujourd'hui la plupart des membres de l'OMC font partie au moins d'un accord. Les accords commerciaux régionaux (ACR) se sont multipliés et élargis depuis la création de l'OMC. En effet ; de 1948 à 1994, le GATT a reçu 124 notification concernant des accords commerciaux (dans le domaine du commerce des marchandises) et, depuis la création de l'OMC en 1995, près de 489 accords additionnels couvrant le commerce des marchandises ou des services ont été notifiés¹.

¹ OMC : document de travail sur les accords commerciaux régionaux, septembre 2003 Disponible sur : www.wto.org/french/tratop.../regatt-f.htm.

1.1. Evolution des accords commerciaux régionaux

La multiplication des accords commerciaux régionaux (ACR) n'a pas faibli depuis le début des années 1990. Au 15 janvier 2013, l'OMC avaient reçu 546 notifications d'accords commerciaux régionaux, si l'on compte séparément les marchandises et les services. Parmi ceux-ci, 345 étaient en vigueur. Le point commun entre tous les ACR est qu'ils sont des accords commerciaux réciproques entre deux partenaires ou plus.

L'OMC reçoit aussi les notifications de membres concernant des arrangements commerciaux préférentiels. Tous les accords relèvent aujourd'hui de l'article XXIV du GATT (General agreement on tariffs on Trade, 1947) et l'article V de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services, 1994), qui pour le rappel comportent entre autre les trois points suivants² :

- Une déclaration du rôle et de la contribution des accords à l'essor du commerce international;
- La mise en garde contre toute utilisation abusive;
- Et enfin une définition des unions douanières et des zones de libre-échange.

Par ailleurs, L'article XXIV du GATT reconnaît la Patibilité des unions douanières et zones de libre-échange avec l'accord général, sous certaines condition³:

- L'accord doit augmenter la liberté du commerce entre les pays participant ;
- Il ne doit pas opposer d'obstacles au commerce avec les pays tiers ;
- Il doit éliminer les restrictions au commerce entre les membres pour l'essentiel des échanges commerciaux (soit environ 90% dans la conception européenne) ;
- Il doit être notifié à l'OMC en vue de son examen par le comité des accords commerciaux régionaux ;
- Dans le cas d'un accord provisoire, un plan et un programme pour l'établissement, dans un délai raisonnable, de l'UD ou de la ZLE doivent être prévus dans un délai de transition de dix ans.

² Jean-Marc Siroen, « Evolution récente des accords régionaux », Paris, 10 septembre 2004, Disponible sur : WWW.dauphine.fr

³ OMC : Document de travail sur les accords commerciaux régionaux, op cité.

L'article V de l'AGCS prévoit également une exception à la clause NPF (Nation la plus Favorisée) dans le domaine des services. Les accords régionaux doivent :

- Couvrir un nombre substantiel de secteurs (pour satisfaire à cette condition, les ACR ne devraient pas prévoir l'exclusion a priori d'un mode de fourniture quel qu'il soit) ;
- Prévoir l'absence ou l'élimination pour l'essentiel de toute discrimination entre les participants ;
- Prévoir, dans le cas d'un accord provisoire, une période transitoire sur la base d'un calendrier raisonnable⁴.

Suite à la demande de Canada, il a été décidé de mettre sur pied un comité des accords commerciaux régionaux (le CACR) en 1996, qui a pour finalité d'examiner et d'évaluer les accords d'intégration régionale et leurs effets sur le système commercial multilatéral.

Après avoir présenté le principe des ACR, nous développerons dans le point suivant les caractéristiques du régionalisme de seconde génération pour mieux le différencier de son prédécesseur, dont il se démarque sur plusieurs points :

1.1.1. Les accords commerciaux sont plus souvent des accords Nord-Sud

Jusqu'aux années 1980, on comptait relativement peu d'accords Nord-Sud. De 2000 jusqu'à 2004, on compte 20 accords entre pays développés et pays en voie de développement⁵. Actuellement, la plupart des accords régionaux sont conclus entre des pays de niveau de développement⁵ différents (ALENA et l'accord euro-méditerranéen...).

1.1.2. Les accords commerciaux ne sont plus uniquement tarifaires

Les accords conclus récemment montrent bien qu'ils débordent complètement du champ commercial pour aborder divers sujets entre autres : le règlement des différends, la propriété intellectuelle, le cadre juridique des investissements, les droits de l'homme, la démocratie...

⁴ OMC : Document de travail sur les accords commerciaux régionaux,

⁵ Siroen Jean-Marc, « Accords commerciaux et régionalisation des échanges dans la régionalisation de l'économie mondiale », p 07. Disponible sur : [www. Dauphine. fr](http://www.Dauphine.fr)

1.1.3. Les accords régionaux ne sont plus uniquement « régionaux »

Depuis l'accord USA-Israël 1985⁶, les accords entre pays géographiquement éloignés, parfois intercontinentaux, se sont multipliés à l'instar, notamment, de l'union européenne (pays méditerranéens, Afrique du sud, Chili, etc), et ceux signés par les Etats-Unis (Maroc, Jordanie, Singapour, etc.) du Chili (Canada, USA, UE, Corée du sud, etc). Cette dernière évolution des accords préférentiels, pousse certains économistes à avancer l'idée selon laquelle, il existe aujourd'hui un certain suivisme dans la conclusion des accords commerciaux régionaux entre les puissances mondiales à savoir les Etats-Unis et l'Europe. De ce fait on observe que les Etats-Unis et l'Europe ont conclu des accords bilatéraux avec les mêmes pays : Jordanie, Israël, Maroc, Chili, Mexique....

1.2. Les ACR et le système commercial multilatéral

L'autorisation des accords préférentiels par le GATT et l'OMC constitue une pierre angulaire du système commercial multilatéral, en l'occurrence la clause de la nation la plus favorisée, ce qui oriente très vite le débat sur le mérite du régionalisme et sa compatibilité avec le système du GATT qui doit régir les relations commerciales internationales et conduit à la sécurité du globe.

1.2.1. Les principes fondamentaux du système commercial multilatéral

Le système commercial multilatéral est un ensemble de principes et de règles que les pays membres sont tenus de respecter dans leurs relations commerciales. Ces principes et ces règles, élaborés par le GATT en 1947, ont été renforcés par la création de l'OMC.

a) Le principe de non-discrimination

La non-discrimination est un principe fondamental du système commercial multilatéral qui est reconnu, dans le Préambule de l'Accord sur l'OMC, comme un instrument essentiel pour réaliser les objectifs de l'OMC. Dans le Préambule, les Membres de l'OMC expriment le désir d'éliminer les discriminations dans les relations commerciales. La non-discrimination pour l'OMC est inscrite dans deux principes :

⁶ Siroen Jean-Marc, « Accords commerciaux et régionalisation des échanges dans la régionalisation de l'économie mondiale », p 08. Disponible sur : [www. Dauphine. fr](http://www.Dauphine.fr)

L'obligation d'accorder le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) et l'obligation d'accorder le traitement national à tous les autres partenaires.

➤ **La clause de la Nation la plus favorisée**

Par définition, la NPF signifie que tout avantage, faveur, privilège ou immunité accordée par une partie contractante à un produit originaire ou à destination de tout autre pays, seront immédiatement et sans étendre à tout produit similaire originaire ou à destination du territoire de tous les autres contractants. Cette disposition concerne les droits de douanes et les impositions de toutes natures perçues à l'importation ou à l'occasion de l'importation ou de l'exportation. De même à ce qui frappe les transferts internationaux de fonds effectués en règlement des importations ou des exportations. Il en est de même pour le mode de perception de ces droits et impositions, ensemble de la réglementation et de formalités afférents aux importations et aux exportations⁷. Ainsi la clause NPF élimine toute forme de discrimination qui peut porter atteinte à la concurrence internationale en permettant aux produits de différentes provenances de s'échanger à pied d'égalité.

➤ **La clause du traitement national**

Alors que le principe NPF vise à faire en sorte qu'un Membre de l'OMC ne fasse pas de discrimination entre des produits similaires originaires ou à destination de Membres de l'OMC⁸, le principe du traitement national concerne le traitement à appliquer aux produits importés après leur entrée sur le territoire d'un Membre. Il interdit à un Membre de favoriser les produits nationaux par rapport aux produits importés d'autres pays Membres. Le principe du traitement national pour le commerce des marchandises est énoncé à l'article III du GATT; pour le commerce des services, il est énoncé à l'article V de l'AGCS.

b) Le principe de libéralisation du commerce

Elimination progressive ou totale des obstacles au commerce par voie de négociation en vue de mettre en place un système commercial multilatéral (SCM) plus ouvert au bénéfice et pour le bien-être des peuples.

⁷ Traitement de la nation la plus favorisée dans le droit internationale des investissements, revue économique de l'OCDE, n°2. 2004 disponible sur : www.Oecd.org/dataoecd/21/40/33773359.pdf

⁸ DREE, septembre 2003, les accords commerciaux régionaux, Ministère de l'économie et des finances française

1.3. Les principaux regroupements régionaux

Les ACR peuvent compléter le cadre multilatéral dans la mesure où ils contribuent à l'harmonisation de l'élaboration de règles ; ils peuvent servir de base pour renforcer les règles multilatérales dans la mesure où leurs dispositions vont au-delà de celles de l'OMC. Ces deux éléments réunis créent des synergies très efficaces entre les approches régionales et multilatérales. On distingue cinq regroupements régionaux qui sont :

1.3.1. L'Union Européenne

La construction européenne a emprunté la voie de l'intégration par l'économie. Ayant constaté l'impossibilité d'une construction par la politique, les pères fondateurs de l'Europe adoptent une démarche à la fois pragmatique et prudente.

Au-delà de l'intégration par l'économie et les politiques sectorielles, l'Europe s'est également Construite par le droit. La communauté européenne est un véritable « phénomène de droit ».

Elle est en effet à la fois une création du droit- l'unification de l'Europe est fondée sur la puissance du droit et non sur la force-, une source du droit – qui résulte des traités, des principes généraux du droit et essentiellement du droit communautaire dérivé- et un ordre juridique –les rapports entre les populations des Etats membres sont régis par le droit.

En 1992, l'adoption du Traité d'Union Européenne (TUE) constitue la réforme la plus importante depuis l'origine. Les stratégies d'intégration et de coopération se sont progressivement combinées dans l'optique d'une « stratégie de l'union »⁹.

L'Union européenne repose sur trois piliers : le pilier communautaire initial, enrichi de l'Union Economique et Monétaire (UEM) ; la Politique Etrangère et de Sécurité Commune(PESC) ; la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Les deuxième et troisième piliers demeurent à un niveau intergouvernemental. Le modèle européen et plus récemment le volet du traité de Maastricht consacré à l'UEM auront un impact, direct ou indirect, non négligeable sur certains traités et organisations d'intégration régionale dans le monde.

⁹ Kauffmann Pascal et Yvars Bernard, « Intégration européenne et régionalisme dans les pays en développement », Harmattan, Paris, 2004.p 309-310.

1.3.2. L'Accord de Libre-Echange de l'Amérique du Nord(ALENA)

L'ALENA résulte de l'extension d'un accord qui ne concernait que le Canada et les Etats-Unis : L'ALE « Accord de libre-échange », dont il reprend une bonne partie des principes.

Les négociations ont été lancées par le gouvernement des Etats-Unis sous la présidence de George Herbert Walker Bush, avec le représentant du gouvernement Canadien, Brian Mulroney et son homologue mexicain, le président Carlos Salinas de Gortari. L'Accord a été signé le 17 décembre 1992 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Bien qu'il soit en partie une réponse au Traité de Maastricht qui a été signé le 7 février 1992, L'ALENA, qui avait commencé par l'établissement d'un Marché Commun, n'a pas vocation à créer des institutions supranationales à pouvoir législatif, comme l'Union européenne, errant plus proche d'un traité international d'ordre économique financier. Depuis son instauration, la plupart des produits grand public du continent Nord-Américain sont livrés avec des informations en trois langues : anglais, espagnol et français¹⁰.

1.3.3. Le Mercosur

Le processus d'intégration dans le Mercosur naît des programmes de coopération sectorielle bilatéraux établis entre l'Argentine et Brésil à partir de 1985. Le projet s'étend et acquiert une dimension proprement régionale avec la signature du traité d'Asunción qui institue le Mercosur en 1991. En signant ce traité programmatique, les gouvernements entendent construire dans le long terme un marché commun assorti d'instruments pour la coordination des politiques macroéconomiques. Entre 1991 et 1995, le commerce infrarégional est libéralisé en vue de la formation de la zone de libre-échange, en réalisant ainsi le premier pas vers le marché commun. En décembre 1994, avec le Protocole d'Ouro Preto, les gouvernements de la région concluent les négociations sur l'instrument du Tarif Extérieur Commun (TEC), le deuxième pas en direction du marché commun.

A cette occasion, ils instituent un « Régime d'adéquation finale à l'union douanière », mais aucune disposition en matière macroéconomique n'est adoptée. En 1999, le régime d'adéquation arrive à son terme et le Mercosur est secoué par la dévaluation du real

¹⁰ Bourgumat Henri, « Mondialisation et régionalisation », « un défi pour l'Europe », Economica, Paris, 1993. P 476-477.

Brésilien¹¹.

1.3.4. L'association de la nation de l'Asie Sud-est (ANASE)

C'est une organisation politique, économique et culturelle regroupant dix pays d'Asie du Sud-est. Elle a été fondée en 1967 à Bangkok (Thaïlande) par cinq pays dans le contexte de la guerre froide pour faire barrage aux mouvements communistes, développer la croissance et assurer la stabilité dans la région.

Aujourd'hui, l'association a pour but de renforcer la coopération et l'assistance mutuelle entre ses membres, d'offrir un espace pour régler les problèmes régionaux et peser en commun dans les négociations internationales. Un sommet est organisé chaque année au mois de novembre. Son secrétariat général est installé à Jakarta (Indonésie)¹².

1.4. Les différentes formes de la régionalisation

Les ACR peuvent revêtir diverses formes, de plus qu'il soit un structurel basé sur une volonté préalable à l'établissement de relations privilégiées entre certains Etats, la régionalisation est parfois un phénomène spontané, favorisé par la proximité géographique ou culturelle ou par les liens hérités de l'histoire, nous reprenons ci-dessous les formes d'ACR les plus courantes qui correspondent souvent à des étapes d'un seul processus.

1.4.1. Régionalisation institutionnelle

Cette forme est définie également comme une régionalisation classique ou de jure¹³ lie dans la plupart des cas des pays géographiquement proches, elle repose sur des accords qui ont pour finalité l'élimination progressive et déterminée de tous les obstacles commerciaux ou réglementaires aux échanges à l'intérieur de la zone considérée, ces accords favorisent ainsi l'intensification de l'ensemble des flux économiques, services, investissements directs, capitaux financiers et ils exercent une pression en faveur de changes fixes qui peut conduire, comme en Europe, à l'union monétaire. En fonction de leur degré d'intégration, les arrangements régionaux se présentent sous cinq formes essentielles : accord d'association, zone de libre-échange, union douanière, marché commun et union économique et monétaire.

¹¹ Kauffmann Pascal et Yvars Bernard, « Intégration européenne et régionalisme dans les pays en développement », op cité, p 310.

¹² Schif Maurice et Winters Alan, « Intégration régionale et développement », Economica, Paris, 2004, P 6-32.

¹³ Gérard Marcou « La régionalisation en Europe », rapport parlement européen, Luxembourg, novembre 1999. Disponible sur : WWW.univ-paris1.fr/fileadmin/GRALE/PEregional1.pdf

a) L'Accord d'association

Les accords d'association se rapprochent par leur contenu des zones de libre-échange. Ce sont des accords de suppression des tarifs douaniers et non douaniers et autres obstacles aux échanges, mais avec des dérogations. Ils sont considérés souvent comme des accords préliminaires pour l'établissement de zone de libre-échange. Un des exemples d'accord d'association est celui signé par l'union Européenne avec chacun des pays de la rive sud de la méditerranée.

b) L'accord de libre échange ou zone de libre échange (ZLE)

Contrairement aux accords d'association, un accord libre-échange¹⁴ est fondé sur le principe de la réciprocité dans la libéralisation commerciale. C'est un traité qui vise à abaisser ou éliminer les barrières aux échanges entre pays signataires, mais chacun conserve ses tarifs vis-à-vis du reste du monde. Cet accord ne suppose aucun abandon de souveraineté nationale.

c) L'union douanière

L'union douanière est considérée comme une étape plus profonde d'intégration que la zone de libre-échange. Elle se caractérise par la suspension des tarifs douaniers et autres obstacles commerciaux aux échanges entre les pays contractants, avec une unification des tarifs vis-à-vis de l'extérieur, c'est-à-dire qu'ils adoptent un ensemble commun de barrières extérieures, éliminant la nécessité de contrôle douanier au niveau des frontières internes de l'union.

d) Le marché commun ou communauté économique (CE)

Un marché commun est un approfondissement de l'union douanière¹⁵, pour qu'un regroupement de pays constitue un marché commun il faut qu'il y ait une parfaite fluidité ou circulation des marchandises et des facteurs de production (capital et main d'œuvre), cela suppose, donc, l'élimination de toutes les barrières aux échanges commerciaux, les politiques d'émigration et de migration concernent dorénavant tous les pays membres.

¹⁴Hugon(PH), « les accords de libre-échange avec les PSEM entre régionalisation et mondialisation, revue région et développement, n°9, 1999.

¹⁵ Benabdallah Youcef, « l'Algérie face à la mondialisation », in FEMISE, décembre 2008.

e) L'union économique et monétaire

L'union Economique est la forme la plus élaborée de l'intégration régionale. Elle représente le stade final de ce processus de régionalisation. En plus de la libre circulation des marchandises et des facteurs de production, les pays membres unifient leurs politiques économiques, y compris les politiques budgétaires, fiscales, monétaires et sociales, cela signifie que les pays membres ont un niveau de coordination très poussé dans toutes les décisions économiques¹⁶.

1.4.2. La régionalisation spontanée

Cette forme de régionalisation ne résulte ni d'un déterminisme étatique qui vise à nouer des relations préférentielles entre les pays membres, ni d'une volonté d'instaurer des pratiques commerciales discriminatoires vis-à-vis du reste du monde, c'est plutôt l'importance et la spontanéité de l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements frontaliers, et parfois des flux migratoires qui favorisent l'intégration régionale sans qu'il soit donc nécessaire de conclure un arrangement de jure. Cela bien évidemment rend les économies de ces régions interdépendantes et vue de l'extérieur, elle constitue une zone économique à part entière.

L'une des caractéristiques de la régionalisation spontanée est que les relations commerciales entre les pays membres sont régies en l'absence d'un formel, de type union douanière, elle ne peut être définie comme une zone de préférence régionale.

1.5. Les différentes approches théoriques de l'intégration régionale

Souvent, nous trouvons dans la littérature économique plusieurs définitions de la régionalisation et cela en raison du concept de l'intégration régionale qui est lié à des contextes différents de l'histoire de la pensée économique et évolue en fonction débordent largement des questions strictement commerciales pour toucher aux règles et aux normes et à des domaines assez complexes comme la propriété intellectuelle, les normes de l'environnement....de ce fait on distingue quatre principales conceptions de la régionalisation: libérale, volontariste ancienne, nouvelle économie industrielle et géographique, cette

¹⁶ Guilhot, « L'intégration économique régionale de l'ASEAN+3 La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional », Thèse de Doctorat en Sciences Economique, soutenue à l'université pierre Mendès France-grenoble, le 28 novembre 2008, P31.

classification fut présentée par Hugon¹⁷, elle fait référence à la finalité de la constitution de l'accord régional et aux moyens mobilisés pour sa réalisation.

1.5.1. La conception libérale

Elle s'articule autour de la dimension commerciale de l'intégration. Selon cette conception, l'intégration commerciale est assimilée à la libéralisation des échanges et des facteurs de production au regard de la concurrence mondiale. Dans cette optique, intégrer c'est réduire les barrières nationales et rapprocher du marché mondial¹⁸.

1.5.2. La conception volontariste ancienne ou protectionniste

S'articule autour de la dimension économique. Les tenants de cette conception considèrent l'intégration régionale comme un processus de déconnexion visant à protéger les économies intégrées de la concurrence mondiale. Elle revient à protéger un système de production régionale par la mise en place de politiques convergentes.

1.5.3. La conception de la nouvelle économie industrielle

Met l'accent sur la dimension productive. Elle conçoit l'intégration productive comme la mise en place d'interconnexion par les acteurs en termes de projets sectoriels, de réseaux transnationaux, d'internalisation des relations dans un espace régional.

1.5.4. La conception géographique

De son côté cette conception met l'accent sur la dynamique spatiale de l'intégration. Selon cette conception, l'intégration se caractérise par les effets d'agglomération et de polarisation. Du fait de la mondialisation, C'est un processus qui permet d'une part de réduire les distances géographiques en rapport avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et d'autre part, il permet la construction d'un marché régional compétitif. La réduction des distances géographiques favorise le développement des échanges intracommunautaires. Pour que ces échanges soient effectifs, il faut des infrastructures de communication intégratrices¹⁹.

¹⁷OUKACI Kamel , « impact de la libéralisation commerciale sur l'intégration et le développement de l'économie Algérienne : évaluation par un modèle d'équilibre général calculable », soutenue à l'université de Bejaia, 2008.

¹⁸Mohamed BOUSSETTA : « Intégration régionale Sud-Sud, libéralisation commerciale et Zone de Libre Echange Quadripartite : Fondements et enjeux », projet Femise 2005.

¹⁹Idem.

2. Analyse théorique de l'impact de l'intégration régionale

La formation d'un groupement régional (union douanière) suite à un accord d'intégration régionale provoque toujours des effets sur le commerce des pays de la zone et sur celui des pays tiers. Ces effets peuvent être analysés sur le plan statique et sur le plan dynamique. L'analyse statique concerne l'impact de la modification des flux d'échanges en réponse à la suppression des droits de douane, alors que l'analyse dynamique s'intéressera à l'impact de l'intégration régionale en présence des économies d'échelle et de la concurrence imparfaite.

2.1. Les effets statiques d'une union douanière (modèle de Viner)

D'abord une association de libre échange est une union dans laquelle les droits de douane sont éliminés entre les pays membres et un tarif extérieur commun est érigé.

Toutefois, l'analyse des effets de l'union douanière permet d'apprécier les effets de court terme de l'intégration économique à travers les effets de création et de détournement de commerce. Elle découle de la théorie des unions douanières élaborée par « Jacob Viner ».

Comme toute construction théorique, le modèle de Viner, prolongé dans les années 1950²⁰, doit être repris avec précaution. Il développe une analyse classique de l'échange sur laquelle se greffent des hypothèses très restrictives. Il permet en première analyse, de mettre en évidence les effets contradictoires de l'intégration commerciale régionale sur les échanges et donc sur le bien-être collectif.

La création du commerce se traduit²¹ par un accroissement du bien-être, et ceci est dû principalement à la réduction des tarifs douaniers, donc des coûts, et, par conséquent, par un accroissement du surplus du consommateur. Tandis que, le détournement de commerce a lieu lorsqu'une partie du commerce est détournée du reste du monde au profit du pays partenaire, les importations coûtant dans ce cas plus chers. De ce point de vue, un accord préférentiel est souhaitable dépendamment de l'effet prédominant : la création ou le détournement. L'analyse de Viner (1950)²² consiste à calculer les surplus collectif (surplus de consommateur, de producteur et de l'Etat) avant et après la mise en place de l'intégration régionale.

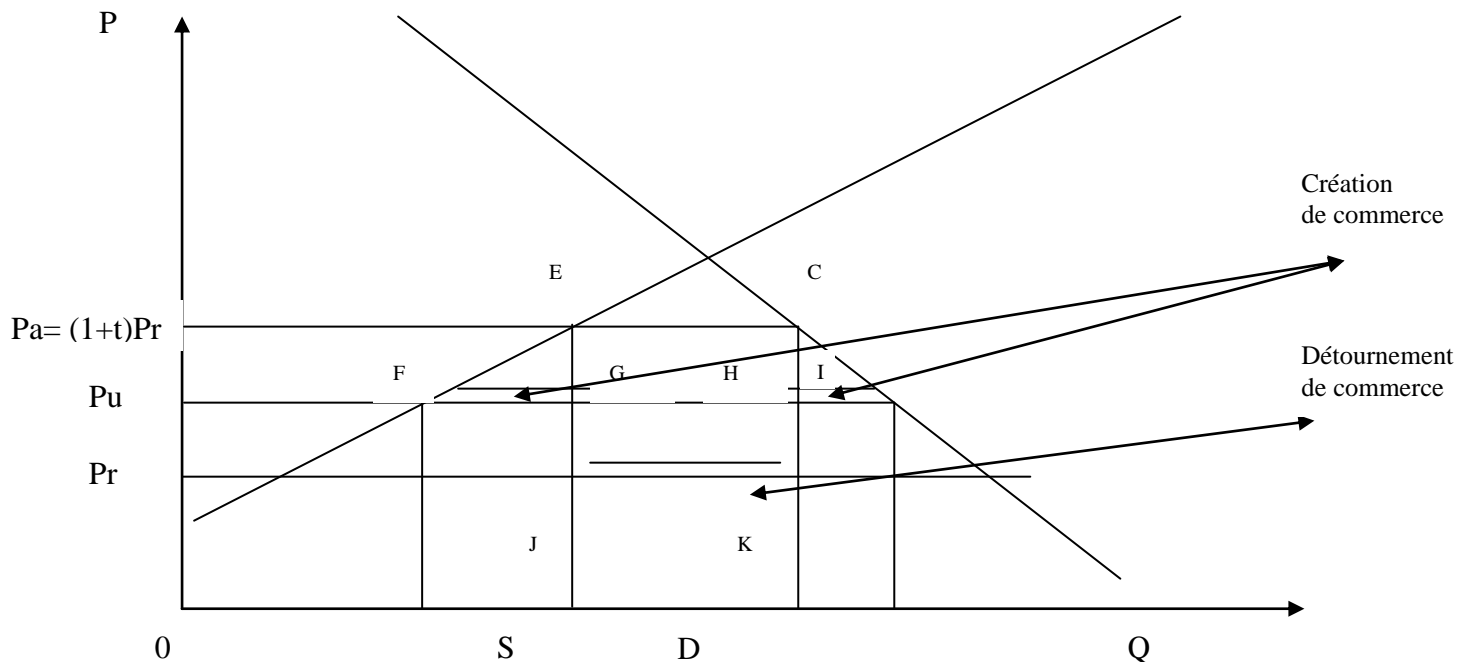
²⁰ LLOYD (Peter), « Régionalisation et commerce mondial », revue économique de l'OCDE, op, cité.

²¹ Laà-la MKIMER : « La grande zone arabe de libre-échange GAFTA » mémoire de magister soutenu à l'université de Sud Toulon Var, 2008.

²² Illinger Benoit, « compatibilité du régionalisme et du multilatéralisme : le cas de LALENA », mémoire de magister soutenu à l'Université Pierre Mendès France, 2001.

- ✓ **Surplus consommateur** est la différence entre le prix auquel le consommateur est prêt à acheter et le prix qu'il paie réellement.
- ✓ **Surplus producteur** est la différence entre le prix que le producteur est prêt à recevoir et le prix qu'il reçoit réellement.
- ✓ **Surplus Etat** correspond aux recettes douanières (impôts et droits de douane).

Figure N° 1: Les effets d'une union douanière : Création et détournement du commerce



Source : Yvars Bernard, « Economie de l'Union Européenne », édition : DUNOD, Paris 2001, P 13.

Nous avons ici un modèle simplifié avec trois pays (le pays importateur, exportateur et le reste du monde) et un seul bien échangé, pour expliquer la création et détournement du commerce selon Viner (1950). Avant la création de l'accord de libre-échange, le pays A, a un prix interne équivalent à $\mathbf{Pa} = (1+t)*Pr$ ²³ (où Pr est le prix du reste du monde et t la taxe à l'importation) et importe la quantité EC du reste du monde. Suite à la création d'une union bilatérale, comme un accord préférentiel, le prix à l'intérieur de l'accord devient : **Pu** (il n'y a plus de taxes), et donc, maintenant le pays A importe la quantité **FI** de son partenaire. Ainsi les distances **FG** et **HI** représentent la création du commerce (dû à une augmentation du surplus du consommateur et à la baisse des coûts). Le détournement du commerce est, quant à

²³ Illinger Benoit, « compatibilité du régionalisme et du multilatéralisme : le cas de LALENA », mémoire de magister soutenu à l'Université Pierre Mendès France, 2001.

lui, représenté par la distance **JK**, car s'il n'y avait pas de tarifs avec le reste du monde, le pays A serait en mesure d'importer cette quantité (c'est une perte car elles coûteraient moins chers). En somme, si $FG + HI > JK$ donc le pays A a bénéficié de l'accord de libre-échange. C'est de cette façon qu'il est pertinent d'analyser empiriquement les bénéfices d'un accord de libre-échange puisque la théorie économique et les études ex-ante échouent à déterminer réellement leur impact.

D'autres auteurs se sont intéressés aux effets des accords de libre-échange et nous pouvons citer, entre autres, Krugman et Obstfeld²⁴ (1991), qui fait remarquer que la réduction du nombre de blocs commerciaux peut provoquer un accroissement de la protection amenant à une réduction du bien être mondial. Toutefois, d'autres pensent que des accords de ce type sont désirables car, comme le souligne Ethier (1998), une association peut être un pas vers le « démantèlement de la protection » et donc vise à encourager le multilatéralisme.

2.2. Effets de création et gains de l'échange dans la théorie classique du commerce internationale

Les théories classique et néoclassique du commerce international²⁵, qui visent à expliquer l'origine des effets de création raisonnent dans un cadre de concurrence pure et parfaite. Elles identifient les gains attendus de la spécialisation comparatifs proportionnés aux différences dans les prix relatifs des biens. Dans quels cas les effets de création de commerce (les gains de l'échange) ont-ils les chances d'être les plus importants et, ainsi, d'accroître les gains de l'intégration ?

2.2.1. La théorie des avantages comparatifs

Attribuée à David Ricardo (1817), cette théorie montre que les nations ont intérêt à se spécialiser dans les activités où elles sont relativement les plus efficaces ou, à défaut, les moins inefficaces, dit autrement, un pays gagne à se spécialiser dans les activités où son prix relatif est plus faible que celui des autres pays. Le principe des avantages comparatifs justifie le libre-échange en montrant que tous les pays sont susceptibles de gagner au commerce international, même dans le cas limité où ils sont moins efficaces dans toutes les activités²⁶.

²⁴ Krugman (P. R), et Obstfeld (M) (1998), « Economie internationale », ED de Boeck, 2^e édition, 3^e tirage, 1998, p13.

²⁵ Fontagné Lionel, « Commerce international », Economica, Paris, 1991, P25.

²⁶ Siroen (Jean-Marc), « la régionalisation de l'économie mondiale », la découverte, Paris, 2004. P34.

Si par exemple, en France comme en Grèce, la valeur d'un Kilo de tomates est équivalente à 250 gramme de blé, quelle que soit la valeur nominale, les deux pays n'échangeront pas puisque les prix relatifs sont égaux, dans ce cas limite, les effets de création de commerce seraient nuls en cas de libéralisation réciproque. Supposons maintenant qu'en France, le Kilo de tomates s'échange contre 500 grammes de blé alors qu'en Grèce, 250 grammes suffisent. La Grèce dispose ainsi d'un avantage comparatif dans la production de tomate, c'est-à-dire d'un prix relatif plus bas. Les exportations de tomates grecques vers la France sont alors la contrepartie des exportations de blé de la France vers la Grèce. Une partie, voire la totalité, des facteurs de production, travail agricole, terre, engrais etc., qui étaient affectés en France à la production de tomates pourra alors être réallouée à une production plus compétitive et, relativement, plus efficace : le blé.

Par ailleurs, les consommateurs français bénéficieront de la baisse du prix relatif des tomates. Cet effet de création est la conséquence des importations de tomates en France et symétriquement des importations de blé en Grèce.

2.2.2. Le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS)

Le modèle élaboré successivement par les Suédois Eli Heckscher, Bertil Ohlin et l'Américain Paul Samuelson lie les avantages comparatifs à la disponibilité des facteurs²⁷ (travail, capital, terre, etc..) et donc à leur prix relatif dans les différents pays. Dans le modèle HOS, un pays dispose d'un avantage comparatif dans les biens qui exigent une quantité relativement plus grande des facteurs qui se trouvent être relativement abondants.

En effet si, par exemple, le travail est relativement abondant dans un pays, son prix relatif tendra à être également plus faible, ce qui donnera à ce pays un avantage comparatif dans les productions qui utilisent abondamment le travail. Néanmoins, en se spécialisant dans ce type d'activité, les producteurs solliciteront davantage de travail que de capital, ce qui tiendra à élever le cout du travail et donc le cout marginal de la production. L'évolution est inverse pour les productions intensives en capital qui voient leur cout marginal diminuer.

2.2.3. Les facteurs favorables à la zone

Sous réserve de quelques facteurs endogène aux structures et économies des pays qui constituent des accords d'intégration, plusieurs auteurs ont montré qu'il y a des situations

²⁷Siroen (J.M.), « la régionalisation de l'économie mondiale », Op, cité p35.

probantes ou les effets de création de commerce dans une zone de libre-échange ont une chance d'être les plus importants et accroître ainsi les gains de l'intégration. L'essentiels de ces facteurs se ramène à :

a) Des prix relatifs initiaux très différents avec des structures de production proches sont favorables aux unions

Les gains de l'échange sont d'autant plus élevés que préalablement à l'intégration, les prix relatifs sont très différents, les avantages comparatifs sont très marqués. Cette condition n'implique pas, avant même l'accord de libéralisation, les structures de productions soient très différentes, c'est-à-dire, par exemple, la France produit beaucoup de blé et peu de tomates comparativement à la Grèce. Au contraire, si tel était le cas, la spécification consécutive à l'accord serait limitée. Produisant déjà beaucoup de blé, la France pourrait difficilement en produire davantage à des conditions de coûts qui resteraient favorables. La meilleur situation et donc celle ou en autarcie, les structure de production sont proches, si les avantages comparatifs sont marqués, l'intégration induira alors un mouvement important de spécialisation qui sera à l'origine de gains à l'échange, et donc d'effets de création, élevés²⁸.

b) Une forte élasticité de l'offre d'importations favorise l'union

Dans le modèle classique des avantages comparatifs, les coûts sont supposés constants. Le Kilo de tomates françaises a toujours le même coût quel que soit le volume de la production. Des modèles comme celui de Heckscher-Ohlin-Samuelson, considèrent, au contraire, que le cout marginal tend à augmenter avec la production du fait de l'évolution du prix relatif des facteurs.

2.3. La nouvelle théorie du commerce internationale et les effets dynamiques d'une union douanière

On distingue habituellement les effets d'économies d'échelle, l'accentuation de l'échange intra-branche et le développement des investissements directs en provenance des pays tiers.

2.3.1. Les effets d'économie d'échelle

En premier lieu, l'union douanière permet, grâce à l'élargissement du marché, l'exploitation d'économies d'échelle conduisant à une réduction des coûts de production et à

²⁸ Siroen (J.M.), « la régionalisation de l'économie mondiale », Op, cité p33.

une plus grande efficacité de l'appareil productif²⁹ (contribution au soutien de la croissance économique). Néanmoins, le problème de la distribution des gains entre Etats membres et celui de la localisation des unités de production restent posés. En effet, la disparition progressive d'entreprises d'un Etat membre au profit de firmes plus compétitives de l'union douanière est source de difficultés si elle se produit dans une région en retard de développement ou dans une zone en déclin industriel. Les coûts induits par la perte d'activités peuvent être élevés (contribution à la désertification économique entraînant une perte de vitalité régionale) et sont ignorés par l'analyse traditionnelle des effets d'économies d'échelle.

2.3.2. Le développement de l'échange intra-branche

Il s'agit d'échanges croisés de produits similaires appartenant à la même branche mais différenciés selon la perception que se font les consommateurs de ces produits. Autrement dit, il s'agit d'un échange croisé de produits de la même catégorie tout à la fois exporté et importé par le pays. Cette différenciation de produits peut être verticale (qualité différentes) ou horizontale (qualité identique mais variétés ou caractéristique différentes). Dans la théorie traditionnelle du commerce international³⁰, ces échanges intra-branches ne sont pas pris en considération en raison de l'hypothèse de l'homogénéité des produits retenue dans la plupart des modèles du commerce international. Cette nouveauté dans les échanges internationaux modifie la vision des économistes sur les avantages du régionalisme et sur la manière de les quantifier. Aussi, l'ouverture aux échanges aurait comme conséquence d'accroître le nombre de variétés accessibles aux consommateurs de la zone intégrée. Ainsi, dans le cas d'une différenciation horizontale, l'élargissement du choix de consommateurs contribue à l'amélioration de leur bien-être. Ces consommateurs disposent, en moyenne, d'une variété plus proche de la variété qu'ils considèrent subjectivement idéale et le fait de pouvoir élargir la palette de ses choix accroît la satisfaction du consommateur. Dans le cas d'une différenciation verticale, les gains de l'échange sont dus à l'augmentation de la qualité moyenne des produits. L'ouverture aux durcit de la concurrence et favorise un mouvement de baisse des prix qui estompe des produits de plus basse qualité.

2.3.3. L'accroissement de l'investissement direct en provenance des pays tiers

La réalisation de l'Union douanière peut attirer les investissements directs en provenance des pays tiers. Une part significative de ces investissements peut être motivée par la crainte

²⁹ Yvars Bernard, « économie de l'Union Européenne », ed : DUNOD, op, cité. P16

³⁰ Idem. P 17.

d'être confronté à un protectionnisme de zone.

On conclut que les analyses économiques des ACR ressortent deux champs d'évaluation à leur égards, l'un est constitué des économistes libéraux et ultralibéraux, pour qui les accords commerciaux constituent un optimum de second rang dont les effets sur le bien-être sont inférieurs à une libéralisation multilatérale, et le deuxième champ de pensée est constitué des économistes de l'intégration régionale pour qui cette dernière constitue un moyen qui devait mener à une libéralisation complète et multilatérale du commerce. Pour ces derniers, les ACR sont utiles pour apprendre à négocier, ce qui contribue à renforcer les institutions commerciales du pays.

Bien souvent, les accords commerciaux régionaux ont permis d'instaurer la paix et une stabilité politique plus grande. Enfin, ils sont souvent utilisés pour mener des réformes sur le plan interne dans des domaines où le système multilatéral n'offre pas la même efficacité.

Chapitre 2

L'intégration économique Maghrébine

Chapitre 2: L'intégration économique Maghrébine

L'intégration économique entre les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc) est devenue une nécessité économique incontournable, vu la concurrence intense entre bloc régionaux. On a choisi ces trois pays car ils sont très proches sur le plan historique et socioculturel, anciennement habités par des peuples berbères et connu une vague d'islamisation et d'arabisation.

L'intégration économique entre ces trois pays engendre la création d'économies d'échelle pouvant compenser l'étroitesse des marchés intérieurs et créer un marché plus grand et plus important. Cette intégration s'avère nécessaire aussi pour la réussite des discussions en tant que bloc régional avec les autres groupements tels que l'UE ou l'adhésion à l'OMC. Cette donne pourra aussi revêtir une importance capitale pour le Maghreb, puisqu'elle permettra d'attirer plus d'investissements directs étrangers et évitera la structuration de leurs échanges commerciaux avec l'Union Européenne.

Nous consacrerons ce deuxième chapitre à essayer, dans une première partie, d'étudier, sous l'angle de l'historicité, l'intégration de l'union du Maghreb Arabe et les principaux échanges. La deuxième partie abordera quelques types coopérations avec d'autres pays tiers tel que l'Union Européenne. La troisième partie portera sur un nouveau type de régionalisation avec le principal partenaire commercial de l'UMA, à savoir l'UE.

1. L'Union du Maghreb Arabe

L'Union du Maghreb Arabe s'est fixée pour objectifs, depuis sa création, d'œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

Les dirigeants maghrébins ont inscrit, au cœur de l'action maghrébine à mener, la réalisation du développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membre et la mobilisation des moyens nécessaires à cet effet, notamment par la mise en place de projets

communs et l'élaboration de programmes globaux visant l'intégration économique maghrébine.

1.1. Situation économique des pays du Maghreb: une vue d'ensemble

Les peuples du Maghreb présentent une assez forte uniformité sur les plans culturel, religieux et coutumier. Elle s'explique en partie par le contexte géographique qui conditionne le mode de vie des populations. Le Maghreb couvre une superficie d'environ cinq millions de Km² partagés entre le bassin méditerranéen et les régions sahariennes. Le désert du Sahara recouvre la majeure partie de son territoire. Avec une population d'environ 90 millions d'habitants, la région dispose en outre d'importantes ressources naturelles minières et énergétiques. Les profils de croissance des économies maghrébines affichent généralement les mêmes caractéristiques spécifiques qui sont :

- Une insertion limitée à l'économie mondiale.
- Un profil basé sur les dotations naturelles de facteurs (hydrocarbures, produits miniers et agricoles,...).
- Avoir une situation macroéconomique stable, mais qui ne permet pas une croissance suffisante et régulière pour résoudre les problèmes de pauvreté et de sous-emploi.
- La situation économique et financière de ces pays continue d'évoluer au gré de la conjoncture pétrolière dans le cas de l'Algérie et des exportations agricoles et du textile, ainsi que de la conjoncture touristique en ce qui concerne le cas du Maroc et la Tunisie¹.

1.1.1. Un cadre macro-économique relativement assaini

Les programmes d'ajustement structurels réalisés dans les années 80 et 90 grâce à l'appui des institutions financières internationales ont, dans l'ensemble, favorisé la stabilisation des principaux agrégats macro-économiques² :

- Les comptes courants se sont améliorés en pourcentage du PIB. En 2012, le compte courant, rapporté au PIB, s'est établi à + 5,4%, + 4,8% et - 6,9% respectivement pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

¹Royaume, « Les enjeux de l'intégration maghrébine », Direction de la politique économique générale, document de travail N°9, Maroc, juillet 2003, P09.

²Base de données de la Banque Mondiale WDI 2012.

- Cette amélioration des soldes courants a permis de réduire le poids de la dette extérieure, pour le Maroc qui a procédé au remboursement d'une partie de sa dette extérieure. Pour la Tunisie, elle se finance facilement sur le marché international des capitaux. Pour l'ensemble des pays maghrébins, les dépenses en intérêts de la dette extérieure restent élevées puisqu'elles absorbent près de 20% des recettes des exportations de biens et services.
- Les finances publiques présentent une importante réduction des dépenses de l'Etat. Le déficit public est resté relativement élevé, notamment au Maroc et en Tunisie où il s'est établi respectivement à 4,2% et 3% du PIB en 2011. Elles ont été financées par des ressources non monétaires.
- En 2012, le taux d'inflation s'est établi à 8,9%, 1,3% et 5,9% respectivement pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.
- La relative perméabilité aux chocs exogènes des pays maghrébins n'est cependant qu'apparente. Elle traduit leur faible enregistrement dans l'économie mondiale, en particulier.
- Les trois pays (l'Algérie, le Maroc, la Tunisie) enregistrent respectivement 2,291 ; 1,304 ; 1,513 milliards de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) en 2010, et les pays en développement reçoivent 616,7 milliards de dollars d'IDE dans le monde durant la même période.
- Le taux d'ouverture des pays maghrébins a été en 2010 de 62,5% contre 55% en 2000.
- Comparé à d'autres régions du monde, ce taux reste inférieur à celui des économies émergentes les plus dynamiques.
- L'équilibre des comptes extérieurs dépend fortement des transferts des revenus des travailleurs immigrés et des recettes touristiques.

1.1.2. Croissance économique

La croissance économique des pays maghrébins est généralement insuffisante. En plus de son caractère cyclique, le rythme de croissance des économies maghrébines se situe en dessous des performances moyennes de l'ensemble des pays émergents les plus dynamiques.

Par ailleurs, selon les indicateurs WDI de base de données de la banque mondiale 2012, durant l'année 2011 le PIB par habitant des trois pays maghrébins rapporté à celui de la

moyenne européenne est resté stable autour de 12%³, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu convergence des niveaux de vie de part et d'autre de la Méditerranée. Sur une longue période, les facteurs liés aux profils institutionnels de ces économies, l'investissement (23% du PIB en moyenne) le Maghreb est resté soumis à des cycles similaires à ceux observés dans les économies en développement (cycle agricole dans le cas du Maroc et la Tunisie, cycle des prix du pétrole dans le cas de l'Algérie).

Cette situation s'est répercutée sur la croissance du PIB par habitant : celle-ci s'est établie 5244, 3054, 4350 dollars US courant en 2011 pour l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, respectivement. Depuis le début des années 1990, la productivité du travail augmente dans les pays maghrébins.

Dans les économies maghrébines, le taux d'investissement se sont établis, durant la période 2000-2011, à presque 24% du PIB, soit un niveau largement inférieur à celui observé lors de la phase de forte croissance dans le Sud-Est asiatique où l'accumulation du capital dépassait les 30% du PIB. Sur la période, ces taux n'ont pas connu d'augmentation significative. Ceci est en rapport avec les efforts d'ajustement entrepris par les économies maghrébines qui ont fortement contracté l'investissement public, sans que l'investissement privé ne prenne totalement le relais de l'Etat⁴.

Pour résorber le chômage, le rythme de croissance des pays de la région doit se transformer pour permettre une augmentation suffisante du revenu par tête à long terme. Royaume considère qu'il faut porter la croissance à 7% par an, notamment⁵:

- en augmentant le rythme d'accumulation du capital.
- en le dirigeant vers des emplois plus productifs.
- en modifiant le régime de croissance à partir des gains de productivité globale (organisation, progrès techniques, croissance endogène, économie fondée sur la connaissance,...).

³ Base de données de la Banque Mondiale WDI 2012.

⁴ Idem.

⁵ Royaume, « Les enjeux de l'intégration maghrébine », Direction de la Politique Economique Générale, Document de travail N°9, P 14, op cité.

Pour répondre à ces enjeux, une entrée des IDE plus importante et une accumulation du capital plus élargie et mieux orientée s'imposent. D'où, la nécessité de mettre en œuvre les réformes de seconde génération et de poursuivre une gestion macro-économique rigoureuse.

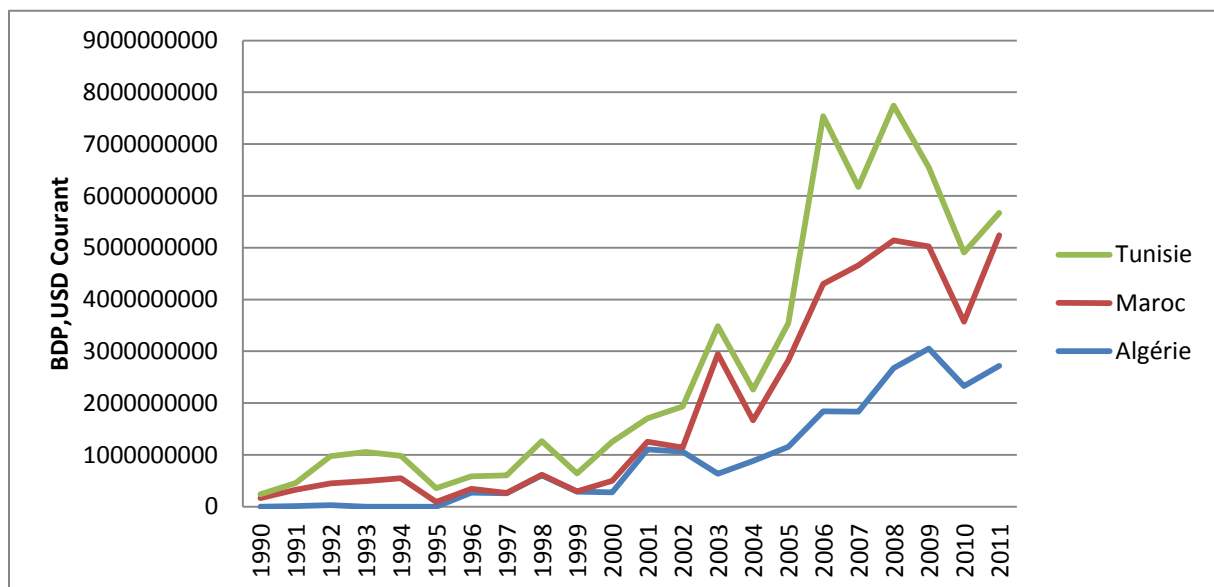
1.1.3. Les IDE dans les pays du Maghreb

Les investissements directs étrangers dans les pays du Maghreb sont restés relativement stables, selon le rapport mondial des investissements en 2012. Cela montre que malgré la crise économique, les IDE dans le monde ont augmenté de 16% entre 2010 et 2011 pour atteindre 1500 milliard de dollars.

a) Evolution des IDE vers les pays du Maghreb

En 2011, le redressement des flux d'IDE à destination des pays maghrébins s'explique, en grande partie, par le niveau record de 436,27 milliards BDP, USD courant qu'ont atteint les IDE à la Tunisie, qui a été le deuxième pays destinataire d'IDE sur le continent africain. L'Algérie, de son côté, a vu les flux d'IDE qui lui sont destinés 2521,36 en millions BDP, USD courant d'IDE. Ces flux ont été principalement dirigés vers le secteur énergétique. Le Maroc de son côté a atteint 2720.54 millions BDP, USD courant d'IDE⁶.

Figure N°2 : L'évolution des IDE entrant dans les pays du Maghreb en (BDP, USD courant)



Source : établie par les auteurs à partir la base des données de la banque mondiale.

⁶ Base de données de la Banque Mondiale WDI 2012.

Durant la période 1996-2011, la distribution des IDE reçus par les pays du Maghreb montre la prédominance des flux d'IDE reçus par la Tunisie, en raison de l'essor important du processus de privatisation et de la conversion de la dette extérieure en investissements. Le retard pris dans le processus de privatisation en Maroc et la faiblesse des investissements dans le secteur des hydrocarbures en Algérie expliquent le volume modéré des flux d'IDE reçus par ces deux pays.

b) Facteurs limitant l'attractivité des pays du Maghreb pour l'IDE

Les atouts des pays maghrébins en matière d'attractivité de l'investissement direct étranger résident dans :

- La robustesse de leurs équilibres macro-économiques, notamment en matière de contrôle de l'inflation et du déficit budgétaire.
- La réalisation des réformes structurelles de première génération : réforme fiscale, réduction des barrières douanières, libéralisation des prix, réforme du système financier et convertibilité des opérations courantes (Maroc, Tunisie).
- La disponibilité et le coût modéré de la main-d'œuvre.
- La proximité des marchés et des centres de décisions européens⁷.

Malgré ces atouts, un certain nombre de contraintes se dressent toujours devant la promotion de l'investissement. Il s'agit du caractère volatile et insuffisant de la croissance, de faible dynamique de la demande, notamment en raison des marchés intérieurs, qui a une faible productivité du travail.

Les facteurs institutionnels continuent d'alimenter ces difficultés. Les insuffisances relatives au régime d'acquisition du foncier, aux rapports avec les administrations et le système judiciaire conduisent à une faible sécurité des affaires. De plus, les entreprises maghrébines opposent une certaine résistance à l'entrée du capital étranger, et plus généralement à l'ouverture de leur actionnariat.

Les pays maghrébins se révèlent peu compétitifs sur le plan de la technologie et des compétences. Les infrastructures de télécommunications restent insuffisantes et le coût de la communication élevé, malgré les efforts déployés en la matière.

⁷ Royaume, « Les enjeux de l'intégration maghrébine », Direction de la Politique Economique Générale, Document de travail N°9, P 14, op cité.

Les marchés du travail au Maghreb se distinguent notamment par leur faible degré de flexibilité. Néanmoins, il importe de signaler l'adoption récente au Maroc d'un code de travail rénové et la signature d'un accord relatif au dialogue social entre les acteurs concernés de nature à consolider la paix social.

L'attractivité des pays maghrébins doit également faire face à des coûts de transaction élevés (sécurité insuffisante des transactions, faiblesse relative de la transparence en termes de gouvernance privée,...), ce qui limite la rentabilité des investissements privés, tant locaux qu'étrangers.

1.2. La création de l'union du Maghreb Arabe

L'institution de la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été signée à Marrakech le 17 février 1989 et acceptée par la Mauritanie, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, L'UMA vise à :

- Renforcer les liens de fraternité qui réunissent les Etats membres et leurs peuples.
- Réaliser le progrès et la richesse des sociétés qui les composent et défense de leurs droits.
- Contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité.
- Poursuivre une politique commune dans différents domaines.
- Réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

La proclamation de l'UMA, qui avait déjà été envisagée dans un discours prémonitoire prononcé en 1958 à Tanger par le Roi Mohammed V, répond au souci de renforcer les liens de complémentarité économique au niveau du Maghreb et de réduire l'isolement de ces pays membres. Il existe deux conventions qui ont été conclues par les pays maghrébins.

La première, relative à l'échange de produits agricoles, a été signée le 23 juillet 1990 et prévoit :

- L'édification progressive entre les parties contractantes d'une union douanière en vue de réaliser un marché agricole maghrébin commun.
- La réduction des produits agricoles échangés, d'origine locales, des droits de douanes et des impôts et taxes d'effet équivalent imposés à l'importation, à l'exception des impôts et taxes sue la production locale dans chacun des pays de l'union.

- La mise en place d'une commission de la sécurité alimentaire chargée d'élaborer les listes des produits agricoles exonérés de toute mesure tarifaire.

La deuxième relative aux aspects commercial et tarifaire. Elle a été paraphée le 10 mars 1991 entre les pays de l'UMA, et porte sur :

- La réduction des impôts des taxes et des droits de douane, d'effet équivalent imposés à l'importation des produits échangés, d'origine et de provenance locale.
- L'exonération des produits échangés, d'origine et de provenance locales, et définis dans des listes, de toutes mesures non tarifaires⁸.

1.3. Accords commerciaux et tarifaires maghrébins

Dans le prolongement de la déclaration de Marrakech, plusieurs accords bilatéraux de libre-échange ont été conclus entre le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

L'accord signé entre le Maroc et la Tunisie, qui est entré en vigueur le 16 mars 1999, prévoit la création d'une zone de libre-échange entre les deux parties durant une période transitoire qui s'est achevée le 31 décembre 2007.

Le cadre juridique des échanges maroco-tunisiens est également défini par d'autres conventions, notamment le protocole de coopération technique entre le Ministère de l'industrie, du Commerce et de l'Artisanat du Maroc et le Ministère tunisien du Commerce (1998), l'accord d'encouragement et de garantie des investissements (1994), l'accord-cadre pour la coopération industrielle (1987), l'accord conclu entre le Centre Marocain de promotion des exportations (CMPE) et son homologue tunisien, le CEPEX (1981) et celui portant règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'industrie mixte maroco-tunisienne (1987).

Le cadre juridique des échanges entre la Tunisie et l'Algérie est régi par l'accord commercial de 1981, complété par l'accord additionnel de 1984 prévoyant la franchise des droits de douanes et des taxes d'effets équivalents pour les produits originaires ayant un taux d'intégration minimal de 50%.

⁸ Royaume, « Les enjeux de l'intégration maghrébine », Direction de la Politique Economique Générale, Document de travail N°9, P 07, op cité.

Le Maroc a signé avec l'Algérie le 14 mars 1989 un accord commercial et tarifaire qui institue l'octroi mutuel de préférences tarifaires au titre des échanges de produits originaires des deux pays. Cet accord, qui est entré en vigueur le 6 février 1990, prévoit l'exonération des droits de douanes et taxes d'effet équivalent pour l'ensemble des produits échangés.

Le bénéfice du traitement tarifaire préférentiel est réservé aux produits qui satisfont aux règles d'origine spécifiées dans l'accord. Il s'agit⁹ :

- des biens entièrement produits dans le pays d'exportation (produits des règnes animal, végétal ou minéral ainsi que les autres richesses naturelles).
- des produits transformés dans le pays d'exportation et dont la valorisation locale n'est pas inférieure à 40% de la valeur globale des produits finis (départ usine).

Par ailleurs, cet accord prévoit des dispositions additionnelles portant sur les aspects suivants :

- la facilitation des procédures des échanges, notamment en matière de délivrance des autorisations d'importation et d'exportation.
- l'octroi de la franchise douanière aux échantillons et matériels publicitaires ainsi qu'aux produits et outils nécessaires à l'organisation de manifestations commerciales.
- l'octroi de la priorité en matière de transport aux entreprises et aux opérateurs nationaux.

1.4. L'Echanges intra-maghrébins

La réussite de l'intégration Sud-Sud constitue une composante clef du succès pour l'ensemble de la région maghrébine, notamment en raison des effets qu'elle pourrait susciter en termes de création d'économies d'échelles, nécessaires pour pallier la faible taille des marchés domestiques des pays membres ainsi qu'en termes d'accroissement des flux d'investissements directs étrangers vers les économies maghrébines.

1.4.1. Etat des lieux

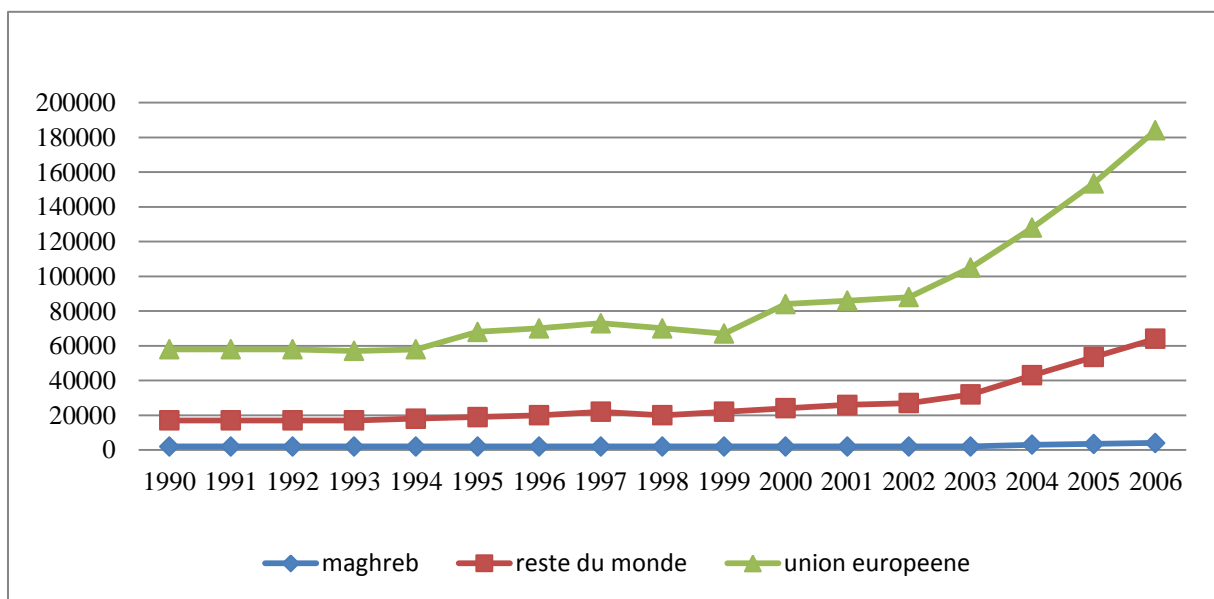
L'évolution des échanges au sein du Maghreb, s'est améliorée durant la dernière décennie. Alors qu'ils ne dépassaient guère les 803 millions de dollars en 1990, ils ont

⁹Royaume, « Enjeux de l'intégration maghrébine, Le coût du non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, octobre 2008, P 02-03.

fortement rebondi pour se chiffrer à 2,2 milliards de dollars en 2006. Les échanges des pays maghrébins avec l'Union Européenne d'une part, et le reste du monde d'autre part, aient, en moyenne, progressé plus vite entre 1990 et 2006, une dynamique encourageante des échanges intra-zone semble s'instaurer depuis 1998.

En 2007, les échanges commerciaux entre l'Algérie et les quatre pays de l'UMA à un montant de 8,9 milliards de dirhams¹⁰.

Figure N° 3 : Evolution des échanges Maghrébins (en million Dollars)



Source : Royaume, « Les enjeux de l'intégration maghrébine, Le coût du non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, Octobre 2008, P 04.

Le taux de croissance des exportations intra-maghrébines qui s'est établi, en moyenne annuelle, entre 1999 et 2006 à 14,5%, après un recul de 0,7% entre 1990 et 1998. Vis-à-vis de l'Union Européenne, les exportations du Maghreb ont crû de 14,5% contre -1,7% durant les mêmes périodes. Par rapport au reste du monde, le taux de croissance annuel moyen des exportations maghrébines a atteint 24,8% et 1% respectivement pour les deux périodes considérées.

¹⁰ Royaume, « Enjeux de l'intégration maghrébine, Le coût du non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, octobre 2008, P03.

De côté les importations le taux annuel moyen pour les échanges entre le Maghreb et ses partenaires de l'Union Européenne est de 7,4% entre 1999 et 2006, après 1,3% entre 1990 et 1998. Par rapport au reste du monde, ce taux est passé de 1,8% à 13,8% respectivement entre les périodes 1990-1998 et 1999-2006.

Cependant, comparativement aux autres regroupements régionaux, les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux :

- Le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2006 à 1,2% des échanges extérieurs de la zone.
- Les échanges entre les pays maghrébins ne dépassaient pas 3,1% des exportations globales de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.
- En 2006, le commerce intra-maghrébin demeurait encore faible par rapport aux échanges des pays de l'UMA avec l'Union Européenne.

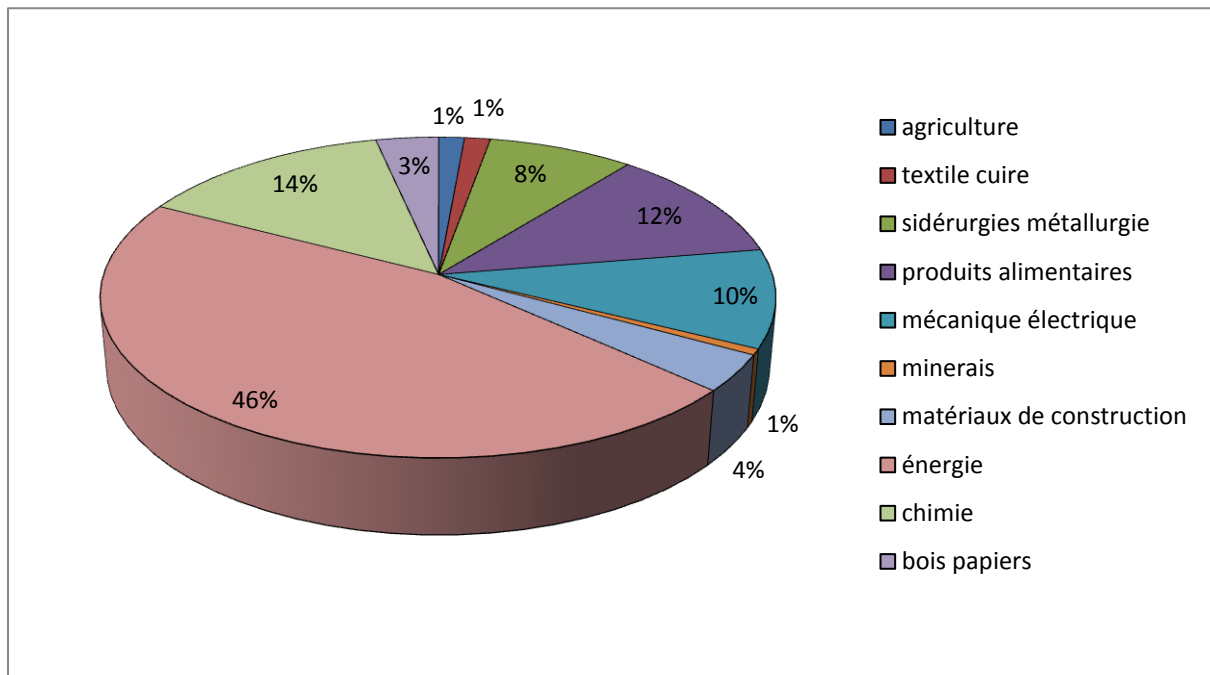
1.4.2. Structure des échanges maghrébins

La structure sectorielle des échanges entre les pays maghrébins est essentiellement dominée par les produits énergétiques dont la part s'est accrue de 31,9% en 1990 à 45,5% en 2006. La part des produits chimiques est passée de 14,5% en 1990 à 13,8% en 2006. Celle des biens issus de la sidérurgie et de la métallurgie a été portée de 5,4% à 7,9% entre 1990 et 2006.

En revanche, la part des secteurs d'activité (matériaux de construction, produits mécaniques-électriques, textile, biens agricoles) pour lesquels le Maroc et la Tunisie disposent traditionnellement d'un avantage comparatif certain, a tendance à se replier. De ce point de vue, les possibilités de diversification régionale seraient importantes. Néanmoins, le potentiel des échanges agricoles à l'échelle maghrébine pourrait être contraint par le caractère limité des ressources hydriques¹¹.

¹¹ Royaume, « Enjeux de l'intégration maghrébine, Le coût du non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, octobre 2008, P 04-05.

Figure N° 04 : La structure des échanges intra-maghrébins en 2006 en (%)



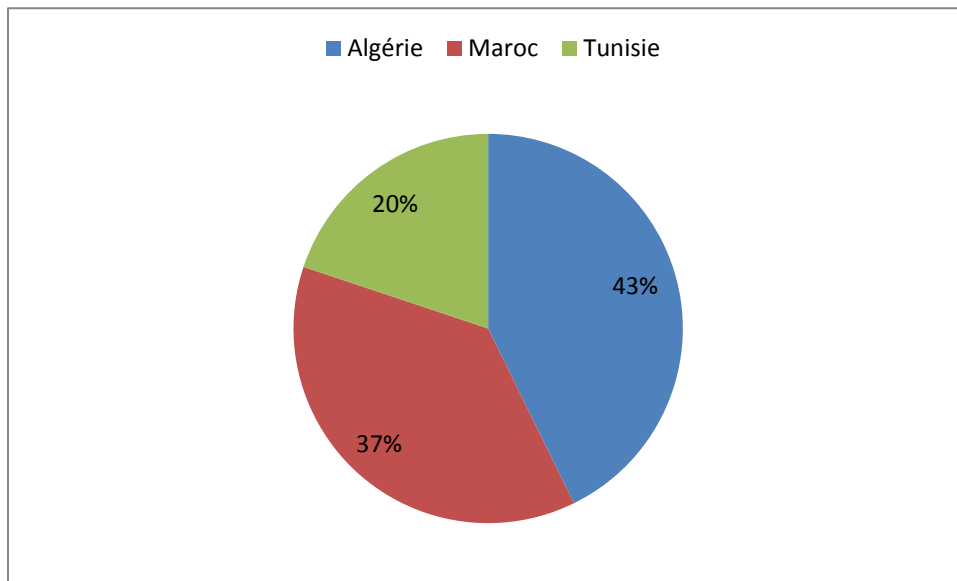
Source : Royaume, « Enjeux de l'intégration maghrébine, Le cout des non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, octobre 2008, P 05.

La structure sectorielle des échanges commerciaux entre les pays maghrébins montre aussi que les échanges intra-maghrébins sont essentiellement unilatéraux.

Cette situation laisse penser que les pays maghrébins pourraient multiplier leurs échanges directs qui sont, en partie, complémentaires. En particulier, l'Algérie représente un marché porteur pour l'agriculture et les filières agro-alimentaire et manufacturière issues du Maroc et de la Tunisie, qui représentent eux même des marchés porteurs pour les produits énergétiques de l'Algérie et de la Lybie.

On termine cette section par la présentation de la structure des échanges intra-maghrébins en 2011 en (%).

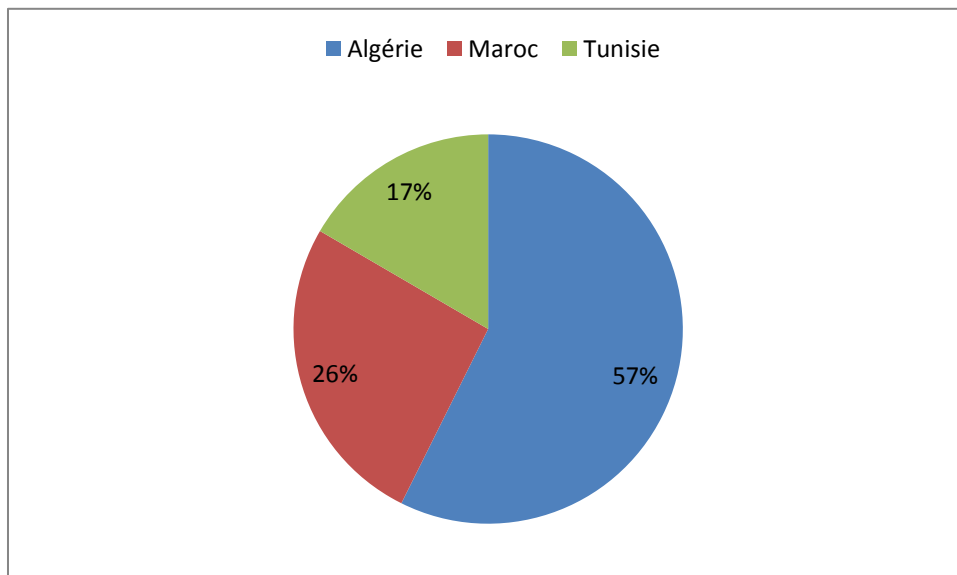
Figure N°5 : Contribution à l'importation totale du Maghreb par pays (2011)



Source : Etablie par les auteurs à partir de la base des données CNUCED, 2011.

Concernant les importations, l'Algérie arrive en pole position avec 43%, suivi de Maroc avec 37% ¹² et de la Tunisie à 20%. Les biens d'équipements et les produits alimentaires représentent l'essentiel des importations du Maghreb.

Figure N°6 : Contribution à l'exportation totale du Maghreb par pays (2011)



Source : Etablie par les auteurs à partir la base des données CNUCED, 2011.

¹² Base de données CNUCED 2011.

La contribution des pays du Maghreb au commerce mondial a connu une augmentation entre 2006 et 2011, cette évolution s'explique par la croissance des exportations qui atteignent 1,08 % en 2011. Ces dernières sont l'œuvre notamment de l'Algérie qui contribue à plus de 50% des exportations totales du Maghreb grâce à l'apport des hydrocarbures. La contribution du Maroc est d'environ 26% alors que celle de la Tunisie est d'environ 17%¹³. Les produits primaires d'origine minérale et les produits manufacturés dominent la structure des exportations.

2. Autres coopérations

L'accord d'association entre le Maghreb et l'Union Européenne définit le cadre des relations bilatérales entre les deux parties et définit également les grands axes de la coopération entre le Maghreb et l'Union Européenne, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Les négociations et la ratification de l'accord d'association ont constitué une étape importante dans l'ouverture de l'économie maghrébine à ses partenaires méditerranéens.

2.1. La zone arabe de libre-échange

L'Union Arabe (institution créée en 1957 dans le cadre de ligue Arabe) a décidé de créer pour 2008 une « zone arabe de libre-échange » (AFTA, Arabe Free Trade Area). Il y a 18 des 22 membres de la ligue Arabe ont signé un traité visant à éliminer toutes les barrières commerciales existantes entre eux, en abaissant annuellement de 10% leur droit de douane à partir de janvier 1998. Les pays signataires de la grande zone arabe de libre-échange (GAFTA, Greater Arab Free Trade Area) sont disposés à aller plus loin en supprimant les droits sur les produits industriels pour 2005, et à libéraliser progressivement les échanges de produits agricoles. Le projet de zone de libre-échange devrait permettre la création d'un marché arabe pour 2008.

Les chefs d'Etats ont insisté sur la nécessité d'avancer vers l'objectif à long terme de créer un véritable bloc économique arabe. En septembre 2001, le conseil économique et social de la ligue d'arabe qui vérifie les progrès réalisés a tenu des réunions régulières sur l'état de la situation, s'est réuni à Riyad, où il s'est facilité des progrès importants réalisés et a décidé d'avancer la date de la fin de période de transition à 2005.

¹³ Base de données CNUCED 2011.

La grande zone arabe de libre-échange devrait renforcer les économies des états membres dans le sens suivant¹⁴ :

- Créer un marché plus grand et plus homogène et donc attirer plus d'investissements directs étrangers.
- Accroître le commerce entre les pays membres.
- Renforcer le pouvoir de négociation des pays membres pour traiter avec des blocs commerciaux puissants tels que l'UE ou dans des cadres internationaux comme les réunions l'OMC (6 pays arabes sont à présent membre de l'OMC : le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie, Oman et le Koweït).
- Augmenter l'interdépendance économique entre les pays arabes et essayer d'augmenter la stabilité et la sécurité dans la région.

La création de la zone arabe de libre-échange a répondu au besoin d'accroître le commerce interarabe qui demeure très faible (15.5 milliard de \$US en 1997), soit moins 10% de l'ensemble des échanges commerciaux des pays arabes.

Les limites de la grande zone arabe de libre-échange résident dans le fait que les produits agricoles ne bénéficient pas des réductions tarifaires durant la période de récolte. Les réglementations techniques et de standardisation restent encore en dehors des compétences de la ZALE.

La réalisation du programme de mise en œuvre d'une grande zone de libre-échange a commencé le premier janvier 1998, avec la participation de 14 des 22 pays membres de la Ligue Arabe, représentant 90% du commerce extérieur arabe et 95% du commerce interarabe. Les pays qui n'ont pas commencé à appliquer le programme sont les sept pays arabe les moins avancés (Djibouti, la Somalie, les Comores, le Soudan, la Mauritanie, la Palestine et le Yémen), qui ne peuvent rejoindre la grande zone arabe de libre-échange sans assistance extérieure, ainsi que l'Algérie qui mène en ce moment des réformes économiques.

2.2. Les accords d'association avec l'Union Européenne

L'accord d'association garantit la libre circulation des capitaux et l'abolition de toute forme d'entrave au rapatriement des profits des entreprises européennes installées au Maghreb et des entreprises Maghrébine installées en Europe.

¹⁴Arabe Monetary Fund : « Zonne Arabe de Libre Echange (ZALE) » -institut MEDEA.

2.2.1. Accord d'association avec l'Algérie

La coopération entre l'Algérie et la commission européenne remonte à l'accord de 1969. Sous la politique Méditerranéenne Globale, l'accord bilatéral conclu en 1976 d'une durée de cinq ans est, pour l'Algérie, entré en vigueur en 1978. Au-delà du cadre de coopération commerciale qui porte sur l'entrée libre pour les produits manufacturiers et une réduction dans la fourchette [20-80] % des taxes douanières pour les produits agricoles, elle fournissait de l'aide économique et financière régie par des protocoles financiers bilatéraux ; le 1^{er} protocole 1976-1981 s'élève à 114 millions d'EURO et porte sur le développement rural et la protection de l'environnement. Cette aide devait servir au développement, à la modernisation et à la diversification de ses industries agricoles et industrielles.

En 1981 et 1986, les accords de coopération et les protocoles financiers furent renouvelés pour une période de cinq ans, avec une nette augmentation des parts de subsides du protocole, le 2^{ème} dont la somme est 151 millions d'EURO.

Un troisième protocole est survenu en 1986-1991 d'un montant de 239 millions d'EURO orienté essentiellement vers certains secteurs tel que l'énergie, l'artisanat et l'hydraulique.

Et enfin, dans le cadre de la politique méditerranéenne rénovée, un quatrième protocole date de 1991-1996 et porte sur une enveloppe de 350 millions d'EURO.

Les accords d'association sont le moyen entrevu par l'UE pour réaliser les objectifs de Barcelone et pour appuyer le développement économique et social de l'Algérie. Ce nouveau partenariat euro-méditerranéen est composé de trois volets :

- Un volet politique et sécurité, destiné à assurer l'établissement d'un espace de paix et de stabilité.
- Un volet social, culturel et humain qui a pour mission d'améliorer la compréhension entre les cultures et de promouvoir le rapprochement entre les citoyens de la région Euro-méditerranéenne d'y renforcer le rôle de la société civile.
- Un volet économique et financier dont le but est de créer un espace de prospérité partagée. Dans ce domaine, l'objectif est de créer la zone de libre-échange avec l'Union Européenne d'ici 2017.

L'accord d'association s'inscrit dans le cadre du renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union, qui s'est traduit par le lancement, lors de la conférence de Barcelone en novembre 1995, du partenariat euro-méditerranéen. Il constitue le premier accord commercial bilatéral d'importance que l'Algérie ait ces dernières années. Il a été signé en avril 2002 lors du sommet euro-méditerranéen de Valence en Espagne après 18 rounds de négociations, commencées en 1997. Cet accord est mis en œuvre le 1^{er} septembre 2005.

Avec la signature de cet accord, l'Algérie devient ainsi le huitième pays méditerranéen à s'arrimer à l'Union Européenne. Depuis, l'accord d'association régit les relations bilatérales entre les deux parties et établit, au terme de 12 ans, une zone de libre échange (ZLE)¹⁵.

La nouveauté apportée dans ces accords est un élargissement des domaines de coopération, touchant à la fois aux relations de nature sociale, scientifique, culturelle et enfin économique dont on se limite dans notre étude. Ces accords répondent à des objectifs plus larges que la simple progression des relations commerciales et expriment la volonté des partenaires de nouer des liens plus importants et plus profonds. La plus visible est le démantèlement tarifaire qui n'impose pas une ouverture brutale sur l'économie Algérienne mais une libéralisation progressive.

Le calendrier a un caractère indicatif car il peut être révisé en cas de difficultés graves pour un produit donné. De même que les mesures exceptionnelles de durée limitée peuvent être appliquées par l'Algérie aux industries naissantes ou à certains secteurs en restructuration. Par ailleurs, l'Algérie doit éliminer, au plus tard le premier janvier 2006, le droit additionnel provisoire (DAP) appliqué à certaines importations industrielles (340 produits énumérés dans l'annexe 04 des accords d'association). De fait, ce DAP a été annulé à la date indiquée. Dans l'hypothèse d'une adhésion de l'Algérie à l'OMC, les droits applicables seront équivalents aux taux consolidés de l'OMC ou à un taux inférieur effectivement appliqué lors de l'adhésion.

¹⁵Mokhtar Kheladi, « L'accord d'association Algérie-UE : un bilan critique », communication au colloque international, « Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient », Octobre 2007 Rabat_Maroc, P 02. Disponible sur : www.gate.cnrs.fr/uneca07/.../Kheladi-Rabat-07.Pdf

Tableau N° 1 : Calendrier de libéralisation des produits industriels

Produits	Référence	Le nombre de lignes tarifaires	Date d'entrée d'effet	Le taux de réduction
Produits visés à l'article 9, paragraphe 1.	Annexe 2	2076	A partir du 1 ^{er} Septembre 2005	100%
Produits visés à l'article 9, paragraphe 2.	Annexe 3	1089	1 ^{er} sept. 2007	20%
			1 ^{er} sept. 2008	30%
			1 ^{er} sept. 2009	40%
			1 ^{er} sept. 2010	60%
			1 ^{er} sept. 2011	80%
			1 ^{er} sept. 2012	100%
Produits visés à l'article 9, paragraphe 3.	Autres produits que ceux des annexes 2 et 3	1964	1 ^{er} sept. 2007	10%
			1 ^{er} sept. 2008	20%
			1 ^{er} sept. 2009	30%
			1 ^{er} sept. 2010	40%
			1 ^{er} sept. 2011	50%
			1 ^{er} sept. 2012	60%
			1 ^{er} sept. 2013	70%
			1 ^{er} sept. 2014	80%
			1 ^{er} sept. 2015	90%
			1 ^{er} sept. 2016	95%
1 ^{er} sept. 2017	100%			

Source: Kheladi Moukhtar, « L'accord d'association Algérie-UE : un bilan critique », Communication au colloque international, « Enjeux économique, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche- Orient », octobre 2007, P 03.

Pour la libéralisation des produits agricoles, certains produits agricoles saisonniers sont soumis à des calendriers et les exonérations concernent uniquement la partie des droits de douane et non pas les droits spécifiques. De plus, l'article 17 du troisième chapitre (alinéa 4), prévoit que l'Algérie élimine, au plus tard au 1^{er} janvier 2006 le droit additionnel

provisoire appliqué à une liste de 108 produits (énumérés dans l'annexe 04 des accords d'association). Les importations et des exportations seront régies par les règles de l'OMC.

Tableau N° 2 : Calendrier de libéralisation des produits agricoles

Produit	Référence	Nombre de lignes tarifaires	Date d'entrée d'effet	Taux de réduction
Produits visés à l'article 14, §2. (produits agricoles)	Protocole 2	75	1 ^{er} sept. 2005	20-50 ou 100%, selon la nature du produit
Produit visés à l'article 14, §4. (produit de la pêche)	Protocole 4	112	1 ^{er} sept. 2005	25 ou 100%, selon la nature du produit
Produit visés à l'article 14, §5. (agricoles transformés)	Protocole 5. Annexe 2. Liste 1. Concessions immédiates	168	1 ^{er} sept. 2005	20- 25- 30 ou 100%, selon la nature de produit
Produit visés à l'article 15.	Protocole 5. Annexe 2. Liste 2. Concessions différées	112	1 ^{er} sept. 2010	Non encore fixés

Source : Kheladi Mokhtar, « L'Accord d'association Algérie-UE : un bilan critique », Communication au colloque international, « Enjeux économique, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient », Octobre 2007, P 04.

2.2.2. Accord d'association avec la Tunisie

Le mandat de négociation de la commission a été adopté par le Conseil des Ministres le 20 décembre 1994 et, déjà le 17 juillet 1995, la Tunisie avait été le premier pays méditerranéen à signer un accord d'association de nouvelle génération avec l'UE, en substitution de l'accord de coopération du 25 avril 1976. Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} mars 1998. Pour les produits industriels, un calendrier de démantèlement tarifaire a été défini pour 4 listes de produits :

- La première concerne les biens d'équipement et les produits semi-finis dont le démantèlement tarifaire est total et immédiat. Elle concerne 12% des importations tunisiennes.
- La deuxième liste porte sur les biens de consommation non produits localement et qui représentent 28% des importations totales. L'exonération s'étale sur 5 ans à raison de 20% par an.
- La troisième est relative aux biens produits localement et qui sont concurrentiels (30% des importations), leur démantèlement s'étalera sur 12 ans, à raison d'une réduction de 1/12 par an.
- La dernière liste comporte les biens produits localement mais non encore compétitifs (29,5% des importations globales). Le calendrier du démantèlement tarifaire pour cette catégorie débutera en 2000 et durera 9 ans (jusqu'en 2008).

Pour les produits agricoles et les produits de pêche, une libéralisation progressive sera appliquée à partir de 2000.

Dans le domaine social, l'accord identifie des domaines prioritaires de coopération tels que le contrôle des mouvements migratoires, la réinsertion dans leur pays d'origine des immigrés illégaux, la consolidation des obligations et des droits acquis des travailleurs expatriés¹⁶.

2.2.3. Accord d'association avec le Maroc

Le Maroc a signé le 26 février 1996 un accord d'association avec l'UE entré en vigueur le 1^{er} mars 2000. C'est un accord qui vise un partenariat global embrassant tous les domaines :

¹⁶Boughidene Rachid, «Les accords d'association euro-méditerranéens : quel impact sur le développement ? », cas de l'Algérie. Mémoire de magister soutenu à l'Université de Bejaia en juin 2007, p121.

économique, financier, politique, social et culturel. C'est un accord conclu pour une durée illimitée qui remplace définitivement les accords précédents.

L'un de ses principaux apports réside dans l'établissement d'une zone de libre-échange qui sera réalisée progressivement au cours d'une période transitoire de douze ans au maximum (en 2012) à partir de l'entrée en vigueur de l'accord. Cet accord est basé sur le principe général de l'admission pour chacun des deux partenaires des exportations industrielles de l'autre, en exemption de droits et taxes ayant un effet similaire et équivalent. Cependant, une différence substantielle existe entre les produits industriels et les produits agricoles.

- Les produits industriels originaires du Maroc sont admis en franchise de droit de douane et taxes d'effets équivalant et sans restrictions dans les pays de l'UE inversement, les droits de douane et taxes d'effet équivalent applicables à l'importation au Maroc, de produits industriels originaires des pays de l'UE sont progressivement supprimés selon les calendriers prévus à l'article 11 de l'accord tableau. Ce calendrier implique un démantèlement douanier qui concerne 58% des importations globales. Le rythme immédiat (liste1) s'applique à 7% de ces importations, le rythme rapide (liste 2) à 20% et enfin le rythme lent (liste3) à 21%. Ces rythmes de réduction tarifaire relative à ces trois listes de produits ont été définis selon la sensibilité des différentes branches industrielles.

Tableau N° 3 : Calendrier des rythmes de désarmement tarifaire au Maroc

Année de démantèlement	Biens d'équipement (Liste1)	Matières premières et produits non fabriqués localement (Liste 2)	Produits fabriqués localement(Liste3)
2000	100%	25%	Délai de Grace de 3 ans
2001		25%	
2002		25%	
2003		25%	10%
2004			10%
2005			10%
2006			10%
2007			10%
2008			10%
2009			10%
2010			10%
2011			10%
2012			10%

Source : Boughidene Rachid : Les accords d'association euro-méditerranéens : quel impact sur le développement ? Cas de l'Algérie, mémoire de magister soutenu à l'université de Bejaia en juin 2007.

- Par contre, pour les produits agricoles, les produits des industries agricoles et ceux de la pêche (poisson frais et transformé), l'accord prévoit l'examen de leur situation en vue de fixer les mesures de leur libéralisation à partir de 1^{er} janvier 2001. Sur les 5 premières années, le Maroc conservera les avantages déjà accordés par l'UE dans le cadre des accords précédent avec quelques changements, notamment, l'augmentation

limitée des contingents en franchise douanière (3% par an entre 1997 et 2000) pour certains fruits et légumes (agrumes, tomates, pommes de terre, jus d'orange, fleurs) et l'extension partielle au marché communautaire des avantages accordés déjà par la France aux produits originaire du Maroc, et qui porte sur l'exonération de droits de douane dans le cadre de contingents pour quelques produits qui n'en bénéficiaient pas dans le régime actuel (tels que les légumes en conserve et congelés)¹⁷.

Sur un autre plan, l'accord d'association euro-marocain a prévu un arsenal de mesures et de pratiques d'accompagnement qui concernent la clause de sauvegarde, la clause anti-dumping ainsi que la clause autorisant des restrictions des échanges justifier pour des raisons de sécurité...

3. Une nouvelle donnée régionale : l'Union pour la méditerranée

Si l'intégration de jure maghrébine connaît des difficultés d'aboutissement, l'intégration régionale pourrait donc évoluer vers une intégration naturelle par le truchement d'un partenariat réel entre les opérateurs économiques maghrébins.

L'espace euro-méditerranéen continuerait de constituer une opportunité de taille, mais qui ne pourrait être capitalisée qu'une fois conçu comme un prolongement logique de l'espace maghrébin. En faire un substitut ou une alternative à l'UMA risquerait d'affaiblir les potentialités économiques individuelles de chaque pays de la région et de retarder par voie de conséquence le processus de développement des économies maghrébines.

Dans ces conditions, le renforcement de ces liens consolidera l'efficacité et la crédibilité économiques des Etats partenaires, au demeurant indispensables à la stabilité politique qui constitue en dernier ressort le garant ultime de la croissance de l'investissement étranger dans la région. C'est dans cet esprit que l'on peut percevoir une meilleure intégration des pays de l'UMA à l'espace Européen et partant la voie pour une insertion réussie à l'économie mondiale dans son ensemble.

Lancée le 13 juillet 2008 à Paris, l'Union pour la Méditerranée (UPM) est née dans un contexte régional marqué, pas seulement par des divergences entre la rive nord et la rive sud, mais aussi entre les pays tiers méditerranéens, notamment entre les pays du Maghreb.

¹⁷Boughidene Rachid, «Les accords d'association euro-méditerranéens : quel impact sur le développement ? », cas de l'Algérie. Mémoire de magister soutenu à l'Université de Bejaia en juin 2007, p122, op cité.

Partant de la reconnaissance implicite des insuffisances du processus d'intégration régionale et son incapacité à constituer un levier de prospérité pour les pays partenaires du sud de la Méditerranée, l'Union pour la Méditerranéenne offre une nouvelle dimension du partenariat nord-sud basée sur la codécision et devrait reposer sur un contenu substantiel et un agenda qui lui donnent une crédibilité suffisante.

Des opportunités offertes dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée exigent de la part des pays maghrébins de forger des positions communes qui accroîtraient leur pouvoir de négociation avec le partenaire européen sur les différentes thématiques de l'intégration. Les défis et menaces auxquels font face les pays maghrébins et la région méditerranéenne dans son ensemble nécessitent d'œuvrer déconcerte pour donner naissance à une nouvelle relation entre un voisinage au nord, intégré et développé, et un voisinage au sud en quête d'un développement et d'une intégration politique¹⁸.

On conclut que La situation économique et financière des pays Maghrébins a évolué à partir de la conjoncture pétrolière dans le cas de l'Algérie et les exportations agricole, textile et touristique dans le cas du Maroc et la Tunisie. La croissance économique des pays maghrébins est généralement insuffisante, se situe en dessous des performances moyennes de l'ensemble des pays émergents les plus dynamiques. Cette insuffisance de la croissance revient à la faible dynamique de la demande, notamment en raison des marchés intérieurs, qui a une faible productivité du travail.

L'UMA a été créé pour réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux ainsi la richesse des sociétés pour objectifs d'assurer une plus grande prospérité économique d'un pays. La signature l'accord d'association entre le Maghreb et l'UE définit les grands axes de la coopération entre le Maghreb et l'UE dans les domaines politique, économique, sociale, scientifique et culturel. Cet accord constitue une étape importante dans l'ouverture de l'économie Maghrébine à ses partenaires méditerranéens.

¹⁸Royaume, « Enjeux de l'intégration maghrébine », « Le coût des non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, octobre 2008, P 15-16.

Chapitre 3

Intégration Maghrébine :

Etat des lieux

Chapitre 3 : Intégration Maghrébine : Etat des lieux

L'intégration du Maghreb est devenue une nécessité économique incontournable vu la concurrence intense que se livrent les différents blocs régionaux. En effet, compte tenu des défis occasionnés par les échéances charnières aux quelles les économies maghrébines devraient faire face (démantèlement tarifaire, élargissement de l'Union Européenne à l'Est, forte vulnérabilité aux chocs de demande externe), le coût du non-Maghreb peut s'avérer insoutenable pour les économies de la région. Ainsi, de par son rôle de moteur de croissance et d'intensification des échanges commerciaux entre les pays de la région, l'intégration maghrébine pourrait constituer un facteur d'appui pour une insertion plus efficiente des pays membres à l'économie mondiale.

Dans le présent chapitre, nous étudierons les enjeux de l'intégration Maghrébine et nous présentons les économies maghrébines.

1. Présentation des économies du Maghreb

La croissance économique des pays maghrébins est généralement insuffisante. Outre son caractère cyclique, le rythme de croissance des économies maghrébines se situe en dessous des performances moyennes de l'ensemble des pays émergents les plus dynamiques.

1.1. Le commerce extérieur des pays Maghrébins

Les statistiques relatives au commerce extérieur font l'objet d'une attention particulière de la part des différents utilisateurs et ce, dans tous les pays. Cette attention est encore beaucoup plus importante dans les économies ouvertes ou dépendantes de l'extérieur.

1.1.1. Le commerce extérieur de l'Algérie

Sur l'ensemble de l'année 2011, les échanges extérieurs de l'Algérie font apparaître une forte progression des exportations de 29% à 73,4 milliards USD, dont 97,07% sont composées d'hydrocarbures dans le sillage de la remontée des cours du pétrole, et une reprise de la hausse des importations plus de 15% à 46,4 milliards USD due pour l'essentiel à la facture

alimentaire plus de 61% à 9,7 milliards USD.

L'excédent commercial progresse ainsi à 26,9 milliards USD contre 16,6 milliards USD en 2010, la France demeure le premier fournisseur de l'Algérie avec les exportations en hausse de 15% et une part de marché en très légère progression à 15,12%, devant l'Italie et la Chine. Les Etats-Unis demeurent le premier client de l'Algérie, devant l'Italie, l'Espagne et la France¹.

a) La composition sectorielle des exportations

La forte hausse des exportations Algériennes en 2011 est entièrement imputable à la poursuite de la remontée du cours international du pétrole, avec un prix moyen du baril qui a crû de 39% en 2011 pour s'établir autour de 107 USD. Les exportations hors-hydrocarbures, en hausse de 41%, ont dépassé pour la première fois le seuil symbolique des 2 milliards USD pour atteindre 2,15 milliards USD.

Ces exportations « hors hydrocarbures » se composent principalement de demi-produits issus des industries pétrolières et sidérurgiques 73%, des produits alimentaires (sucre, eau, dattes -17%), d'équipements industriels (1,7%) et de biens de consommation non alimentaires (0,7%).

La répartition géographique des exportations, avec des flux en hausse de 10% à 15,2 milliards USD soit 1/5 du total des exportations Algériennes, les Etats-Unis demeurent le premier client de l'Algérie devant l'Italie, l'Espagne, et la France.

b) La composition sectorielle des importations

Les importations Algériennes sont réparties à la hausse en 2011, passant de 40,4 à 46,4 milliards USD (plus de 15%), cette forte progression est surtout à mettre au compte de l'explosion de la facture alimentaire (plus de 61% à 9,7 milliards USD), qui affecte notamment les céréales, semoules et farine (plus de 103% à 4 milliards USD), les produits laitiers (plus de 53% à 1,5 milliards USD) et le sucre (plus de 71% à 1,16 milliards USD).

Les importations algériennes se composent de trois postes les plus importants, les céréales, les véhicules et les produits pharmaceutiques, suivis pour l'année 2011 par des barres de fer et en acier et des produits laitiers. Ces postes, qui représentent le tiers des

¹ Rapport ONS, Algérie, Office National des Statistiques-novembre 2012.

importations algérienne enregistrent des hausses prononcées : outre les produits alimentaires (céréales et lait), c'est également le cas des véhicules de tourisme (plus de 45%), des produits pharmaceutiques (plus de 17%), des véhicules de transport (15%) et des barres de fer et en acier (54%).

La répartition géographique des importations, la France demeure le premier fournisseur de l'Algérie avec la progression de 15,18% et l'Italie comme deuxième fournisseur avec l'évolution de 13,80% et la chine comme troisième fournisseurs de 3,15%.

Le solde commercial atteint 26,9 milliards USD en 2011 soit une hausse de 62% par rapport à l'année précédente. L'excédent enregistré en 2011 est essentiellement dû à la hausse très marquée du prix du baril, qui a permis aux exportations de progresser plus rapidement que les importations².

c) La répartition par régions économiques

La répartition par régions économiques montre que c'est avec les pays de l'OCDE que les échanges extérieurs de l'Algérie sont les plus importants et plus particulièrement avec les pays de l'UE. Les pays de l'UE restent toujours les principaux partenaires de l'Algérie, les exportations Algériennes à destination de l'UE ont progressé de 30%, et les importations en provenance de l'UE ont crû de 17%, il y a l'excédent commercial de l'Algérie. Les pays de l'OCDE hors UE sont des seconds partenaires de l'Algérie, 13% des importations Algérienne proviennent de ce bloc et 35% de ses exportations, donc l'Algérie entretient un excédent commercial. L'Asie en 2011, les échanges commerciaux établis 16% arrivent en troisième position, elle couvre 19% des importations Algériennes et 8% des exportations. Donc il y a un déficit commercial de l'Algérie. L'Amérique du sud ses échanges commerciaux avec l'Algérie augmente de 48%, elle couvre 8,5% des importations Algérienne et 4,7% de ses exportations en 2011 le solde des échanges commerciaux se traduit par un excédent. Et les pays d'arabe enregistrent une faible proportion des flux commerciaux de l'Algérie avec le reste de monde.

1.1.2. Le commerce extérieur de Maroc

Dans les années 90, le Maroc a adapté ses lois et réglementations pour attirer les

² Rapport ONS, Algérie, Office National des Statistiques-novembre 2012.

investissements étrangers et pour stimuler les échanges commerciaux. En 2011 les échanges commerciaux du Maroc se sont élevés à 527 milliards dirham, en progression de 18% par rapport à 2010. Les exportations atteignent 171 milliards dirham, et les importations 356 milliards dirham. Donc le solde commerciale est de -185 milliards dirham.

a) Les principaux produits échangés

Les principaux produits à l'exportation du Maroc en 2011 sont les phosphates 48 milliards dirham, suivis par les vêtements confectionnés 18 milliard dirham et les fils et les câbles pour l'électricité de 9 milliards dirham. Les principaux produits importés sont le pétrole et les hydrocarbures 78 milliards dirham, suivis par les machines et appareils, les produits chimiques et le blé à égalité à 11 milliards dirham³.

b) Les principaux partenaires commerciaux

En 2011, les principaux pays fournisseurs du Maroc sont la France 13.9% des importations marocaines, l'Espagne 10.9% et les Etats-Unis 8.5%. Viennent ensuite Arabie Saoudite 6.8% la Chine 6.5%, et l'Italie 5.2%. Les principaux clients du Maroc sont la France 20.3% des exportations marocaines, l'Espagne 18.2% et l'Inde 6.9% viennent ensuite le Brésil 5.1%, les Etats Unis 4.6%, et l'Italie 4%. Dans l'ensemble, l'Europe absorbe 57.6% des exportations marocaines et fournit 59% des exportations en 2011.

1.1.3. Le commerce extérieur de la Tunisie

Depuis le début des années 90, la Tunisie a opté pour l'intégration dans l'économie mondiale. Cette intégration s'est traduite par la libéralisation progressive de son commerce extérieur et l'instauration de zone de libre-échange avec plusieurs pays.

En 2013, les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'étranger ont atteint 6542.1 millions de dinars, dont 2823,9 millions de dinars d'exportations, soit une hausse de 12% et 3718,2 million de dinars d'importations, recule de 3% par rapport à l'année 2012.

a) Les exportations

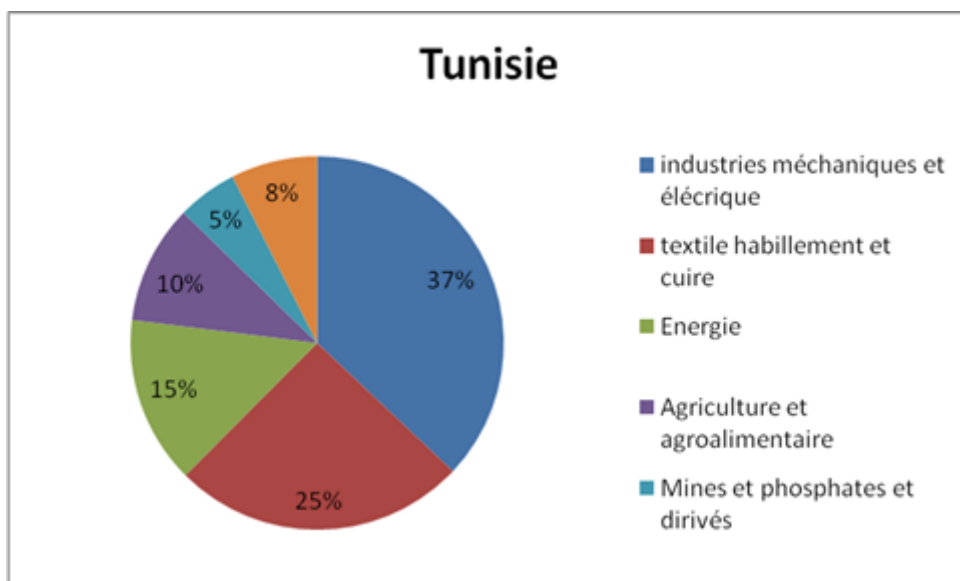
Les principaux secteurs d'exportation Tunisiennes en 2011, se répartissaient comme suit :

³ Le commerce extérieur marocain, période : année 2011. Disponible sur : www.tresor.economie.gouv.fr

Les industries mécaniques et électriques 37% le textiles et habillement et cuir 25,4% l'énergie 14,5%, l'agriculture et l'agroalimentaire 10,3%, mines et phosphates et dérivés 5,2%, et autres industries manufacturières 7,5%.

Du côté des services, le tourisme à seul représente en environ 60% des exportations du secteur tertiaire.

Figure N° 7 : Contribution de la Tunisie à l'exportation totale en 2011



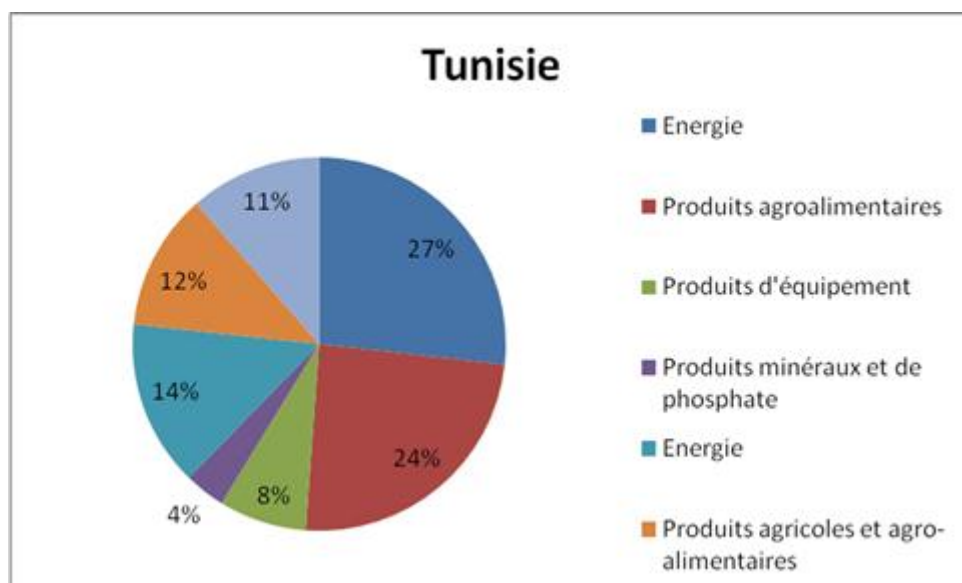
Source : Etablie par les auteurs à partir la base des données de la Banque Mondiale, 2012.

b) Les importations

Les importations des échanges commerciaux à l'import sont attribuées à la hausse des importations de l'énergie 26,4% des produits agricoles et alimentaires de base 24,1%, tandis que les produits d'équipement d'une part et les produits minéraux et de phosphate d'autre part ont enregistré des baisses consécutives de 7,5% et 3,5%.

Selon l'observatoire Tunisien du commerce extérieur, les produits de l'industrie mécanique et électrique ont été les plus demandés en 2011 avec une part de 42,2% du total des importations, l'énergie se classe en deuxième position avec 14,2%, suivi des produits de l'industrie agricole et agro-alimentaire 11,7%, ensuite le textile et habillement 11,3%.

Figure N° 8 : Contribution de la Tunisie à l'importation totale en 2011



Source : Etablie par les auteurs à partir la base des données de la Banque Mondiale, 2012.

Au niveau répartition géographique, l'Union Européenne est notre premier fournisseur avec 57.6% du total des importations. La France et l'Italie se placent également au premier rang avec 18,4% et 15, 8%⁴.

1.2. L'évolution du produit intérieur brut des pays du Maghreb (l'Algérie, le Maroc, la Tunisie)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'indicateur le plus retenu pour évaluer la production de biens et services d'un pays pendant une année. Il illustre l'importance de l'activité économique d'un pays ou encore la grandeur de sa richesse générée.

1.2.1. Le produit intérieur brut de l'Algérie

La décennie actuelle a été caractérisée par le boom pétrolier qui a généré d'importantes ressources pour l'Etat et une impressionnante accumulation d'avoir extérieurs. Cette conjoncture favorable a permis à l'Algérie de connaître depuis 2002 des taux de croissance économique convenables, mais qui restent en deçà du potentiel du pays, notamment en termes de croissance hors hydrocarbures. Selon la banque mondiale le PIB algérien passera de 168,8 milliards de dollars en 2011 à 196,2 milliards en 2012. Soit une hausse de 16,23% sur deux

⁴ Base de données de la Banque Mondiale WDI 2012.

ans. Mais dans le même temps, le prix du baril de pétrole Algérien passera de 78,8 dollars à 86 dollars, soit une hausse de 9,13%. La part du prix baril dans cette hausse du PIB attendu est dominante. Elle montre que l'économie Algérienne restera dépendante des fluctuations des marchés pétroliers internationaux⁵.

1.2.2. Le produit intérieur brut du Maroc

L'activité Marocaine a été marquée par l'augmentation en volume du produit intérieur brut hors agriculture (4,9%) en 2011 au lieu de (4,6%) en 2010, ainsi que par une amélioration de 4,1% de la valeur ajoutée agricole, contre une stagnation durant l'année 2010. Cette augmentation a été enregistrée en dépit de la baisse des activités des secteurs des hôtels et restaurants (-2,6%), de la pêche (-3,7%) et des mines (-1,8%). Cependant les autres activités non agricoles ont connu des croissances positives malgré la décélération de quelques activités telles que les industries de transformation qui se sont accrues de 1,9% contre 3,2% et les services transports, 3,7% au lieu de 6,2%. Au niveau de la demande, la croissance économique a notamment bénéficié de l'impulsion de la demande intérieure au cours de l'année 2011. Les dépenses de consommation finale se sont accrues de 7,3% contre 4,4% durant les mêmes périodes.

Le PIB du Maroc a enregistré une hausse de 4,8% au cours de l'année 2011, ce qui dégage une légère hausse du niveau général des prix (prix implicite du PIB). Ce résultat est attribué à la baisse des prix des impôts nets des subventions de presque 20%, sous l'effet de la hausse des subventions. Le prix implicite de la somme des valeurs ajoutées des secteurs d'activités aurait, par contre augmenté de 3,1%⁶.

1.2.3. Le produit intérieur brut de la Tunisie

Le PIB de la Tunisie au cours de l'année 2013, a enregistré une hausse de 2,7% par rapport à l'année 2012. Les secteurs qui ont enregistré une hausse sont principalement le secteur des transports et des télécommunications avec respectivement 3,5% et 9,5% et ce en dépit de la crise du secteur de hôtellerie et de la restauration. Cette hausse est imputée également au secteur des industries manufacturières qui a évolué de 2,1% et ce suite à l'évolution des chiffres des industries alimentaires avec 8,6% et la reprise de la production du

⁵ Base de données de la Banque Mondiale WDI 2012. ;

⁶ Organisation Mondiale du Commerce, Profils Commerciaux 2012.

secteur des industries mécaniques, électriques, textiles et habillement et du cuir. Le secteur de l'eau a aussi contribué dans l'évolution de 6,2% du PIB, enregistrant ainsi une hausse suite à la hausse de la demande sur les eaux d'irrigation. Les services non marchands ont également enregistré une hausse élevée équivalent à 6,5%⁷.

En revanche, les industries non manufacturières ont connu une baisse de 0,2% suite à la baisse de la production dans le secteur des mines (- 19,3%) ainsi que dans le secteur de raffinerie de pétrole (-1%) et l'extraction du phosphate et du gaz naturel (-1,2%). Le secteur agricole et des pêches a connu aussi une baisse de 1,6% en comparaison à l'année 2012.

2. Les enjeux de l'intégration maghrébine

La concrétisation de l'intégration maghrébine est de nature à susciter des effets sur le commerce régional et les investissements directs étrangers destinés au pays de l'UMA. L'intégration régionale permettrait de lever les obstacles se dressant face à la diversification des échanges des pays maghrébins et à la mise en œuvre de processus à rendement croissant et à économie d'échelle.

2.1. Les raisons de la faiblesse du commerce intra-régional

Le volume insignifiant des échanges intra-maghrébins met clairement en évidence la réalité de l'intégration maghrébine. A notre avis, deux raisons contribuent à cette situation : les raisons d'ordre politique et les raisons d'ordre économique.

2.1.1. Les raisons d'ordre politique

Vingt ans après le lancement de l'UMA, beaucoup de conflits politiques restent en suspens dans les relations des pays du Maghreb. La primauté du politique sur l'économique et la multiplicité des centres de décision à l'échelle régionale sont autant d'obstacles qui freinent la réalisation des objectifs assignés à l'UMA. Ainsi, la question du Sahara occidentale, la fermeture des frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc et les différences idéologiques des régimes maghrébins réduisent considérablement toute tentative de redynamisation des relations économiques entre les pays du Maghreb et contribuent à la lenteur du processus d'intégration économique de la région.

⁷Organisation Mondiale du Commerce, Profils Commerciaux 2012, op cité.

2.1.2. Les raisons d'ordre économique

Le Maghreb souffre aussi d'un certain nombre de facteurs d'ordre économique qui réduisent largement son potentiel du commerce intra-régional. Parmi ces facteurs, nous citons le caractère similaire de certaines économies maghrébines. Une étude réalisée par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières du Royaume du Maroc montre, que sur le marché de l'Union Européenne, le degré de similarité des exportations de la Tunisie par rapport aux exportations marocaines dépassent les 70%. Cette situation a généré une concurrence entre le Maroc et la Tunisie dans leurs relations avec l'UE (68% des exportations tunisiennes sont dans des industries où le Maroc détient aussi un avantage comparatif sur le marché européen). Par contre le degré de similarité. Un autre facteur explicatif des échanges commerciaux intra-maghrébin réside dans la faible complémentarité commerciale des pays du Maghreb. En effet, la complémentarité entre deux partenaires sera d'autant plus élevée que l'offre sur les marchés internationaux est proche de la demande de l'autre part. Sur ce point, la complémentarité intra-maghrébine apparaît très faible. Cette faible complémentarité structurelle des échanges maghrébins, qui est un handicap non négligeable à tout processus d'intégration, justifie en partie le niveau des échanges intra-maghrébins⁸. Enfin, le taux de protection douanière assez élevé appliqué entre les pays du Maghreb notamment pour les industries textiles et l'agro-alimentaire réduit considérablement le développement des échanges commerciaux alors que l'UMA, dès sa création, avait fixé comme objectif principal l'instauration d'une union économique totale.

2.2. Les obstacles à la réalisation de l'intégration maghrébine

La multiplication des accords commerciaux entre les pays maghrébins ne s'est pas traduite par une libéralisation suffisante des échanges intra-régionaux. Ces derniers ont demeurés pénalisés par un certain nombre des facteurs structurels, réduisant ainsi fortement la cohérence globale du schéma actuel d'intégration.

2.2.1. Le défaut de convergence des politiques économiques

Jusqu'aux années 1980, les pays maghrébins avaient en commun une tradition de forte emprise de l'Etat sur l'économie, en ligne avec le modèle de développement autocentré qu'ils avaient généralement adopté. Depuis, ils ont initié un mouvement général d'ouverture et de

⁸ OUKACI Kamal et Kherbachi Hamid, « Intégration Des Economies Maghrébines et partenariat euro-méditerranéen : Etat des lieux », 2006, P 09-11

libéralisation économique à des rythmes plus ou moins différenciés.

Ainsi, le Maroc et la Tunisie ont mis en place des programmes d'ajustement structurel (PAS) respectivement en 1983 et 1986 et se sont engagés dans un accord d'association avec l'Union Européenne, respectivement en février 1996 et en mai 1995.

A l'opposé, en Algérie, l'instabilité politique et la guerre civile ont contribué à enrayer le processus de libéralisation économique pendant près de 10 années. Le PAS n'a été adopté qu'en 1994 et l'accord d'association avec l'Union Européenne n'a été ratifié qu'en avril 2002.

Aujourd'hui, l'approfondissement en cours du processus de libéralisation économique et d'ouverture des économies maghrébines devrait favoriser la convergence de leurs politiques économiques et conforter leur transition vers un système d'économie de marché. Or, plusieurs travaux de recherche, notamment ceux du FMI, tendent à établir une corrélation entre le degré d'ouverture et l'intensité du commerce intra-régional.

2.2.2. La faiblesse des infrastructures de transport

Outre les facteurs non tarifaires, des problèmes structurels liés notamment à l'infrastructure des transports s'opposent à la réalisation d'opportunités commerciales entre les partenaires maghrébins. L'absence quasi totale de lignes directes de transport terrestre ou maritime, génère des surcoûts et limite incontestablement la compétitivité-prix des produits échangés.

Les accords bilatéraux préférentiels soumettent l'octroi des avantages fiscaux à la condition du respect de la règle dite du « transport direct ». Ainsi, le transit d'un produit en territoire tiers occasionne forcément une rupture de cette règle et constitue un motif de soustraction du produit du bénéfice du régime préférentiel.

La faible qualité des infrastructures de chargement et déchargement mises à disposition constitue une barrière implicite qui concerne les importateurs et les exportateurs.

Pour le FEMISE, l'inefficacité des activités de transport terrestre et maritime dans les pays maghrébins forme effectivement une barrière non tarifaire. Les activités maritimes, à l'instar de l'ensemble du secteur des transports, sont généralement publiques. Les transporteurs maritimes opérant dans les pays maghrébins rapportent que les coûts de shipping dus à la régulation se sont accrus, ce qui favorise les transporteurs nationaux publics

et restreint l'accès aux services portuaires pour les compagnies privées.

Par ailleurs, ce traitement spécifique du secteur des transports se retrouve dans les engagements sectoriels pris par les pays du Maghreb dans le cadre du GATS9. En effet, ce secteur est en situation d'exemption au régime de la nation la plus favorisée (NPF).

2.2.3. Un cadre institutionnel incomplet

La législation sur la concurrence qui permet de prévenir les pratiques anticoncurrentielles est le complément indispensable de toute politique de libéralisation commerciale.

A ce sujet, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont déjà mis en place des lois sur la concurrence ayant pour but de protéger les producteurs et les consommateurs et d'assurer la transparence des transactions commerciales. L'adoption de telles politiques est indispensable pour les pays maghrébins. En effet, les marchés locaux ne sont pas de taille suffisante pour permettre de réaliser les niveaux de croissance réclamés par la pression compétitive, ce qui implique la quasi-obligation pour les pays maghrébins de veiller sérieusement aux conditions locales de la concurrence.

Or, il reste que l'implémentation de cette législation est encore loin des standards internationaux. Dans certains secteurs, le manque de concurrence fait apparaître des situations de rente. Ces dernières se constituent non seulement au détriment des consommateurs, mais également de la sphère productive⁹, qu'elles conduisent à être moins compétitive sur les marchés internationaux.

2.2.4. Le manque d'information sur le régime préférentiel

Le manque d'information au sujet du cadre préférentiel du commerce avec les pays partenaires constitue un handicap majeur à la réalisation des objectifs attendus d'un tel dispositif de coopération. En l'occurrence, en raison de ce déficit informationnel, les exportateurs marocains ont fait un faible usage des conventions commerciales et tarifaires conclues avec les pays arabes, notamment maghrébins.

⁹ Royaume, « les enjeux de l'intégration maghrébine », Direction de la politique Economique Générale, document de travail N°9, Maroc, Juillet 2003, P07.

2.3. Le coût du non Maghreb

Ces différentes raisons de la faiblesse du commerce intra-maghrébin nous interpellent sur le coût réel du non Maghreb. A cet effet, plusieurs études, évaluant le coût du non Maghreb, ont montré la perte de l'économie de chaque pays maghrébin à cause de l'absence d'une intégration économique régionale au Maghreb.

Selon, la Banque Mondiale (2006), une intégration maghrébine approfondie qui prendrait en compte la libéralisation des services et réformes du climat de l'investissement accroîtrait le PIB réel par habitant entre 2005 et 2015 de 34%, 27% et 24% supplémentaires pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie respectivement. Toujours dans le cas d'une intégration approfondie et avec une libéralisation progressive des services qui sera terminée en 2015, la Banque Mondiale s'attend à une augmentation de la valeur réelle des exportations hors hydrocarbures entre 2005 et 2015 de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc de 138,1%, 85,8% et 85,7% respectivement.

Néanmoins, la Banque mondiale précise que la matérialisation de ces gains n'est pas automatique et qu'elle nécessite l'adoption de réformes réglementaires pour atteindre l'objectif d'efficacité économique au niveau national ainsi que celui d'une coopération profonde au niveau international. Donc la concrétisation de ces gains nécessite une adaptation de l'appareil productif des pays membres pour pouvoir répondre au supplément de demande émanant des pays membres. Le gain issu de l'intégration serait d'autant plus bénéfique qu'il découlerait d'une création d'échanges au lieu d'un simple détournement¹⁰.

2.4. Défis de l'intégration au Maghreb

Le positionnement du Maghreb sur l'échiquier international et régional revêt une importance critique. Les défis qui interpellent la région méritent d'être circonscrits en vue de leur apporter des réponses stratégiques communes.

2.4.1. Défi démographique

L'évolution démographique dans les pays du Maghreb contribue à une urbanisation spectaculaire qui aggrave les rapports ville/campagne, exaspère l'équilibre alimentaire,

¹⁰ Oukaci Kamal et Kherbachi Hamid, « Intégration Des Economies Maghrébines et partenariat euro-méditerranéen : Etat des lieux », op cité.

amplifie les crises de logement et aboutit à des grandes métropoles surpeuplées telles que Casablanca et Alger. Vers 2025, il est prévu que près de 70% de la population maghrébine vivra vraisemblablement dans les villes.

Parmi les grands défis pour les pays du Maghreb, se pose la question du chômage, dont le taux peut atteindre 15% et même plus pour les jeunes. Bien que ces pays soient pour la plupart entrés dans la transition démographique, leurs populations restent très jeunes. En outre, l'augmentation du nombre de femmes qui se présentent sur le marché du travail et l'accentuation de l'exode rural contribuent à augmenter le nombre des demandeurs d'emploi.

Compte tenu de la forte croissance démographique, le taux de croissance économique reste insuffisant pour combler les écarts de revenus entre les deux rives de la méditerranée.

Les pays maghrébins devraient profiter de l'aubaine démographique actuelle pour accélérer la croissance économique dans les prochaines années.

Des flux migratoires accrus seront nécessaires pour réguler les besoins du marché du travail de part et d'autre de la Méditerranée. Ces flux devraient permettre de réduire le chômage des jeunes dans les pays du Sud et de lutter contre les effets du vieillissement des pays de Nord. En 2030, les 75 ans et plus devraient atteindre près de 13% de l'ensemble de la population européenne contre 8% en 2000.

2.4.2. Défis écologiques

En matière d'environnement, la coopération régionale revêt une importance cruciale, compte tenu du fait que les enjeux environnementaux dépassent les frontières d'un seul pays.

Les risques liés à l'environnement et la dégradation affectant le Bassin méditerranéen sont différents et trouvent leur origine dans les activités humaines (industrie, agriculture intensive, tourisme de masse, trafic maritime intense et croissant, etc.), mais ils sont aussi liés aux spécificités géographiques des territoires et aux tendances démographiques.

Pour relever les défis écologiques, les pays maghrébins devraient coopérer avec leurs homologues de la rive nord. Les principaux domaines d'intervention pourraient concerner notamment la lutte contre la désertification des sols, en privilégiant les grands projets étatiques, comme les « barrages verts » et la prévention des risques naturels (inondations et incendies) à travers la mise en place d'un système euro-méditerranéen d'information et

d'alerte.

Ils pourraient porter aussi sur la gestion du cycle de l'eau et la lutte contre la pollution maritime et fluviale. A cet effet, la dépollution de la mer méditerranéenne, qui est à l'ordre du jour de l'Union pour la Méditerranée (UPM), serait un grand exemple de la coopération régionale. De plus, des actions concrètes pourraient être menées au niveau de la réduction des effets des différentes sources polluantes au niveau des zones urbaines, industrielles et agricoles, ainsi que la protection et la valorisation durable des ressources naturelles, terrestres et marines à des fins économiques et touristiques et l'adoption de techniques de pêche durables.

2.4.3. Défis énergétiques

Dans la région Maghreb, la demande d'énergie devrait croître en moyenne d'environ 3% par an à l'horizon 2030, du fait surtout de besoins grandissants en électricité et en eau dessalée.

Afin de faire face aux grands défis énergétiques du futur et dans le but d'assurer la sécurité énergétique et d'améliorer la protection de l'environnement, les pays du Maghreb devraient mettre en commun une véritable politique énergétique. Il s'agit en particulier de :

- Développer graduellement des politiques de gestion de la demande et d'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que de développement des énergies renouvelables¹¹.
- Encourager la production et l'utilisation des énergies renouvelables, notamment éolienne, pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de l'énergie d'origine fossile. A cet effet, les exemples réussis du Nord, notamment au Portugal, devraient être transposés aux pays du Sud de la Méditerranée.

Exploiter la complémentarité de l'espace méditerranéen en termes énergétiques. Ce qui rend nécessaire une coopération approfondie concernant les infrastructures d'échange (gazoducs, oléoducs,...), l'articulation des marchés Nord/Sud et les questions de politique énergétique commune (interconnexion électrique notamment). Ceci permettrait d'ouvrir la voie à une gestion de l'approvisionnement dans le cadre d'un marché régional de l'électricité et du gaz naturel et tirer profit des opportunités d'échanges avec les pays de la région euro-

¹¹ Royaume, « Enjeux de l'intégration maghrébine, le cout du non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, octobre 2008, p 13.

méditerranéenne.

2.4.4. Défis sécuritaires

Le renforcement de la coopération entre les pays du Maghreb s'impose, non seulement pour des raisons économiques et d'intégration régionale, mais aussi pour gérer ensemble les intérêts et les risques communs spécifiques à la région : problèmes écologiques et environnementaux, eau, énergie, climat, désertification, péril acridien, épizooties, risques sanitaires divers, problèmes migratoires, problèmes liés à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. La coopération devrait concerner les volets suivants :

- Renforcer la notion de paix et de sécurité, de développement durable et de dialogue culturel transméditerranéen. Toute approche en matière de paix et de sécurité ne peut être envisagée que globalement en Méditerranée.
- Trouver une solution rapide à la question du Sahara occidentale. Celle-ci ne doit pas durablement prendre en otage près de 100 millions de Maghrébins. Le coût du non-Maghreb reste élevé pour les économies maghrébines, estimé à 1% de leurs PIB par la DEPF.
- Développer la coopération avec l'OTAN sur des points très concrets comme la surveillance maritime, la participation militaire à la protection civile et à la sécurité aérienne,...
- Renforcer l'initiative pour la sécurité en Méditerranée occidentale qui réunit 5 pays européens (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal) et les 5 pays maghrébins.
- Mettre en place un dispositif sécuritaire qui réunit les pays des deux rives de la Méditerranée qui serait une alternative à la superposition de plusieurs cadres de sécurité. En effet, la compétition euro-américaine pour le leadership dans ce bassin stratégique freine la mise en place d'une véritable politique sécuritaire régionale.
- Renforcer la coopération en matière de sécurité et de contrôle des filières d'émigration clandestine qui affectent les pays du Nord que du Sud¹². Le contrôle de la migration

¹²Royaume, « Enjeux de l'intégration maghrébine, le cout du non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, octobre 2008, p 14, op cité.

illégale à travers l'échange d'information entre les pays concernés et, le cas échéant, la répression (politique de réadmission, surveillance des frontières maritimes et terrestres, etc.).

Toutefois, l'exigence de sécurité ne doit pas ôter celle de liberté. En effet, le nouveau concept de sécurité humaine -privilégiant le droit naturel par rapport aux considérations de souveraineté et la préoccupation morale par rapport à la légalité- fait de l'individu le centre des préoccupations. Telle est la tendance de plus en plus affirmée dans le cadre du nouveau dispositif normatif du Droit international humanitaire.

On conclut qu'au regard des éléments précédents, l'approfondissement de l'intégration maghrébine, serait de nature à dynamiser la croissance économique, accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et susciter une nouvelle dynamique des échanges.

Cette évolution favoriserait l'apparition de nouvelles formes de spécialisation infrarégionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion du Maghreb dans le commerce mondial d'une manière qui lui permet de tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation, tout en favorisant la différenciation des échanges intra-régionaux et la mise en œuvre de processus à rendements croissants et à économie d'échelle.

Cette dynamique, si elle est à l'origine du développement des échanges croisés au sein des filières entre les pays maghrébins et de l'émergence d'importants facteurs de complémentarité, permettrait aussi de stimuler la compétitivité de la région tout en assurant une plus grande autonomisation du processus de développement au Maghreb.

Toutefois, la concrétisation de ce projet d'envergure nécessite de la part des pays membres de l'UMA une coopération prononcée et un engagement ferme dans la voie de la modernisation.

Chapitre 4

Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre

l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche
empirique

Chapitre4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie: approche empirique

Après avoir rappelé les bases théoriques de l'intégration économique régionale et une description générale de l'Union du Maghreb Arabe et des trois économies supposées membres, nous proposons de présenter un modèle de quantification de l'impact commercial dans le but d'estimer l'impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Ce dernier chapitre comportera trois parties. La première partie présentera le modèle économétrique utilisé, à savoir un modèle VAR. La deuxième partie est consacrée à l'étude graphique et choix des variables, tandis que la troisième partie porte sur l'analyse statistique.

1. Présentation du modèle VAR

Le modèle VAR constitue une généralisation des processus AR au cas multi-variables ils ont introduits par Sims (1980) comme alternative, aux modèles macro économétrique d'inspiration keynésienne. Cette nouvelle représentation repose toutefois sur l'hypothèse que l'évolution de l'économie peut être bien approchée d'un vecteur de N variable dépendant linéairement de passé.

1.1. Représentation du modèle VAR

La représentation VAR à k variable et à p décalages VAR(p) s'écrit sous forme matricielle¹ :

$$X_t = \Phi_0 + \Phi_1 X_{t-1} + \dots + \Phi_p X_{t-p} + \varepsilon_t$$

¹ Lardic Sandrine et Mignon Valérie, « économétrie des séries temporel macroéconomique et financiers », economica, Paris, 2007, p 84.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

$$X_t = \begin{pmatrix} x_{1t} \\ \cdot \\ \cdot \\ \cdot \\ x_{Nt} \end{pmatrix} \quad \varepsilon_t = \begin{pmatrix} \varepsilon_{1t} \\ \cdot \\ \cdot \\ \cdot \\ \varepsilon_{Nt} \end{pmatrix} \quad \Phi_0 = \begin{pmatrix} a_1^0 \\ \cdot \\ \cdot \\ \cdot \\ a_N^0 \end{pmatrix} \quad \Phi_p = \begin{pmatrix} a_{1p}^1 & a_{1p}^2 & \dots & a_{1p}^N \\ \cdot & \cdot & \cdot & \cdot \\ a_{Np}^1 & a_{Np}^2 & \dots & a_{Np}^N \end{pmatrix}$$

Où ε_t est un bruit blanc de matrice variance covariance Σ_ε .

On peut encore écrire :

$$(I - \Phi_1 L - \Phi_2 L^2 - \dots - \Phi_p L^p) X_t = \Phi_0 + \varepsilon_t$$

Soit :

$$\Phi(L) X_t = \Phi_0 + \varepsilon_t \quad \text{Où} \quad t = 1 \dots T.$$

Où « L » représente l'opérateur de retard avec $\Phi(L) = I - \sum_{i=1}^p \Phi_i L^i$, est un polynôme en l'opérateur de retard caractérisé par $L^k Y_t = Y_{t-k}$.

• Condition de stationnarité :

Un modèle VAR est stationnaire, s'il satisfait les trois conditions classiques² :

$$E(Y_t) = \mu \forall t ;$$

$$Var(Y_t) < \infty ;$$

$$Cov(Y_t, Y_{t+k}) = E[(Y_t - \mu)(Y_{t+k} - \mu)] = \Gamma_k \forall t.$$

1.2. Estimation d'un modèle VAR :

Les paramètres du processus VAR ne peuvent être estimés que sur des séries temporelles stationnaires. Il existe deux types d'estimation du modèle VAR :

- ✓ Estimation par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), Consiste à estimer chacune des équations indépendamment les uns des autres, le nombre d'équation à identifier égale au nombre de variable utilisés (K) ;

² Bourbonnais Régis « économétrie », 7^{ème} Edition Dunod, Paris, 2009, p 259.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

- ✓ Estimation par la méthode de vraisemblance, Cette méthode prend en considération l'auto- corrélation des erreurs contrairement à la méthode de MCO qui implique les erreurs soient non corrélées.

Soit le processus VAR (p) estimé

$$X_{t=} \hat{\Phi}_0 + \hat{\Phi}_1 X_{t-1} + \hat{\Phi}_2 X_{t-2} + \dots + \hat{\Phi}_p X_{p-1} + e$$

Avec e : représente le vecteur de dimension $(k, 1)$ des résidus d'estimation $(e_{1t}, e_{2t}, \dots, e_{kt})$.

Et on note : \sum_e la matrice e variance covariance estimées des résidus du modèle.

1.2.1. Détermination du nombre de retards³ :

Pour déterminer le nombre de retards d'un modèle à retards échelonnés, nous avons présenté les critères d'Akaike et de Schwartz. Dans le cas de la représentation VAR, ces critères peuvent être utilisés pour déterminer l'ordre p du modèle. La procédure de sélection de l'ordre de la représentation consiste à estimer tous les modèles VAR pour un ordre allant de 0 à h (h étant le retard maximum admissible par la théorie économique ou par les données disponibles). Les fonctions AIC(p) et SC(p) sont calculées de la manière suivante :

$$AIC(p) = Ln [det|\sum_e|] + \frac{2k^2 p}{n}$$
$$SC(p) = Ln [det|\sum_e|] + \frac{k^2 p Ln(n)}{n}$$

Avec : k = nombre de variables du système ; n = nombre d'observations ; p = nombre de retard; \sum_e = des variations covariances des résidus du modèle.

1.2.2. La prévision

L'apport essentiel des processus VAR est de permettre une meilleure prévision en comparaison des modèles macro-économétriques.

³ Bourbonnais Régis, « économétrie », 7^{ème} Edition Dunod, Paris, 2009, p 261.

Considérons un modèle VAR (p) :

$$X_t = \hat{\Phi}_1 X_{t-1} + \dots + \hat{\Phi}_p X_{t-p} + \varepsilon_t$$

On suppose que p a été choisi, que les $\hat{\Phi}_i$ ont été estimés et que la matrice de variance covariance associée à ε_t a été estimée.

Afin de réaliser des prévisions, il est nécessaire de vérifier que le modèle est bien en représentation canonique. Pour cela, on calcule le déterminant du polynôme $\Phi(L)$ et l'on regarde si les racines sont bien à l'extérieur du disque unité. Si tel est le cas, alors la prévision en $(T + 1)$ du processus est⁴ :

$$E \left[X_{T+1} | \underline{X}_T \right] = \hat{\Phi}_1 X_T + \dots + \hat{\Phi}_p X_{T-p+1}.$$

Où \underline{X}_T désigne le passé de X jusqu'à la date T incluse.

1.3. La causalité

Une question que l'on peut poser à partir d'un modèle VAR est de savoir s'il existe une relation de causalité entre les différentes variables des systèmes.

1.3.1. Causalité au sens de Granger

Dans le modèle VAR, on dira X cause Y si la prévision de Y fondée sur la connaissance de passés conjoints de X et de Y est meilleure que la prévision fondée sur la seule connaissance du passé de Y . Cette approche est introduite par Granger (1969) qui a développé ce lien de causalité sous l'appellation « causalité au sens de Granger ».⁵

Soit un processus VAR d'ordre 1 pour deux variables :

$$Y_{1t} = B_0 + B_1 Y_{1t-1} + B_2 Y_{2t-1} + \varepsilon_{1t}$$

$$Y_{2t} = a_0 + a_1 Y_{1t-1} + a_2 Y_{2t-1} + \varepsilon_{2t}$$

On dit que la variable Y_{1t} cause au sens de Granger la variable Y_{2t} si et seulement si la connaissance du passé de Y_{1t} améliore la prévision de Y_{2t} à tout horizon.

⁴ Lardic Sandrine et Mignon Valérie, « économétrie des séries temporelles macroéconomiques et financières », Op Cité, p 97-98.

⁵ Bourbonnais Régis, « Manuel et exercices corrigés Econométrie », 3^{ème} Edition Dunod, Paris, 2000, p 269.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Ce test s'intéresse à tester les hypothèses suivantes :

- H_0 : Y_{2t} ne cause pas au sens de Granger Y_{1t}
- H_1 : Y_{2t} cause au sens de Granger Y_{1t}

Le test de granger repose sur la statistique de Fisher :

$$F^* = \frac{(SCRc - SCRnc)/C}{SCRnc/N - K - 1}$$

Avec :

C : le nombre de restriction (le nombre de coefficient dont on test la nullité) ;

SCRc : sommes des carrés des résidus du modèle contraint ;

SCRnc : sommes des carrés des résidus du modèle non contraint ;

N: Le nombre de l'échantillon ;

K : Le nombre de variables ;

- **La règle de décision :**

Si $F^* > F_t$ lu dans la table de fisher implique : on rejette H_0 alors on accepte H_1 , donc les valeurs passées de Y_{2t} nous aide à prévoir les valeurs présent et futur de Y_{1t} .

Si $F^* < F_t$ lu dans la table de fisher implique : on rejette H_1 alors on accepte H_0 , donc Y_{2t} ne cause pas Y_{1t} .

1.3.2. Analyse des chocs

Dans les applications empiriques, une des principales utilisations des processus VAR réside dans l'analyse de réponse impulsionnelle. La fonction de réponse impulsionnelle représente l'effet d'un choc d'une innovation sur les valeurs courantes et futures des variables endogènes. Un choc sur l'ième variable peut effectuer directement cette ième variable, mais il se transmet également à l'ensemble des autres variables au travers de la structure dynamique de VAR⁶.

⁶ Lardic Sandrine et Mignon Valérie, Op Cité, p 84.

1.3.3. Décomposition de la variance

La décomposition de la variance de l'erreur de prévision a pour objectif de calculer pour chacune des innovations sa contribution à la variance de l'erreur. Par une technique mathématique, on peut écrire la variance de l'erreur de prévision à un horizon h en fonction de la variance de l'erreur attribuée à chacune des variables ; il suffit ensuite de rapporter chacune de ces variances à la variance totale pour obtenir son poids relatif en pourcentage⁷.

2. Etude graphique et choix des variables

Cette partie se focalise sur la présentation des variables à utiliser dans notre modèle et sur une analyse descriptive, en traçant des graphiques pour chacune des variables, afin de les mieux comprendre.

2.1. Le choix des variables

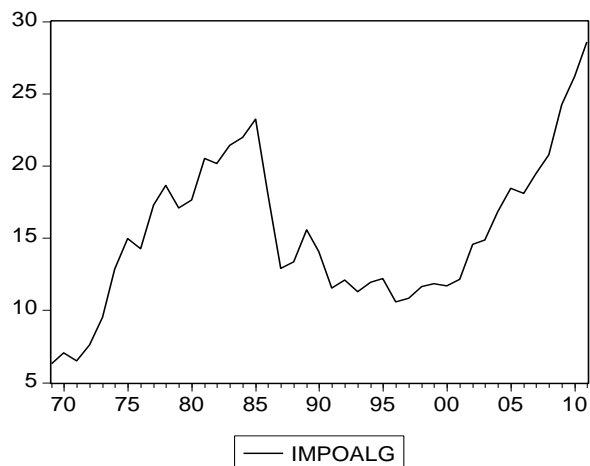
Nous avons choisi cinq variables : les importations de l'Algérie ($impoalg$), le produit intérieur brute de l'Algérie ($pibalg$), le produit intérieur brute du Maroc ($pibmaro$), le produit intérieur brute de la Tunisie ($pibtuni$) et l'Union du Maghreb Arabe(uma) qui est une variable indicatrice qui prend la valeur de (1) s'il ya accord d'association et (0) sinon. Les sources de données utilisées sont extraites des données de la banque mondiale 2012 et l'office national des statistiques (ONS). La période d'estimation s'étale de 1969 à 2011, soit 43 observations et les variables sont exprimées en dollars constant de 2000.

⁷ Bourbonnais Régis, Op Cité, p 270.

2.2. Analyse graphique des variables

2.2.1. Les importations de l'Algérie (impoalg)

Figure N° 9 : l'évolution des importations de l'Algérie 1969-2011



Source : Etabli par les auteurs à partir des données de l'ONS.

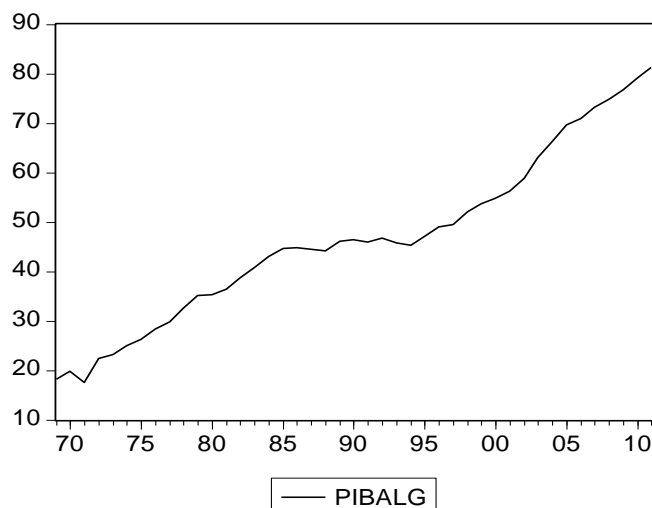
La lecture du graphique ci-dessus montre quela tendance de la variable importations de l'Algérie de la période 1969 à 1985 et la période 2001 à 2011 a connu une augmentation. Cette hausse est due au fait que les prix du pétrole ont augmenté, excepter l'année 1986 à 1999 qui ont enduré une baisse presque constante, cela est à l'origine ⁸:

- Du choc pétrolier (baisse du prix du pétrole).
- Le programme de relance de la croissance économique initiée par le président.
- L'augmentation des salaires.

⁸Rapport ONS, Algérie, Office National des Statistiques-novembre 2012, Op cité.

2.2.2. Le produit intérieur brut de l'Algérie (pibalg)

Figure N° 10 : l'évolution de produit intérieur brut de l'Algérie 1969-2011



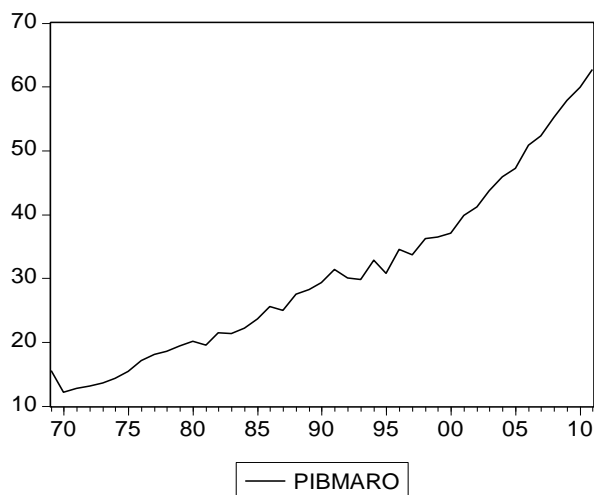
Source : Etablie par les auteurs à partir de données de la banque mondiale.

La lecture du graphique ci-dessus montre que la tendance de la variable PIB de l'Algérie de la période 1971 à 1984 et la période 1995 à 2011 a connu une augmentation, cette hausse est due au fait que les prix du pétrole ont augmenté, excepter l'année 1985 à 1994 qui ont endured une baisse presque constante, cela est à l'origine :

- Du choc pétrolier (baisse du prix du pétrole).
- Le programme de relance de la croissance économique initiée par le président.
- L'augmentation des salaires.

2.2.3. Le produit intérieur brut du Maroc (pibmaro)

Figure N°11 : l'évolution du produit intérieur brut du Maroc 1969 – 2011



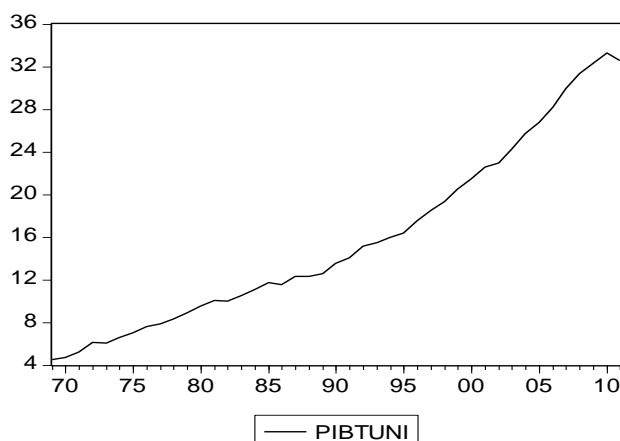
Source : Etablie par les auteurs à partir de données de la banque mondiale.

La lecture du graphique ci-dessus montre que la tendance de PIB du Maroc durant la période 1970 à 2011 a connu une augmentation, qui est due à l'amélioration de la valeur ajoutée agricole et la baisse des prix des impôts nets des subventions, sous l'effet de la hausse des subventions⁹.

⁹Base de données de la banque mondiale WDI 2012.

2.2.4. Le produit intérieur brut de la Tunisie (pibtuni)

Figure N° 12 : l'évolution du produit intérieur brut de la Tunisie 1969 – 2011



Source : Etablie par les auteurs à partir de données de la banque mondiale.

La lecture de graphique ci-dessus montre que la tendance de PIB de la Tunisie durant la période 1969 à 2010 a connu une augmentation continue, cette hausse est expliquée par les secteurs qui ont enregistré une hausse qui sont principalement le secteur de transports, des télécommunications, des industries manufacturières, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, en 2011 le PIB de la Tunisie a enregistré une baisse qui est expliquée par des raisons politiques¹⁰.

2.3. Méthode d'estimation

Afin de mener notre modélisation, on s'est basé sur le logiciel Eviews pour une estimation plus fiable des paramètres du modèle, cette estimation a été faite à travers plusieurs tests et dans un ordre bien déterminé.

- ✓ Test de racine unitaire : on utilise le test ADF afin d'enquérir des propriétés stochastiques des séries considérées dans le modèle en analyse leur ordre d'intégration ;
- ✓ Estimation d'un modèle VAR : tout au long de notre étude on va essayer de présenter les importations de l'Algérie. Cette dernière est expliquée par des variables qui sont le PIB de l'Algérie, le PIB de la Tunisie, le PIB de Maroc et l'Union du Maghreb Arabe,

¹⁰ Base de données de la banque mondiale WDI 2012 .

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

ceci dans le but d'analyser l'effet de l'Union du Maghreb Arabe sur les importations de l'Algérie ;

- ✓ Test de causalité de Granger : étudier l'effet de causalité des différentes variables sur les importations de l'Algérie ;

3. Analyse statistique

Après avoir exposé l'analyse descriptive des déterminants des importations de l'Algérie nous passons à l'estimation de la relation entre les importations de l'Algérie et ses déterminants en particulier l'UMA.

3.1. La détermination de nombre de retard

Le test de racine unitaire (ADF) nécessite la détermination du nombre de retards de chaque série. Pour cela on fait appel aux critères d'information d'Akaike et Schwarz pour des décalages h allant de 0 à 4. D'après les différentes estimations, les résultats obtenus sont :

Tableau N° 4 : choix de nombre de retard (P) de la série impoalg

Impoalg		0	1	2	3	4
Modèle [3]	Akaike	4,19	4,15	4,20	4,18	4,20
	Schwarz	4,32	4,32	4,41	4,43	4,50
Modèle [2]	Akaike	4,16	4,12*	4,16	4,15	4,19
	Schwarz	4,24	4,25	4,33	4,36	4,44
Modèle [1]	Akaike	4,14	4,12*	4,16	4,15	4,20
	Schwarz	4,18	4,20	4,28	4,32	4,41

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

A partir de ce tableau et de la règle de décision selon laquelle on doit choisir l'ordre qui minimise les critères de choix, il s'avère que le nombre de retard de la série impoalg est égal à un (1).

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Tableau N° 5 : choix de nombre de retard (P) de la série pibalg

Pibalg		0	1	2	3	4
Modèle [3]	Akaike	3,51	3,57	3,36	3,05	3,07
	Schwarz	3,64	3,74	3,57	3,30	3,37
Modèle [2]	Akaike	3,48	3,54	3,36	3,07	3,11
	Schwarz	3,56	3,67	3,53	3,28	3,36
Modèle [1]	Akaike	4,14	4,12	4,16	4,15	4,20
	Schwarz	4,18*	4,20	4,28	4,32	4,41

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

Les données présentées par ce tableau, nous indiquent que le nombre de retard à retenir pour la série pibalg est d'ordre zéro (0).

Tableau N° 6 : choix de nombre de retard (P) de la série pibmaro

Pibmaro		0	1	2	3	4
Modèle [3]	Akaike	3,50	3,06	3,03	3,02	3,09
	Schwarz	3,63	3,23*	3,24	3,28	3,39
Modèle [2]	Akaike	3,52	3,01	3,01	2,98	3,03
	Schwarz	3,60	3,14*	3,18	3,20	3,29
Modèle [1]	Akaike	3,48	2,98	2,96	2,93	2,98
	Schwarz	3,52	3,06*	3,09	3,10	3,20

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

La lecture de tableau ci-dessus, nous permis de déduire le nombre de retard de la série pibmaro, qui est d'ordre un (1).

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Tableau N° 7 : choix de nombre de retard (P) de la série pibtuni

Pibtuni		0	1	2	3	4
Modèle [3]	Akaike	1,28*	1,34	1,38	1,37	1,43
	Schwarz	1,41	1,51	1,59	1,62	1,74
Modèle [2]	Akaike	1,28*	1,35	1,41	1,46	1,48
	Schwarz	1,37	1,47	1,58	1,67	1,74
Modèle [1]	Akaike	1,32	1,38	1,42	1,45	1,49
	Schwarz	1,36	1,46	1,55	1,62	1,71

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

Parallèlement à la lecture de ce tableau, il nous apparait clairement que l'ordre de retard égale à zéro (0) est approprié à la série pibtuni.

Tableau N° 8 : choix de nombre de retard(p) de la série uma

Uma		0	1	2	3	4
Modèle [3]	Akaike	-0,87*	-0,80	-0,72	-0,65	-0,57
	Schwarz	-0,74	-0,63	-0,51	-0,39	-0,26
Modèle [2]	Akaike	-0,85	-0,78	-0,70	-0,62	-0,54
	Schwarz	-0,77	-0,65	-0,53	-0,41	-0,28
Modèle [1]	Akaike	-0,85	-0,77	-0,70	-0,62	-0,53
	Schwarz	-0,81	-0,69	-0,57	-0,44	-0,32

Source : Etablie par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS4.1.

Les données présentées par ce tableau nous indiquent que le nombre de retard à retenir pour la série uma est d'ordre zéro.

3.2. Application du test de Dickey-Fuller augmenté

Après avoir déterminé le nombre de retard de chaque chronique, on passe à l'analyse de la stationnarité de ces dernières, en se référant aux trois modèles de base constituant le test de Dickey-Fuller augmenté, afin de vérifier la significativité de la tendance et la constante pour identifier la nature du non stationnarité des séries, c'est-à-dire si elles admettent un processus TS ou DS avant d'appliquer le test de racine unitaire.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Tout d'abord on estime le modèle avec constante et tendance (modèle 3) pour chaque série, dont les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau N° 9 : Test de la significativité de la tendance

	Impoalg	Pibalg	Pibtuni	Pibmaro	uma
Valeurs calculées	0,91	0,69	1,39	0,16	1,59
Valeurs théoriques	1,96	1,96	1,96	1,96	1,96

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

Dans ce tableau présenté ci-dessus on constate que les tendances des variables (impoalg, pibalg, pibmaro, pibtuni, uma) ne sont pas significativement différentes de zéro puisque leurs valeurs calculées (t-statistique) sont inférieures à ses valeurs théoriques de la table de Student au seuil statistique de 5%.

On estime en conséquence le modèle avec constante, sans tendance (modèle 2) dont les résultats figurent dans le tableau suivant :

Tableau N° 10 : Test de la significativité de la constante

	Impoalg	Pibalg	Pibmaro	Pibtuni	uma
Valeurs calculées	1,3	1,36	-0,76	1,84	1,45
Valeurs théoriques	1,96	1,96	1,96	1,96	1,96

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

On remarque dans le tableau donné ci-dessus que les constantes des chroniques ne sont pas significativement différente de zéro car les valeurs calculées des constantes (t-statistique) sont inférieure à ses valeurs théoriques au seuil statistique de 5% (la table de Dickey-Fuller).

On estime alors le modèle sans constante ni tendance (modèle 1) dont les résultats sont données dans le tableau suivant :

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Tableau N° 11 : Application de test de racine unitaire d'ADF

		Impoalg	Pibalg	pibmaro	pibtuni	uma
En niveau	La statistique ADF	0,92	7,09	8,59	9,64	0,00
	Les valeurs critiques (5%)	-1,94	-1,94	-1,94	-1,94	-1,94
En première différenciation	La statistique ADF	-3,91	-3,07	-1,45	-2,06	-6,32
	Les valeurs critiques (5%)	-1,94	-1,94	-1,94	-1,94	-1,94
En deuxième différenciation	La statistique ADF	/	/	-11,94	/	/
	Les valeurs critiques (5%)	/	/	-1,94	/	/
Mackinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.						

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

On procède au test de racine unitaire. Les résultats fournis par le tableau ci-dessus, elles marquent que les statistiques ADF en niveau sont supérieures aux valeurs critiques au seuil de 5%, cela indique la présence des racines unitaires dans toutes les séries, en conséquence elles ne sont pas stationnaires. En revanche les statistiques ADF en première différenciation sont inférieures aux valeurs critiques au seuil de 5%, contrairement à la série pibmaro la statistique ADF en première différenciation est supérieure aux valeurs critiques au seuil de 5%, donc on passe à la deuxième différenciation.

Les résultats obtenus de cette dernière montrent que la statistique ADF est inférieure à la valeur critique au seuil de 5%.

3.3. Modèle statistique des importations de l'Algérie

Dans cette étude économétrique, nous essaierons d'expliquer l'éventuelle relation qui puisse exister à long terme ou à court terme.

On considère que toutes les hypothèses de base pour l'utilisation des MCO (les moindres carrés ordinaires) sont vérifiées. (ε_t) Représente le terme aléatoire de moyenne nulle.

Dans l'initial, nous cherchons des coefficients tels que c, B_1, B_2, B_3, B_4 . L'équation telle qu'elle est définie introduit implicitement une contrainte.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Le modèle à estimer prend la forme suivant :

$$(\text{dimpoalg}) = c + B_1(\text{dpibalg}) + B_2(\text{ddpibmaro}) + B_3(\text{dpibtuni}) + B_4\text{dUMA} + \varepsilon_t$$

L'estimation par la méthode des moindres carrés ordinaires fournit les résultats suivants :

$$\text{dimpoalg} = -1,88 + 0,63 \text{ dpibalg} + 0,16 \text{ ddpibmaro} - 0,81 \text{ dpibtuni} - 8,90 \text{ duma}$$

(-0,87) (4,93) (0,59) (-1,87) (-6,27)

$$R^2 = 0,7563 \quad DW = 0,78 \quad n=43$$

Les valeurs entre parenthèses présentent la statistique de Student (le rapport du coefficient sur son écart-type), les coefficients (pibalg et uma) sont significatifs (t-statistique supérieure au t-tabulé 1,96), contrairement au coefficient de pibmaro et pibtuni ne sont pas significatifs (t-statistique inférieure au t-tabulé 1,96). Les importations de l'Algérie sont expliquées de 75,63% par le pibalg et l'uma. À partir de cette régression, $DW < 2$, donc il n'y a pas d'autocorrélation des résidus.

Ces résultats indiquent que :

- Une augmentation d'une unité de pibalg engendre une augmentation de 0,63 milliards de dollars des importations alg.
- Une augmentation d'une unité de pibmaro engendre une augmentation de 0,16 milliards de dollars des impoalg.
- Une augmentation d'une unité de pibtuni engendre une diminution de 0,81 milliards de dollars des impoalg.
- Une augmentation d'une unité de l'uma engendre une diminution de 8,90 milliards de dollars des impoalg.

3.4. La Modélisation VAR

Après avoir stationnariser les séries, il est possible de modéliser un processus VAR (Vecteur Auto-Régressif). Afin d'analyser les liens entre les importations de l'Algérie (impoalg), le PIB de l'Algérie, le PIB de Maroc, le PIB de la Tunisie et l'UMA ainsi l'effet d'une variable sur l'autre.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

3.4.1. Choix du nombre de retard

Cette étape repose sur la détermination de l'ordre p du processus VAR à retenir. A cette fin, nous avons estimé divers processus VAR pour des ordres de retards p allant de 1 à 4. Pour chaque modèle, nous avons calculé les critères d'information d'Akaike et de Schwarz comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau N° 12 : Choix du nombre de retard (P)

L'ordre du VAR	0	1	2	3	4
AIC	12.17	11.05	10.64	10.75	10.27*
SC	12.39	12.36*	13.04	14.23	14.84

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

A partir du tableau présenté ci-dessus, nous concluons que les critères d'information nous mènent à retenir un processus VAR(1).

3.4.2. Estimation de modèle VAR(1)

Après avoir estimé un modèle VAR d'ordre 1 sur la base des séries stationnaire, car un modèle VAR ne peut être estimé que sur des séries stationnaires. L'estimation de modèle VAR(1) est répercutée dans l'annexe 24.

L'observation de nos résultat d'estimation VAR(1), nous permis de remarquer que :

Les importations de l'Algérie sont expliquées par les importations de l'Algérie puisque la valeur calculée (t-statistique) est supérieure à la valeur tabulée de Student au seuil statistique de 5%.

Le PIB de l'Algérie est expliqué par les importations de l'Algérie puisque la valeur calculée (t-statistique) est supérieure à la valeur tabulée de Student au seuil statistique de 5%.

Le PIB de Maroc est expliqué par le PIB de Maroc (t-statistique associé est supérieur au t-tabulé 1,96).

Le PIB de Tunis est expliqué par le PIB de Tunis (t-statistique associé est supérieur au t-tabulé 1,96).

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

L'UMA n'est expliquée par aucune variable.

3.4.3. Analyse de la causalité au sens de Granger

L'analyse de la causalité va nous permettre de savoir la relation entre les variables impalg, pibalg, pibmaro, pibtuni, uma et leurs influences entre elles, l'analyse de la causalité est une étape nécessaire à étudier la dynamique de modèle, les résultats obtenus après avoir effectué le test de causalité au sens de Granger sont les suivant :

Tableau N° 13 : Test de causalité au sens de Granger

Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Probability
DDPIBMARO does not Granger Cause DIMPOALG	40	2.49924	0.12241
DIMPOALG does not Granger Cause DDPIBMARO		0.03824	0.84604
DPIBTUNI does not Granger Cause DIMPOALG	41	1.94307	0.17143
DIMPOALG does not Granger Cause DPIBTUNI		0.12426	0.72640
DUMA does not Granger Cause DIMPOALG	41	2.12061	0.15354
DIMPOALG does not Granger Cause DUMA		5.1E-06	0.99821
DDPIBMARO does not Granger Cause DPIBALG	40	0.81865	0.37143
DPIBALG does not Granger Cause DDPIBMARO		0.34173	0.56238
DPIBTUNI does not Granger Cause DPIBALG	41	0.34818	0.55864
DPIBALG does not Granger Cause DPIBTUNI		0.01275	0.91071
DUMA does not Granger Cause DPIBALG	41	0.76858	0.38617
DPIBALG does not Granger Cause DUMA		2.03118	0.16226
DPIBTUNI does not Granger Cause DDPIBMARO	40	0.00572	0.94010
DDPIBMARO does not Granger Cause DPIBTUNI		0.08328	0.77451
DUMA does not Granger Cause DDPIBMARO	40	0.61133	0.43926
DDPIBMARO does not Granger Cause DUMA		1.91354	0.17486
DUMA does not Granger Cause DPIBTUNI	41	1.21036	0.27818
DPIBTUNI does not Granger Cause DUMA		2.62605	0.11339

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

Le test de Granger effectué, indique qu'il n'existe pas de relation de causalité entre les variables présentées dans le tableau ci-dessus car toutes les probabilités associées sont supérieur au seuil statistique de 5%

Tableau N° 14 : Test de causalité au sens de Granger

NullHypothesis:	Obs	F-Statistic	Probability
DPIBALG does not Granger Cause DIMPOALG	41	1.2E-05	0.99731
DIMPOALG does not Granger Cause DPIBALG	7.64048	0.00875	

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

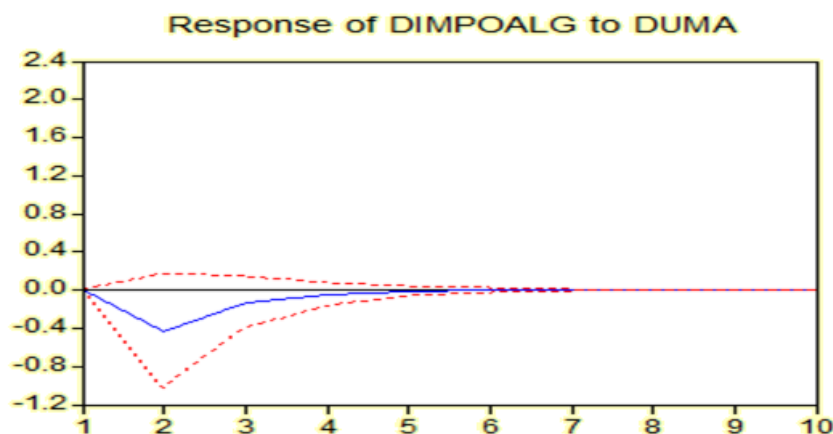
Le test de Granger effectué, indique qu'impoalg cause pibalg car la probabilité associée est inférieure au seuil statistique de 5% ($0,0087 < 0,05$). En revanche le pibalg ne cause pas au sens de Granger les impoalg car la probabilité associée est supérieure au seuil statistique de 5% ($0,99 > 0,05$) alors c'est une causalité unidirectionnelles.

3.4.4. Analyse des chocs

Les résultats de l'estimation du modèle VAR (1) et de test de causalité au sens de Granger, nous amènent à déduire que le passé de notre variable impoalg dépend positivement de la variable pibalg. Donc il est intéressant d'examiner l'impact des chocs dans un tel cadre.

Les figures 13, 14, 15 et 16 dessous retracent les fonctions de réponse impulsionnelle de impoalg, pibalg, pibtuni, pibmaro les courbes en pointillés représentant l'intervalle de confiance. On considère que l'amplitude du choc est égale à une fois l'écart type et l'on s'intéresse aux effets du choc sur 10 périodes

Figure N° 13 : Fonction de réponse impulsionnelle dimpoalg

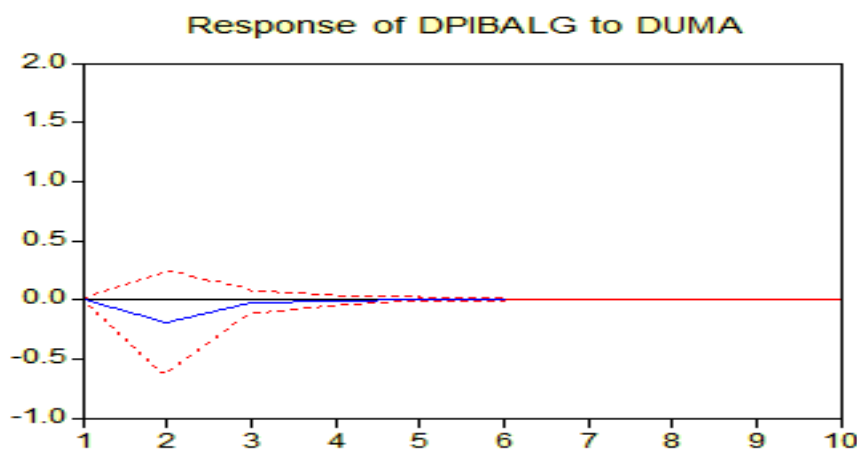


Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

La lecture du graphe ci-dessus nous permet de comprendre que l'effet de *duma* sur *dpibalg* sera négatif dès la première période jusqu'à la cinquième période, à partir de la cinquième période jusqu'à la dixième période l'effet de *duma* sur *dimpoalg* sera nul.

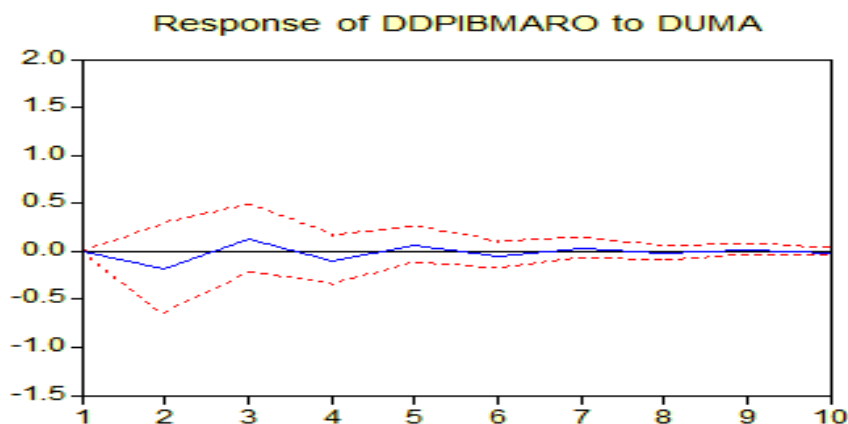
Figure N° 14 : Fonction de réponse impulsionnelle *dpibalg*



Source : établi par nous même à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

La lecture du graphe ci-dessus nous permis de comprendre que l'effet de *duma* sur *dpibalg* sera négatif dès la première période jusqu'à la troisième période, à partir de la troisième jusqu'à la dixième période l'effet de *duma* sur *dpibalg* sera nul.

Figure N° 15: Fonction de réponse impulsionnelle *ddpibmaro*

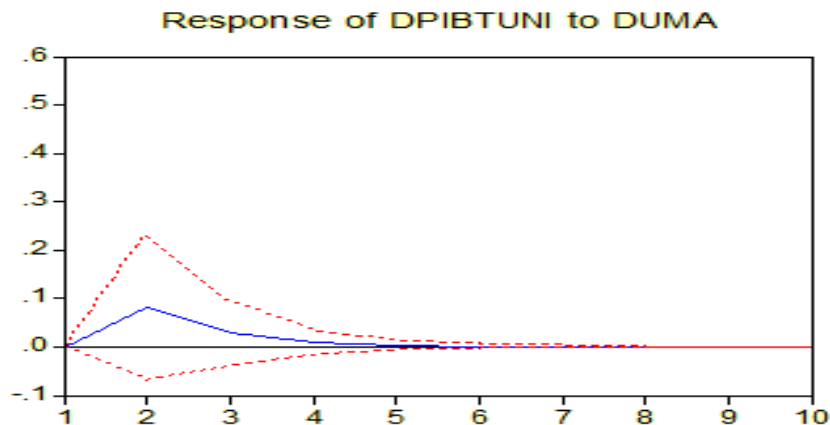


Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

La lecture du graphe ci-dessus nous permis de comprendre que *duma* a un effet presque nul sur *ddpibmaro* dès la première période jusqu'à la dixième période.

Figure N° 16: Fonction de réponse impulsionnelle *dpibtuni*



Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1.

L'effet de *duma* sur *dpibtuni* sera positif à la première période jusqu'à la cinquième période mais avec une baisse continue à la deuxième période jusqu'à la cinquième période, à partir de la cinquième période jusqu'à la dixième période l'effet sera nul.

3.4.5. Décomposition de la variance

L'objectif est de calculer la contribution de chacune des innovations à la variance de l'erreur. De façon heuristique, on écrit la variance de l'erreur de prévision à un horizon h (dans notre cas h va de 1 à 10) en fonction de la variance de l'erreur à chacune des cinq variables. On effectue ensuite le rapport entre chacune de ces variances et la variance totale pour obtenir son poids relatif en pourcentage. Les résultats relatifs à l'étude de la décomposition de la variance sont reportés dans le tableau suivant :

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Tableau N° 15 : décomposition de la variance dimpoalg

Période	S.E.	DIMPOALG	DDPIBMAR	DPIBALG	DPIBTUNI	DUMA
		O				
1	1.818468	100.0000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000
2	1.988893	91.97533	1.875086	0.412194	3.462235	2.275154
3	2.035439	88.27055	2.307896	1.130352	6.077354	2.213845
4	2.051816	86.87235	2.717900	1.414796	6.717093	2.277864
5	2.054633	86.64185	2.879598	1.415956	6.788903	2.273692
6	2.056205	86.51225	2.982388	1.425101	6.796471	2.283795
7	2.056774	86.46479	3.034096	1.425214	6.793095	2.282804
8	2.057112	86.43733	3.062140	1.425774	6.791137	2.283616
9	2.057283	86.42312	3.077101	1.426092	6.790068	2.283617
10	2.057375	86.41559	3.085030	1.426205	6.789478	2.283695

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1

Le tableau ci-dessus indique que :

la variance de l'erreur de prévision des impoalg est due à 86.41% à ses propres innovations, à 3.08% aux innovations de ddpibmaro, à 1.42% aux innovations de dpibalg, à 6,78% aux innovations de dpibtuni, à 2,28% aux innovations de duma.

Tableau N° 16 : Décomposition de la variance de dpibalg

Perio	S.E.	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMAR	DPIBTUNI	DUMA
d		O				
1	1.102746	5.930351	94.06965	0.000000	0.000000	0.000000
2	1.297152	26.68859	67.99170	1.081397	0.000147	4.238168
3	1.331919	27.24212	64.97191	1.133061	1.909150	4.743764
4	1.343517	26.86788	64.28400	1.249077	2.927601	4.671446
5	1.345609	26.80127	64.12369	1.280527	3.131529	4.662982
6	1.346257	26.77556	64.07699	1.309713	3.169043	4.668696
7	1.346371	26.77111	64.06613	1.322513	3.172141	4.668104
8	1.346439	26.76875	64.06028	1.329995	3.172414	4.668553
9	1.346467	26.76766	64.05777	1.333891	3.172282	4.668395
10	1.346483	26.76710	64.05634	1.335967	3.172213	4.668381

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Le tableau ci-dessus indique que :

la variance de l'erreur de prévision des dpibalgest due à 64,05% à ses propres innovations, à 26,76% aux innovations de dimpoalg, à 1,33% aux innovations de ddpibmaro, à 3,17% aux innovations de dpibtuni, à 4,66% aux innovations de duma.

Tableau N° 17 : Décomposition de la variance de ddpibmaro

Period	S.E.	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMARO	DPIBTUNI	DUMA
1	1.476315	0.022432	0.066712	99.91086	0.000000	0.000000
2	1.863214	0.232182	0.823105	97.88753	0.000399	1.056786
3	2.047141	0.531015	1.431006	96.43929	0.088563	1.510128
4	2.136677	0.623549	1.650353	96.00271	0.109103	1.614283
5	2.182934	0.671431	1.743341	95.79707	0.116932	1.671222
6	2.207238	0.693134	1.792611	95.69333	0.122008	1.698920
7	2.220070	0.704907	1.817081	95.64071	0.124107	1.713196
8	2.226891	0.710970	1.830224	95.61263	0.125395	1.720780
9	2.230516	0.714184	1.837075	95.59800	0.126018	1.724727
10	2.232447	0.715892	1.840731	95.59017	0.126363	1.726842

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1

Le tableau ci-dessus indique que :

la variance de l'erreur de prévision de ddpibmaroest due à 95,59% à ses propres innovations, à 0,71% aux innovations de dimpoalg, à 1,84% aux innovations dedpibalg, à 0,12% aux innovations de dpibtuni, à 1,72% aux innovations de duma.

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

Tableau N° 18 : Décomposition de la variance de dpibtuni

Perio d	S.E.	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMAR O	DPIBTUNI	DUMA
1	0.490310	0.128615	19.80147	0.097976	79.97194	0.000000
2	0.541238	0.467845	19.95015	0.171547	76.45411	2.956340
3	0.544682	0.487244	19.78633	0.169966	76.22424	3.332221
4	0.544994	0.506528	19.76616	0.175511	76.17387	3.377932
5	0.545024	0.510796	19.76451	0.178120	76.16546	3.381114
6	0.545034	0.511957	19.76393	0.179250	76.16331	3.381548
7	0.545038	0.511993	19.76391	0.180019	76.16257	3.381507
8	0.545039	0.512021	19.76382	0.180359	76.16230	3.381494
9	0.545040	0.512022	19.76379	0.180564	76.16212	3.381500
10	0.545040	0.512023	19.76378	0.180667	76.16204	3.381498

Source : Etabli par les auteurs à partir du logiciel EVIEWS 4.1

Le tableau ci-dessus indique que :

la variance de l'erreur de prévision de dpibtuni est due à 76,16% à ses propres innovations, à 0,51% aux innovations de dimpoalg, à 19,76% aux innovations de pibalg, à 0,18% aux innovations de ddpibmaro, à 3,38% aux innovations de duma.

Notre étude avait pour objectif l'analyse de l'impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc, et la Tunisie. Avant de tester cet impact, nous avons d'abord vérifié si chaque série est intégrée à une racine unitaire en utilisant le test d'ADF. Pour stationnariser les variables non stationnaires, nous avons procédé à leur différenciation.

L'estimation de modèle VAR(p) sur nos séries stationnaire consiste à déterminer le nombre de retard (p) à l'aide des critères d'information Akaike et Schwarz (AIC et SC), la minimisation des deux critères nous a conduits à retenir un processus VAR(1).

Le test de causalité au sens de Granger effectué sur nos séries stationnaires montre qu'il n'existe pas de relation de causalité entre impoalg, pibalg, pibmaro, pibtuni, uma sauf que impoalg cause pibalg, poursuivi par le test de fonction de réponse impulsionnelle et le test de

Chapitre 4 : Impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie : approche empirique

décomposition de la variance de l'erreur. Ces derniers nous ont permis de vérifier l'impact d'un choc de l'uma sur les autres variables.

Conclusion générale

Conclusion générale

Dans cette étude, nous nous sommes intéressés à la question de l'intégration économique au Maghreb à travers l'étude des échanges commerciaux des trois pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie). Les résultats montrent que le Maghreb souffre d'un déficit considérable en matière de commerce intra-maghrébin (la part des importations intra-maghrébines est inférieure à 3%), ce qui dénote un faible niveau d'intégration économique comparativement aux autres groupements régionaux (le flux des échanges intra-maghrébins constitue le plus bas niveau des échanges intra-régionaux de part le monde). Cette situation est le résultat de l'orientation privilégiée des échanges du Maroc et de la Tunisie vers l'Union Européenne. Cela a généré une similitude des structures productives dans ces deux pays, mais d'autres obstacles peuvent également être soulevés ; par exemple de la faible adéquation des structures exportatrices à la demande intra-régionale et de la priorité accordée à la stratégie Nord-Sud, qui freinent le processus d'intégration régionale. Il s'agit en particulier du manque de convergence des politiques économiques, de l'inadéquation des infrastructures de transport aux impératifs de l'intégration maghrébine et du caractère incomplet du cadre institutionnel.

Nous avons aussi soulevé un faible niveau de complémentarité des économies maghrébines qui influe considérablement sur les efforts d'intégration économique. Ces résultats confirment les estimations du coût du non Maghreb et dont les causes renvoient aux différents aspects politiques et économiques qui caractérisent les relations entre les pays maghrébins.

Une analyse approfondie des échanges commerciaux dans le Maghreb fait ressortir que la Tunisie est relativement la mieux intégrée à l'espace économique maghrébin avec une valeur des importations qui avoisine un Milliard de Dollars US, soit environs 5,78% du total des importations tunisiennes..

Au cours de ce travail, nous avons essayé d'analyser l'impact de l'intégration économique maghrébine sur le développement des échanges des pays membres de l'union (Algérie, Tunisie, Maroc). Pour ce faire, un modèle empirique a été estimé afin d'évaluer cet impact. Les principaux résultats sont :

Le teste de stationnarité de Dickey-Fuller pour des degrés de liberté de 5%, nous a prouvé que les séries (impoalg, pibalg, pibmaro, pibtuni, uma) ne sont pas stationnaires. Pour stationnariser les variables non stationnaires, nous avons procéder à leur différenciation.

L'estimation de modèle VAR(p) sur nos séries stationnaires consiste à déterminer le nombre de retard(p) à l'aide des critères d'information (AIC et SC), la minimisation des deux critères nous a conduits à retenir un processus VAR(1).

L'estimation de modèle VAR(1), nous permis de remarquer que : les importations de l'Algérie et le PIB de l'Algérie sont expliqués par les importations de l'Algérie, Le PIB de Maroc est expliqué par le PIB de Maroc, Le PIB de la Tunisie est expliqué par le PIB de la Tunisie, L'UMA n'est expliquée par aucune variable.

Le test de causalité au sens de Granger effectué sur nos séries stationnaires monte qu'il n'existe pas de relation de causalité entre $dimpoalg$, $dpibalg$, $dpibmaro$, $dpibtuni$, $duma$ sauf que $dimpoalg$ cause $dpibalg$.

Le test de fonction de réponse impulsionnelle et le test de décomposition de la variance de l'erreur. Ces derniers nous ont permis de vérifier l'impact d'un choc de l'uma sur les autres variables.

L'accord d'association entre le Maghreb et l'Union Européenne définit le cadre des relations bilatérales entre les deux parties et définit également les grands axes de la coopération entre le Maghreb et l'Union Européenne, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Les négociations et la ratification de l'accord d'association ont constitué une étape importante dans l'ouverture de l'économie maghrébine à ses partenaires méditerranéens.

Compte tenu des interdépendance existantes entre le partenariat euro-méditerranéen et le système de coopération Sud-Sud, l'Union Européenne pourrait contribuer à l'émergence de solidarités maghrébines concrètes en soutenant le dialogue institutionnel et en mettant en place des mécanismes financiers susceptibles de soutenir le développement des échanges entre les pays maghrébins (soutien spécifiques des mécanismes de promotion des exportations intra-zone). Il convient aussi que les projets associant l'Europe et le Maroc, l'Algérie et la Tunisie aient un contenu régional prononcé, notamment dans l'aide à la constitution d'un espace maghrébin intégré.

Toutefois, la concrétisation de l'UMA nécessite de la part des pays membres de l'UMA une volonté de coopération plus prononcée et un engagement ferme dans la voie de la modernisation et la libéralisation économique et financière.

Bibliographie

Bibliographie

Les ouvrages

1. **Bourbonnais Régis**, « Econométrie », 7^{ème} Edition Dunod, Paris, 2009.
2. **BOURBONNAIS Régis**, « Manuel et exercice corrigés Econométrie », 3^{ème} Edition Dunod, Paris, 2000.
3. **BOURGUINAT Henri**, « Mondialisation et régionalisation, un déficit pour l'Europe », Economica, Paris, 1993.
4. **FONTAGGNE (Lionel)**, « Commerce international », Economica, Paris, 1991.
5. **KAUFFMANN Pascal, YVARS Bernard**, « Intégration européenne et régionalisme dans les pays en développement », Harmattan, Paris, 2004.
6. **KRUGMAN (P.R), et OBSTFELD(M)**, « Economie internationale ». ED de Boeck. 2^e édition. 3^e tirage. 1998.
7. **LARDIC Sandrin et MIGNON Valérie**, « Econométrie des séries temporel macroéconomique et financiers », economica, Paris, 2007.
8. **SCHIFF Maurice, WINTERS Alan**, « Intégration régionale et développement », Economica, 49 rue Hericart 75015 Paris, juillet 2004.
9. **SIROEN Jean-Marc**, « La régionalisation de l'économie mondiale », la découverte, Paris, 2004.
10. **Yvars (bernard)**, « Economie de l'Union Européenne », DUNOB, Paris, 2001.

Article et communication

1. **BENABDALLAH Youcef**, « L'Algérie face à la mondialisation », in FEMISE, décembre 2008.
2. **BOUSSTTA Mohamed**, « Intégration régionale Sud-Sud, libéralisation commerciale et Zone de Libre Echange Quadripartite : Fondements et enjeux », projet Femise 2005.
3. **GERARD Marcou**, « La régionalisation en Europe », rapport parlement européen, Luxembourg, novembre 1999. Disponible sur : www.univ-paris1.fr/fileadmin/GRALE/PEregional1.pdf

4. **KHELADI Mokhtar**, « L'accord d'association Algérie-UE : un bilan critique », communication au colloque international, « Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du proche-Orient », Octobre 2007 Rabat_Maroc, Disponible sur : www.gate.cnrs.fr/uneca07/.../Kheladi-Rabat-07.Pdf
5. **OUKACI Kamal et Kherbachi Hamid**, « Intégration Des Economies Maghrébines et partenariat euro-méditerranéen : Etat des lieux », 2006.
6. **ROYAUME**, « Enjeux de l'intégration maghrébine, Le coût du non Maghreb », Direction des études et des prévisions financières, Maroc, octobre 2008.
7. **ROYAUME**, « Les enjeux de l'intégration maghrébine », Direction de la politique économique Générale, Document de travail N°9, Maroc, juillet 2003.
8. **SIROEN Jean-Marc**, « Evolution récente des accords régionaux », Paris, 10 septembre 2004, Disponible sur : www.dauphine.fr
9. **SIROEN Jean-Marc**, « Accords commerciaux et régionalisation des échanges dans la régionalisation de l'économie mondiale », Disponible sur : www.dauphine.fr

Mémoires

1. **BOUGHIDENE Rachid**, « Les accords d'association euro-méditerranéens : quel impact sur le développement ? », cas de l'Algérie. Mémoire de magister soutenu à l'Université de Bejaia en juin 2007.
2. **GUILHOT LAËtitia**, « L'intégration économique régionale de l'ASEAN+3 La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional », Thèse de Doctorat en Sciences Economique, soutenue à l'université pierre Mendès France-Grenoble, le 28 novembre 2008.
3. **ILLINGER Benoit**, « Compatibilité du régionalisme et du multilatéralisme : le cas de L'ALENA », mémoire de magister soutenu à l'Université Pierre Mendès France, 2001.
4. **MKIMER Laà-la**, « La grande zone arabe de libre-échange GAFTA » mémoire de magister soutenu à l'université de Sud Toulon Var, 2008.
5. **OUKACI Kamel**, « Impact de la libéralisation commerciale sur l'intégration et le développement de l'économie Algérienne : évaluation par un modèle d'équilibre général calculable », soutenue à l'université de Bejaia, 2008.

Revues

1. **Revue économique de l'OCDE**, « Traitement de la nation la plus favorisé dans le droit internationale des investissements », revue économique de l'OCDE, n°2.2004 disponible sur : www.Oecd.org/dataoecd/21/40/33773359. Pdf
2. **Hugon (PH)**, « les accords de libre-échange avec les PSEM entre régionalisation et mondialisation, revue région et développement, n°9, 1999.

Les sites internet

1. www.ambasfrance-dz.org.
2. www.tresor.economie.gouv.fr
3. www.banquemonial.org
4. www.ONS.dz
5. www.douane.gov.dz
6. www.dauphine.fr
7. www.mdea.be
8. www.CNIS.dz
9. Unctada.org/fr
10. www.wto.org/statistiques
11. Rapport ONS, Algérie, Office National des Statistiques-novembre 2012.
12. Organisation Mondiale du Commerce, Profils Commerciaux 2012.

Annexes

Annexes

Annexes

Annexe N°1 : Test de racine unitaire pour la série(impoalg) en niveau avec tendance et constante (trend and intercept)

ADF Test Statistic	-1.200808	1% Critical Value*	-4.1958	
		5% Critical Value	-3.5217	
		10% Critical Value	-3.1914	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(IMPOALG)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 01:33				
Sample(adjusted): 1971 2011				
Included observations: 41 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
IMPOALG(-1)	-0.080610	0.067130	-1.200808	0.2375
D(IMPOALG(-1))	0.345885	0.161126	2.146682	0.0384
C	1.069065	1.026531	1.041434	0.3044
@TREND(1969)	0.023541	0.025692	0.916296	0.3654
R-squared	0.129380	Meandependent var	0.525393	
Adjusted R-squared	0.058790	S.D. dependent var	1.901326	
S.E. of regression	1.844591	Akaike info criterion	4.154860	
Sumsquaredresid	125.8930	Schwarz criterion	4.322037	
Log likelihood	-81.17462	F-statistic	1.832822	
Durbin-Watson stat	1.871649	Prob(F-statistic)	0.158126	

Annexe N°2 : Test de racine unitaire pour la série (impoalg) avec constante (intercept)

ADF Test Statistic	-0.963223	1% Critical Value*	-3.5973	
		5% Critical Value	-2.9339	
		10% Critical Value	-2.6048	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(IMPOALG)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 01:38				
Sample(adjusted): 1971 2011				
Included observations: 41 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
IMPOALG(-1)	-0.061242	0.063581	-0.963223	0.3415
D(IMPOALG(-1))	0.341218	0.160705	2.123259	0.0403
C	1.293733	0.994713	1.300610	0.2012
R-squared	0.109624	Meandependent var	0.525393	
Adjusted R-squared	0.062762	S.D. dependent var	1.901326	
S.E. of regression	1.840693	Akaike info criterion	4.128517	
Sumsquaredresid	128.7498	Schwarz criterion	4.253901	
Log likelihood	-81.63460	F-statistic	2.339308	
Durbin-Watson stat	1.860060	Prob(F-statistic)	0.110127	

Annexes

Annexes N°3 : Test de racine unitaire pour la série (impoalg) en niveau sans constante et sans tendance (non)

ADF Test Statistic	0.922271	1% Critical Value*	-2.6196	
		5% Critical Value	-1.9490	
		10% Critical Value	-1.6200	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(IMPOALG)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 01:49				
Sample(adjusted): 1971 2011				
Included observations: 41 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
IMPOALG(-1)	0.017674	0.019164	0.922271	0.3621
D(IMPOALG(-1))	0.303379	0.159445	1.902722	0.0645
R-squared	0.069989	Meandependent var		0.525393
Adjusted R-squared	0.046142	S.D. dependent var		1.901326
S.E. of regression	1.856942	Akaike info criterion		4.123290
Sumsquaredresid	134.4811	Schwarz criterion		4.206879
Log likelihood	-82.52744	Durbin-Watson stat		1.867663

Annexe N°4 : Test de racine unitaire pour la série (impoalg) en 1^{ière} différenciation (none)

ADF Test Statistic	-3.917773	1% Critical Value*	-2.6211	
		5% Critical Value	-1.9492	
		10% Critical Value	-1.6201	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(IMPOALG,2)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 01:53				
Sample(adjusted): 1972 2011				
Included observations: 40 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(IMPOALG(-1))	-0.742221	0.189450	-3.917773	0.0004
D(IMPOALG(-1),2)	0.142103	0.163817	0.867455	0.3911
R-squared	0.326757	Meandependent var		0.072693
Adjusted R-squared	0.309040	S.D. dependent var		2.259907
S.E. of regression	1.878524	Akaike info criterion		4.147557
Sumsquaredresid	134.0964	Schwarz criterion		4.232001
Log likelihood	-80.95114	Durbin-Watson stat		1.859548

Annexes

Annexe N°5 : Test de racine unitaire pour la série (pibalg) en niveau avec tendance et constante (trend and intercept)

ADF Test Statistic	-0.436112	1% Critical Value*	-4.1896	
		5% Critical Value	-3.5189	
		10% Critical Value	-3.1898	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBALG)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:05				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBALG(-1)	-0.025582	0.058659	-0.436112	0.6652
C	1.476324	1.100002	1.342110	0.1873
@TREND(1969)	0.055492	0.079439	0.698555	0.4890
R-squared	0.043257	Meandependent var	1.500222	
Adjusted R-squared	-0.005807	S.D. dependent var	1.353770	
S.E. of regression	1.357695	Akaike info criterion	3.518203	
Sumsquaredresid	71.89012	Schwarz criterion	3.642323	
Log likelihood	-70.88227	F-statistic	0.881649	
Durbin-Watson stat	1.752390	Prob(F-statistic)	0.422190	

Annexe N°6 : Test de racine unitaire pour la série (pibalg) en niveau avec tendance et constante (trend and intercept)

ADF Test Statistic	1.136598	1% Critical Value*	-3.5930	
		5% Critical Value	-2.9320	
		10% Critical Value	-2.6039	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBALG)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:11				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBALG(-1)	0.014413	0.012681	1.136598	0.2625
C	0.841495	0.615806	1.366495	0.1794
R-squared	0.031286	Meandependent var	1.500222	
Adjusted R-squared	0.007068	S.D. dependent var	1.353770	
S.E. of regression	1.348978	Akaike info criterion	3.483019	
Sumsquaredresid	72.78963	Schwarz criterion	3.565765	
Log likelihood	-71.14340	F-statistic	1.291855	
Durbin-Watson stat	1.801205	Prob(F-statistic)	0.262470	

Annexes

Annexe N°7 : Test de racine unitaire pour la série (pibalg) en niveau sans constante et sans tendance (none)

ADF Test Statistic	7.092686	1% Critical Value*	-2.6182	
		5% Critical Value	-1.9488	
		10% Critical Value	-1.6199	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBALG)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:13				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBALG(-1)	0.030721	0.004331	7.092686	0.0000
R-squared	-0.013936	Meandependent var		1.500222
Adjusted R-squared	-0.013936	S.D. dependent var		1.353770
S.E. of regression	1.363171	Akaike info criterion		3.481026
Sumsquaredresid	76.18765	Schwarz criterion		3.522399
Log likelihood	-72.10154	Durbin-Watson stat		1.749848

Annexe N° 8 : Test de racine unitaire pour la série (pibalg) en 1^{ère} différenciation (none)

ADF Test Statistic	-3.072215	1% Critical Value*	-2.6196	
		5% Critical Value	-1.9490	
		10% Critical Value	-1.6200	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBALG,2)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:21				
Sample(adjusted): 1971 2011				
Included observations: 41 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PIBALG(-1))	-0.385810	0.125581	-3.072215	0.0038
R-squared	0.190893	Meandependent var		0.009072
Adjusted R-squared	0.190893	S.D. dependent var		1.797414
S.E. of regression	1.616780	Akaike info criterion		3.822838
Sumsquaredresid	104.5592	Schwarz criterion		3.864633
Log likelihood	-77.36819	Durbin-Watson stat		2.401234

Annexes

Annexe N°9 : Test de racine unitaire pour la série (pibmaro) en niveau avec tendance et constante (trend and intercept)

ADF Test Statistic	1.307427	1% Critical Value*	-4.1958	
		5% Critical Value	-3.5217	
		10% Critical Value	-3.1914	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBMARO)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:26				
Sample(adjusted): 1971 2011				
Included observations: 41 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBMARO(-1)	0.079294	0.060649	1.307427	0.1991
D(PIBMARO(-1))	-0.511780	0.131626	-3.888124	0.0004
C	-0.377093	0.536400	-0.703008	0.4865
@TREND(1969)	-0.011036	0.065387	-0.168781	0.8669
R-squared	0.409307	Meandependent var		1.232567
Adjusted R-squared	0.361413	S.D. dependent var		1.339582
S.E. of regression	1.070482	Akaike info criterion		3.066562
Sumsquaredresid	42.39944	Schwarz criterion		3.233740
Log likelihood	-58.86452	F-statistic		8.546111
Durbin-Watson stat	2.212608	Prob(F-statistic)		0.000193

Annexe N° 10 : Test de racine unitaire pour la série (pibmaro) avec constante (intercept)

ADF Test Statistic	4.786045	1% Critical Value*	-3.5973	
		5% Critical Value	-2.9339	
		10% Critical Value	-2.6048	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBMARO)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:28				
Sample(adjusted): 1971 2011				
Included observations: 41 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBMARO(-1)	0.069362	0.014493	4.786045	0.0000
D(PIBMARO(-1))	-0.507859	0.127894	-3.970948	0.0003
C	-0.322751	0.423504	-0.762096	0.4507
R-squared	0.408853	Meandependent var		1.232567
Adjusted R-squared	0.377740	S.D. dependent var		1.339582
S.E. of regression	1.056709	Akaike info criterion		3.018551
Sumsquaredresid	42.43209	Schwarz criterion		3.143935
Log likelihood	-58.88030	F-statistic		13.14088
Durbin-Watson stat	2.196866	Prob(F-statistic)		0.000046

Annexes

Annexe N° 11 : Test de racine unitaire pour la série (pibmaro) en niveau sans constante et sans tendance (none)

ADF Test Statistic	8.591403	1% Critical Value*	-2.6196	
		5% Critical Value	-1.9490	
		10% Critical Value	-1.6200	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBMARO)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:33				
Sample(adjusted): 1971 2011				
Included observations: 41 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBMARO(-1)	0.059685	0.006947	8.591403	0.0000
D(PIBMARO(-1))	-0.489455	0.124916	-3.918267	0.0003
R-squared	0.399818	Meandependent var		1.232567
Adjusted R-squared	0.384428	S.D. dependent var		1.339582
S.E. of regression	1.051014	Akaike info criterion		2.984939
Sumsquaredresid	43.08062	Schwarz criterion		3.068528
Log likelihood	-59.19125	Durbin-Watson stat		2.186378

Annexe N°12 : Test de racine unitaire pour la série (pibmaro) en 1^{ière} différenciation (none)

ADF Test Statistic	-1.457248	1% Critical Value*	-2.6211	
		5% Critical Value	-1.9492	
		10% Critical Value	-1.6201	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBMARO,2)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:39				
Sample(adjusted): 1972 2011				
Included observations: 40 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PIBMARO(-1))	-0.226116	0.155166	-1.457248	0.1533
D(PIBMARO(-1),2)	-0.617976	0.123501	-5.003805	0.0000
R-squared	0.598687	Meandependent var		0.051199
Adjusted R-squared	0.588126	S.D. dependent var		2.166670
S.E. of regression	1.390513	Akaike info criterion		3.545930
Sumsquaredresid	73.47404	Schwarz criterion		3.630374
Log likelihood	-68.91860	Durbin-Watson stat		2.670383

Annexes

Annexes N°13 : Test de racine unitaire pour la série (pibmaro) en 2^{ème} différenciation (none)

ADF Test Statistic	-11.94659	1% Critical Value*	-2.6227	
		5% Critical Value	-1.9495	
		10% Critical Value	-1.6202	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBMARO,3)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:42				
Sample(adjusted): 1973 2011				
Included observations: 39 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PIBMARO(-1),2)	-2.754782	0.230591	-11.94659	0.0000
D(PIBMARO(-1),3)	0.540029	0.120233	4.491515	0.0001
R-squared	0.930702	Meandependent var		0.024760
Adjusted R-squared	0.928829	S.D. dependent var		4.146767
S.E. of regression	1.106272	Akaike info criterion		3.089789
Sumsquaredresid	45.28200	Schwarz criterion		3.175100
Log likelihood	-58.25089	Durbin-Watson stat		2.166296

Annexe N °14 : Test de racine unitaire pour la série (pibtuni) en niveau avec tendance et constante (trend and intercept)

ADF Test Statistic	-0.639395	1% Critical Value*	-4.1896	
		5% Critical Value	-3.5189	
		10% Critical Value	-3.1898	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBTUNI)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:55				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBTUNI(-1)	-0.022949	0.035892	-0.639395	0.5263
C	0.298393	0.147707	2.020169	0.0503
@TREND(1969)	0.033730	0.024237	1.391666	0.1719
R-squared	0.224077	Meandependent var		0.669165
Adjusted R-squared	0.184286	S.D. dependent var		0.492677
S.E. of regression	0.444970	Akaike info criterion		1.287131
Sumsquaredresid	7.721949	Schwarz criterion		1.411251
Log likelihood	-24.02976	F-statistic		5.631358
Durbin-Watson stat	1.490677	Prob(F-statistic)		0.007103

Annexes

Annexe N° 15 : Test de racine unitaire pour la série pibtuni en niveau constante (intercept)

ADF Test Statistic	3.018705	1% Critical Value*	-3.5930	
		5% Critical Value	-2.9320	
		10% Critical Value	-2.6039	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBTUNI)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 02:58				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBTUNI(-1)	0.025617	0.008486	3.018705	0.0044
C	0.273530	0.148329	1.844073	0.0726
R-squared	0.185545	Meandependent var	0.669165	
Adjusted R-squared	0.165183	S.D. dependent var	0.492677	
S.E. of regression	0.450151	Akaike info criterion	1.287978	
Sumsquaredresid	8.105420	Schwarz criterion	1.370725	
Log likelihood	-25.04755	F-statistic	9.112581	
Durbin-Watson stat	1.480759	Prob(F-statistic)	0.004404	

Annexes N° 16 : Test de racine unitaire pour la série (pibtuni) en niveau sans constante et sans tendance (none)

ADF Test Statistic	9.647457	1% Critical Value*	-2.6182	
		5% Critical Value	-1.9488	
		10% Critical Value	-1.6199	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBTUNI)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 03:00				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
PIBTUNI(-1)	0.039444	0.004089	9.647457	0.0000
R-squared	0.116304	Meandependent var	0.669165	
Adjusted R-squared	0.116304	S.D. dependent var	0.492677	
S.E. of regression	0.463142	Akaike info criterion	1.321953	
Sumsquaredresid	8.794503	Schwarz criterion	1.363326	
Log likelihood	-26.76102	Durbin-Watson stat	1.385392	

Annexes

Annexe N° 17 : Test de racine unitaire pour la série (pibtuni) en 1^{ière} différenciation (none)

ADF Test Statistic	-2.064933	1% Critical Value*	-2.6196	
		5% Critical Value	-1.9490	
		10% Critical Value	-1.6200	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(PIBTUNI,2)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 03:03				
Sample(adjusted): 1971 2011				
Included observations: 41 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PIBTUNI(-1))	-0.199455	0.096591	-2.064933	0.0455
R-squared	0.094890	Meandependent var	-0.021302	
Adjusted R-squared	0.094890	S.D. dependent var	0.540269	
S.E. of regression	0.513997	Akaike info criterion	1.530889	
Sumsquaredresid	10.56772	Schwarz criterion	1.572684	
Log likelihood	-30.38323	Durbin-Watson stat	2.350609	

Annexes N° 18 : Test de racine unitaire pour la série (uma) en niveau avec tendance et constante (trend and intercept)

ADF Test Statistic	-1.917012	1% Critical Value*	-4.1896	
		5% Critical Value	-3.5189	
		10% Critical Value	-3.1898	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(UMA)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 03:10				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
UMA(-1)	-0.178668	0.093201	-1.917012	0.0626
C	-0.014334	0.052624	-0.272388	0.7868
@TREND(1969)	0.006127	0.003840	1.595468	0.1187
R-squared	0.086456	Meandependent var	0.023810	
Adjusted R-squared	0.039608	S.D. dependent var	0.154303	
S.E. of regression	0.151217	Akaike info criterion	-0.871457	
Sumsquaredresid	0.891793	Schwarz criterion	-0.747337	
Log likelihood	21.30059	F-statistic	1.845441	
Durbin-Watson stat	1.877045	Prob(F-statistic)	0.171484	

Annexes

Annexe N° 19 : Test de racine unitaire pour la série (uma) avec constante (intercept)

ADF Test Statistic	-1.050122	1% Critical Value*	-3.5930	
		5% Critical Value	-2.9320	
		10% Critical Value	-2.6039	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(UMA)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 03:13				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
UMA(-1)	-0.050000	0.047614	-1.050122	0.3000
C	0.050000	0.034460	1.450953	0.1546
R-squared	0.026829	Meandependent var		0.023810
Adjusted R-squared	0.002500	S.D. dependent var		0.154303
S.E. of regression	0.154110	Akaike info criterion		-0.855848
Sumsquaredresid	0.950000	Schwarz criterion		-0.773102
Log likelihood	19.97280	F-statistic		1.102757
Durbin-Watson stat	2.002632	Prob(F-statistic)		0.299965

Annexe N° 20 : Test de racine unitaire pour la série (uma) en niveau sans constante et sans tendance (none)

ADF Test Statistic	0.000000	1% Critical Value*	-2.6182	
		5% Critical Value	-1.9488	
		10% Critical Value	-1.6199	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(UMA)				
Method: Least Squares				
Date: 09/22/05 Time: 03:15				
Sample(adjusted): 1970 2011				
Included observations: 42 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
UMA(-1)	0.000000	0.033296	0.000000	1.0000
R-squared	-0.024390	Meandependent var		0.023810
Adjusted R-squared	-0.024390	S.D. dependent var		0.154303
S.E. of regression	0.156174	Akaike info criterion		-0.852174
Sumsquaredresid	1.000000	Schwarz criterion		-0.810800
Log likelihood	18.89564	Durbin-Watson stat		2.000000

Annexes

Annexe N° 21 : Test de racine unitaire pour la série (uma) en 1^{ière} différenciation (none)

ADF Test Statistic	-6.324555	1% Critical Value*	-2.6196
		5% Critical Value	-1.9490
		10% Critical Value	-1.6200
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.			
Augmented Dickey-Fuller Test Equation			
Dependent Variable: D(UMA,2)			
Method: Least Squares			
Date: 09/22/05 Time: 03:19			
Sample(adjusted): 1971 2011			
Included observations: 41 after adjusting endpoints			
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic
D(UMA(-1))	-1.000000	0.158114	-6.324555
R-squared	0.500000	Meandependent var	0.000000
Adjusted R-squared	0.500000	S.D. dependent var	0.223607
S.E. of regression	0.158114	Akaike info criterion	-0.826915
Sumsquaredresid	1.000000	Schwarz criterion	-0.785120
Log likelihood	17.95175	Durbin-Watson stat	2.000000

Annexe N° 22 : Décomposition de la variance de duma

Period	S.E.	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMAR	DPIBTUNI	DUMA
				Q		
1	0.157529	2.424548	0.183634	0.006238	0.232426	97.15315
2	0.166502	2.795072	4.752086	1.629182	3.703201	87.12046
3	0.167851	2.785240	4.832670	2.636898	3.852785	85.89241
4	0.168278	2.804668	4.815910	3.058452	3.852450	85.46852
5	0.168530	2.800592	4.823199	3.294890	3.855443	85.22588
6	0.168644	2.798839	4.820219	3.417707	3.850355	85.11288
7	0.168710	2.798172	4.819830	3.483908	3.847988	85.05010
8	0.168743	2.797652	4.819473	3.519038	3.846550	85.01729
9	0.168761	2.797448	4.819269	3.537753	3.845793	84.99974
10	0.168771	2.797314	4.819180	3.547741	3.845396	84.99037

Annexe N° 23: Choix de nombre de retard

Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-220.2445	NA	0.133462	12.17538	12.39307	12.25213
1	-174.5498	76.56962	0.044237	11.05674	12.36289*	11.51722
2	-141.9724	45.78448*	0.031756*	10.64715	13.04176	11.49137*
3	-118.9921	26.08573	0.043782	10.75633	14.23939	11.98427
4	-85.01336	29.38699	0.042647	10.27099*	14.84252	11.88267

* indicates lag order selected by the criterion

LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)

FPE: Final predictionerror

AIC: Akaike information criterion

SC: Schwarz information criterion

HQ: Hannan-Quinn information criterion

Annexes

Annexe N° 24 : Résultat d'estimation du modèle VAR (1)

	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMARO	DPIBTUNI	DUMA
DIMPOALG(-1)	0.361461 (0.16957) [2.13169]	0.364358 (0.10283) [3.54340]	0.074836 (0.13766) [0.54362]	-0.024098 (0.04572) [-0.52709]	0.010158 (0.01469) [0.69151]
DPIBALG(-1)	-0.058473 (0.24509) [-0.23858]	-0.018025 (0.14863) [-0.12128]	-0.132474 (0.19898) [-0.66578]	0.015627 (0.06608) [0.23647]	-0.019467 (0.02123) [-0.91689]
DDPIBMARO(-1)	0.192322 (0.13259) [1.45047]	0.092588 (0.08041) [1.15151]	-0.747804 (0.10764) [-6.94695]	0.014899 (0.03575) [0.41675]	0.013667 (0.01149) [1.18986]
DPIBTUNI(-1)	0.810550 (0.70573) [1.14853]	-0.026196 (0.42797) [-0.06121]	-0.012874 (0.57294) [-0.02247]	0.416489 (0.19028) [2.18877]	-0.071728 (0.06114) [-1.17326]
DUMA(-1)	-1.932098 (1.92159) [-1.00547]	-1.719857 (1.16528) [-1.47592]	-1.233584 (1.56003) [-0.79074]	0.599346 (0.51811) [1.15678]	-0.042454 (0.16646) [-0.25504]
C	-0.091704 (0.58852) [-0.15582]	1.491922 (0.35689) [4.18040]	0.356497 (0.47778) [0.74615]	0.358949 (0.15868) [2.26208]	0.099422 (0.05098) [1.95015]
R-squared	0.216204	0.320336	0.595250	0.157263	0.134648
Adj. R-squared	0.100940	0.220386	0.535728	0.033331	0.007391
Sum sq. resids	112.4321	41.34566	74.10317	8.173736	0.843718
S.E. equation	1.818468	1.102746	1.476315	0.490310	0.157529
F-statistic	1.875730	3.204945	10.00051	1.268946	1.058076
Log likelihood	-77.42694	-57.41930	-69.08912	-24.99847	20.41879
Akaike AIC	4.171347	3.170965	3.754456	1.549924	-0.720939
Schwarz SC	4.424679	3.424297	4.007788	1.803256	-0.467608
Meandependent	0.551942	1.590979	0.051199	0.685060	0.025000
S.D. dependent	1.917836	1.248923	2.166670	0.498691	0.158114
DeterminantResidual Covariance		0.038180			
Log Likelihood (d.f. adjusted)		-218.4789			
Akaike Information Criteria		12.42394			
Schwarz Criteria		13.69060			

Annexes

Annexe N° 25 : Repense impulsionnelle de dimpoalg

Perio d	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMAR O	DPIBTUNI	DUMA
1	1.818468 (0.20331)	0.000000 (0.00000)	0.000000 (0.00000)	0.000000 (0.00000)	0.000000 (0.00000)
2	0.575707 (0.30802)	0.134684 (0.27076)	0.268957 (0.21201)	0.370075 (0.31311)	-0.299997 (0.30024)
3	0.137096 (0.24097)	0.170874 (0.16451)	-0.150901 (0.12279)	0.338866 (0.25317)	-0.041493 (0.17593)
4	0.014866 (0.14268)	0.116339 (0.10073)	0.134174 (0.09308)	0.176070 (0.15126)	0.064630 (0.10816)
5	0.017856 (0.08037)	0.012394 (0.06132)	-0.084850 (0.07078)	0.061713 (0.09400)	0.009347 (0.06107)
6	-0.011035 (0.04219)	0.023600 (0.03570)	0.066733 (0.05781)	0.027548 (0.05105)	0.023961 (0.03088)
7	0.004129 (0.02243)	-0.007400 (0.02216)	-0.047335 (0.04810)	0.004027 (0.02820)	-0.003393 (0.01815)
8	-0.006134 (0.01265)	0.007495 (0.01384)	0.034873 (0.03941)	0.003376 (0.01439)	0.008126 (0.01120)
9	0.002840 (0.00819)	-0.005510 (0.01008)	-0.025455 (0.03229)	-0.001632 (0.00775)	-0.004022 (0.00794)
10	-0.002787 (0.00596)	0.003672 (0.00719)	0.018545 (0.02614)	0.000818 (0.00439)	0.003450 (0.00597)

Annexe N° 26 : Repense impulsionnelle de dpibalg

Perio d	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMAR O	DPIBTUNI	DUMA
1	0.268544 (0.17175)	1.069548 (0.11958)	0.000000 (0.00000)	0.000000 (0.00000)	0.000000 (0.00000)
2	0.613960 (0.19339)	-0.009853 (0.16237)	0.134891 (0.12697)	0.001575 (0.19073)	-0.267042 (0.18338)
3	0.184971 (0.15610)	0.092611 (0.11943)	-0.043646 (0.10887)	0.184027 (0.15885)	-0.113328 (0.13184)
4	0.041209 (0.09964)	0.088000 (0.07046)	0.049454 (0.08218)	0.137753 (0.10658)	0.012909 (0.07291)
5	0.017474 (0.05781)	0.026707 (0.04301)	-0.025293 (0.05091)	0.062106 (0.06425)	0.010465 (0.04446)
6	-0.001119 (0.03168)	0.016478 (0.02474)	0.023480 (0.03963)	0.027102 (0.03789)	0.013596 (0.02176)
7	0.001256 (0.01617)	0.000548 (0.01407)	-0.015364 (0.02797)	0.008118 (0.02122)	0.001905 (0.01224)
8	-0.002519 (0.00800)	0.003360 (0.00806)	0.011750 (0.02126)	0.003282 (0.01098)	0.004085 (0.00632)
9	0.000625 (0.00417)	-0.001685 (0.00500)	-0.008464 (0.01585)	-2.89E-05 (0.00566)	-0.000813 (0.00398)
10	-0.001091 (0.00252)	0.001202 (0.00320)	0.006182 (0.01199)	0.000314 (0.00283)	0.001321 (0.00266)

Annexes

Annexe N° 27 : Repense impulsionnelle de ddpibmaro

Perio d	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMAR O	DPIBTUNI	DUMA
1	-0.022111 (0.23341)	0.038131 (0.23336)	1.475656 (0.16498)	0.000000 (0.00000)	0.000000 (0.00000)
2	0.087014 (0.29458)	-0.164684 (0.27388)	-1.104839 (0.20363)	0.003724 (0.25084)	-0.191539 (0.24317)
3	-0.119136 (0.21294)	0.177188 (0.22018)	0.802080 (0.25195)	0.060808 (0.12601)	0.163092 (0.20264)
4	0.078827 (0.15067)	-0.123995 (0.17158)	-0.584239 (0.26911)	-0.035630 (0.09510)	-0.102040 (0.14297)
5	-0.059393 (0.11295)	0.087913 (0.12208)	0.426643 (0.26041)	0.024313 (0.07046)	0.077063 (0.10512)
6	0.042116 (0.08366)	-0.065273 (0.09564)	-0.311706 (0.23754)	-0.019289 (0.04843)	-0.055970 (0.07861)
7	-0.031210 (0.06350)	0.047164 (0.07235)	0.227533 (0.20826)	0.013143 (0.03751)	0.040851 (0.05996)
8	0.022682 (0.04784)	-0.034683 (0.05618)	-0.166177 (0.17760)	-0.010076 (0.02683)	-0.029928 (0.04584)
9	-0.016576 (0.03632)	0.025231 (0.04335)	0.121331 (0.14837)	0.007158 (0.02029)	0.021781 (0.03529)
10	0.012110 (0.02758)	-0.018454 (0.03359)	-0.088600 (0.12200)	-0.005297 (0.01497)	-0.015941 (0.02724)

Annexe N° 28 : Repense impulsionnelle de dpibtuni

Perio d	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMAR O	DPIBTUNI	DUMA
1	-0.017584 (0.07750)	0.218182 (0.07353)	-0.015347 (0.06935)	0.438470 (0.04902)	0.000000 (0.00000)
2	-0.032578 (0.08555)	0.104106 (0.07694)	0.016340 (0.06166)	0.178066 (0.08633)	0.093060 (0.08112)
3	-0.008663 (0.06664)	0.016131 (0.04354)	-0.001314 (0.02481)	0.046668 (0.07285)	0.035011 (0.04939)
4	-0.007677 (0.03541)	0.002706 (0.02197)	0.004129 (0.01824)	0.010454 (0.03836)	0.012128 (0.02546)
5	-0.003584 (0.01515)	-0.001262 (0.01164)	-0.002794 (0.01253)	0.000336 (0.01990)	0.003250 (0.01078)
6	-0.001871 (0.00592)	-0.000585 (0.00616)	0.001837 (0.00904)	-0.001232 (0.01065)	0.001280 (0.00413)
7	-0.000359 (0.00228)	-0.000926 (0.00306)	-0.001515 (0.00678)	-0.001153 (0.00533)	-0.000190 (0.00204)
8	-0.000304 (0.00103)	-7.97E-05 (0.00152)	0.001007 (0.00488)	-0.000503 (0.00248)	9.46E-05 (0.00135)
9	7.35E-05 (0.00064)	-0.000279 (0.00090)	-0.000781 (0.00363)	-0.000292 (0.00102)	-0.000215 (0.00082)
10	-7.36E-05 (0.00044)	7.51E-05 (0.00059)	0.000552 (0.00265)	-5.90E-05 (0.00044)	5.79E-05 (0.00056)

Annexes

Annexe N°29: Repense impulsionnelle de duma

Perio d	DIMPOALG	DPIBALG	DDPIBMAR O	DPIBTUNI	DUMA
1	0.024529 (0.02476)	-0.006750 (0.02459)	0.001244 (0.02458)	-0.007595 (0.02457)	0.155270 (0.01736)
2	0.013161 (0.02630)	-0.035663 (0.02334)	0.021216 (0.01786)	-0.031128 (0.02682)	-0.006592 (0.02586)
3	-0.003137 (0.01620)	-0.006644 (0.01190)	-0.017066 (0.01414)	-0.007672 (0.01551)	-0.006862 (0.01303)
4	-0.003082 (0.00714)	0.001479 (0.00564)	0.011098 (0.00981)	-0.002331 (0.00780)	0.001794 (0.00618)
5	0.001108 (0.00327)	-0.002483 (0.00362)	-0.008352 (0.00744)	-0.002031 (0.00397)	-0.001935 (0.00303)
6	-0.000760 (0.00198)	0.001003 (0.00227)	0.006016 (0.00572)	-0.000188 (0.00218)	0.000793 (0.00193)
7	0.000652 (0.00134)	-0.000974 (0.00155)	-0.004426 (0.00455)	-0.000415 (0.00110)	-0.000912 (0.00129)
8	-0.000411 (0.00096)	0.000667 (0.00115)	0.003225 (0.00362)	0.000163 (0.00068)	0.000539 (0.00096)
9	0.000336 (0.00071)	-0.000486 (0.00085)	-0.002355 (0.00289)	-0.000138 (0.00043)	-0.000436 (0.00071)
10	-0.000229 (0.00053)	0.000362 (0.00065)	0.001720 (0.00231)	0.000109 (0.00030)	0.000307 (0.00054)

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau N° 1 : Calendrier de libéralisation des produits industriels.....	38
Tableau N° 2 : Calendrier de libéralisation des produits agricoles.....	39
Tableau N° 3 : Calendrier des rythmes de désarmement tarifaire au Maroc.....	42
Tableau N° 4: Choix de nombre de retard (p) de la série impoalg.....	71
Tableau N° 5: Choix de nombre de retard (p) de la série pibalg.....	72
Tableau N° 6: Choix de nombre de retard (p) de la série pibmaro.....	72
Tableau N° 7: Choix de nombre de retard (p) de la série pibtuni.....	73
Tableau N° 8: Choix de nombre de retard (p) de la série uma.....	73
Tableau N° 9: Test de la significative de la tendance	74
Tableau N° 10: Test de la significativité de la constante.....	74
Tableau N° 11 : Application de test de racine unitaire d'ADF.....	75
Tableau N° 12: Choix du nombre de retard (p).....	77
Tableau N° 13 : Test de causalité au sens de Granger.....	78
Tableau N° 14: Test de causalité au sens de Granger.....	79
Tableau N° 15 : Décomposition de la variance dimpoalg.....	82
Tableau N° 16 : Décomposition de la variance de dpibalg.....	83
Tableau N° 17 : Décomposition de la variance de ddpibmaro.....	83
Tableau N° 18 : Décomposition de la variance de dpibtuni.....	84

Liste des figures

Figure N° 1 : les effets d'une union douanière : Création et détournement du commerce...	15
Figure N° 2 : L'évolution des IDE entrant dans les pays du Maghreb en (BDP, USD courant).....	25
Figure N° 3 : Evolution des échanges Maghrébins (en million Dollars).....	30
Figure N° 4 : La structure des échanges intra-maghrébins en 2006 en (%).....	32
Figure N° 5 : Contribution à l'importation totale du Maghreb par pays (2011).....	33
Figure N° 6 : Contribution à l'exportation totale du Maghreb par pays (2011).....	33
Figure N° 7 : Contribution à l'exportation totale de la Tunisie en 2011.....	49
Figure N° 8 : Contribution à l'importation totale de la Tunisie en 2011.....	50
Figure N° 9 : L'évolution des importations de l'Algérie 1969-2011.....	67
Figure N° 10 : L'évolution des produits intérieurs bruts de l'Algérie 1969-2011.....	68
Figure N° 11 : L'évolution du produit intérieur brut du Maroc 1969-2011.....	69
Figure N° 12 : L'évolution du produit intérieur brut de la Tunisie 1969-2011.....	70
Figure N° 13 : Fonction de réponse impulsionnelle dimpoalg.....	79
Figure N° 14 : Fonction de réponse impulsionnelle dpibalg.....	80
Figure N° 15 : Fonction de réponse impulsionnelle ddpibmaro.....	80
Figure N° 16 : Fonction de réponse impulsionnelle dpibtuni.....	81

Table des matières

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Généralités sur l'intégration économique régionale.....	3
1. Présentation des accords commerciaux régionaux.....	3
1.1. Evolution des accords commerciaux régionaux.....	4
1.1.1. Les accords commerciaux sont plus souvent des accords Nord-Sud.....	5
1.1.2. Les accords commerciaux ne sont plus uniquement tarifaires.....	5
1.1.3. Les accords régionaux ne sont plus uniquement « régionaux ».....	6
1.2. Les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral.....	6
1.2.1. Les principes fondamentaux du système commercial multilatéral.....	6
a. Le principe de non-discrimination.....	6
b. Le principe de libéralisation du commerce.....	7
1.3. Les principaux regroupements régionaux.....	8
1.3.1. L'Union européenne :.....	8
1.3.2. L'accord de libre échange de l'Amérique du Nord(ALENA).....	9
1.3.3. Le Mercosur :.....	9
1.3.4. L'association de la nation de l'Asie Sud-est (ANASE).....	10
1.3.5. L'Union du Maghreb Arabe (UMA).....	10
1.4. Les différentes formes de régionalisation.....	10
1.4.1. Régionalisation institutionnelle.....	10
a. L'Accord d'association.....	11
b. L'accord de libre échange ou zone de libre échange (ZLE).....	11
c. L'union douanière.....	11
d. Le marché commun ou communauté économique(CE).....	11
e. L'union économique et monétaire.....	12
1.4.2. La régionalisation spontanée.....	12
1.5. Les différentes approches théoriques de l'intégration régionale.....	12
1.5.1. La conception libérale.....	13
1.5.2. La conception volontariste ancienne ou protectionniste.....	13
1.5.3 La conception de la nouvelle économie industrielle.....	13

Table des matières

1.5.4 La conception géographique	13
2. Analyse théorique de l'impact de l'intégration régionale	14
2.1. Les effets statistique d'une union douanière (modèle de Viner).....	14
2.2. Effets de création et gains de l'échange dans la théorie classique du commerce internationale	16
2.2.1. La théorie des avantages comparatifs.....	16
2.2.2. Le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS)	17
2.2.3. Les facteurs favorables à la zone.....	17
a)Des prix relatifs initiaux très différents avec des structures de production proches sont favorables aux unions.....	18
b) Une forte élasticité de l'offre d'importations favorise l'union	18
2.3. La nouvelle théorie du commerce internationale et les effets dynamique d'une union douanière	18
2.3.1. Les effets d'économie d'échelle	18
2.3.2. Le développement de l'échange intra-branche	19
2.3.3. L'accroissement de l'investissement direct en provenance des pays tiers	19
Chapitre 2 : L'intégration économique Maghrébine	21
1. L'union du Maghreb Arabe.....	21
1.1. La situation économique d'ensemble des pays du Maghreb :une vue d'ensemble.....	22
1.1.1. Un cadre macro-économique relativement assaini.....	22
1.1.2. Croissance économique.....	23
1.1.3. Les IDE dans les pays du Maghreb	25
a) Evolution des IDE vers les pays du Maghreb	25
b) Facteurs limitant l'attractivité des pays du Maghreb pour l'IDE	26
1.2. La création de l'union du Maghreb Arabe et son évolution.....	27
1.3. accords commerciaux et tarifaire Maghrébins	28
1.4. L'échange intra-Maghrébin.....	29
1.4.1. Etat des lieux	29
1.4.2. Structure des échanges maghrébins.....	31
2. Autres coopérations.....	34
2.1. La zone arabe de libre échange	34
2.2. Les accords d'association avec l'Union Européenne	35
2.2.1. Accord d'association avec l'Algérie	36
2.2.2. Accord d'association avec la Tunisie.....	40

Table des matières

2.2.3. Accord d'association avec le Maroc	40
3. une nouvelle donnée régionale : l'union pour la méditerranée	43
Chapitre 3 :l'intégration maghrébine : état des lieux	45
1. présentation des économies maghrébines	45
1.1. Le commerce extérieur des pays du Maghreb.....	45
1.1.1.le commerce extérieur de l'Algérie	45
a) La composition sectorielle des exportations	46
b) La composition sectorielle des importations.....	46
c) La répartition par régions économiques	47
1.1.2. le Commerce extérieur de Maroc	47
a. Les principaux produits échangés.....	48
b. Les principaux partenaires commerciaux.....	48
1.1.3. Le commerce extérieur de la Tunisie	48
a) Les exportations.....	48
b) Les importations.....	49
1.2. L'évolution du produit intérieur brut des pays du Maghreb	50
1.2.1. Le produit intérieur brut de l'Algérie	50
1.2.2.Le produit intérieur brut de Maroc	51
1.2.3.Le produit intérieur brut de la Tunisie	51
2. Les enjeux de l'intégration Maghrébine.....	52
2.1. Les raisons de la faiblesse du commerce intra-régional.....	52
2.1.1. Les raisons d'ordre politique.....	52
2.1.2. Les raisons d'ordre économique.....	53
2.2. Les obstacles à la réalisation de l'intégration maghrébine.....	53
2.2.1. Le défaut de convergence des politiques économiques.....	53
2.2.2. La faiblesse des infrastructures de transport	54
2.2.3. Un Cadre institutionnel incomplet.....	55
2.2.4. Le manque d'information sur le régime préférentiel.....	55
2.3. Le cout du non Maghreb	56
2.4. Défis de l'intégration au Maghreb.....	56
2.4.1. Défi démographique.....	56
2.4.2. Défis écologiques.....	57

Table des matières

2.4.3. Défis énergétiques.....	58
2.4.4. Défis sécuritaires.....	59
Chapitre 4 : impact de l'intégration économique sur le développement des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie: approche empirique	61
1. présentation du modèle VAR	61
1.1. Représentation du modèle VAR.....	61
1.2. Estimation d'un modèle VAR.....	
1.2.1. Détermination du nombre de retards.....	63
1.2.2. La prévision.....	63
1.3. La causalité.....	64
1.3.1. Causalité au sens de Granger.....	64
1.3.2. Analyse des chocs.....	65
1.3.3. Décomposition de la variance.....	66
2. Etude graphique et choix des variables	66
2.1. Le choix des variables.....	66
2.2. Analyse graphique des variables.....	67
2.2.1. Les importations de l'Algérie.....	67
2.2.2. Le produit intérieur brut de l'Algérie.....	68
2.2.3. Le produit intérieur brut du Maroc.....	69
2.2.4. Le produit intérieur brut de la Tunisie	70
2.3. Méthode d'estimation.....	70
3. Analyse statistique.....	71
3.1. La détermination de nombre de retard.....	71
3.2. Application du test de Dickey-Fuller augmenté.....	73
3.3. Modèle statistique des importations de l'Algérie.....	75
3.4. La modélisation VAR.....	76
3.4.1. Choix du nombre de retard	77
3.4.2. Estimation de modèle VAR(1).....	77

Table des matières

3.4.3. Analyse de la causalité au sens de Granger.....	78
3.4.4. Analyse des chocs.....	79
3.4.5. Décomposition de la variance.....	81
Conclusion générale	86
Bibliographie.....	88
Annexe.....	91
Liste des Tableaux.	
Liste des Figures	
Table des matières	
Résumé	

Résumé

Dans cette étude, nous nous sommes intéressés à la question de l'intégration économique au Maghreb à travers l'étude des échanges commerciaux des trois pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie). Les résultats montrent que le Maghreb souffre d'un déficit considérable en matière de commerce intra-maghrébin ce qui dénote un faible niveau d'intégration économique comparativement aux autres groupements régionaux, nous avons aussi soulevé un faible niveau de complémentarité des économies maghrébines qui influe considérablement sur les efforts d'intégration économique ,et une analyse approfondie des échanges commerciaux dans le Maghreb fait ressortir que la Tunisie est relativement la mieux intégrée à l'espace économique maghrébin.

La méthodologie adoptée pour étudier l'impact de l'intégration maghrébine sur le développement des échanges des pays membres de l'union (Algérie, Maroc, Tunisie) est une approche à six étapes. La première étape est consacrée à l'examen visuel (graphique) de nos différentes données. La deuxième étape consiste à vérifier les propriétés des séries chronologiques (stationnarité et ordre d'intégration) des importations de l'Algérie, le PIB de l'Algérie, le PIB de Maroc, le PIB de la Tunisie et l'UMA à l'aide des tests de racine unitaire de Dickey-Fuller. La troisième étape vise à déterminer le nombre de retard et l'estimation du modèle VAR. la quatrième étape consiste à l'analyse de la causalité au sens de Granger. La cinquième étape présente la repense impulsionnelle, et la sixième étape c'est la décomposition de la variance de l'erreur de prévision.

Mots clés : Intégration économique, Echanges commerciaux, Causalité, Réponse impulsionnelle, PIB, UMA.

Résumé

Dans cette étude, nous nous sommes intéressés à la question de l'intégration économique au Maghreb à travers l'étude des échanges commerciaux des trois pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie). Les résultats montrent que le Maghreb souffre d'un déficit considérable en matière de commerce intra-maghrébin ce qui dénote un faible niveau d'intégration économique comparativement aux autres groupements régionaux, nous avons aussi soulevé un faible niveau de complémentarité des économies maghrébines qui influe considérablement sur les efforts d'intégration économique ,et une analyse approfondie des échanges commerciaux dans le Maghreb fait ressortir que la Tunisie est relativement la mieux intégrée à l'espace économique maghrébin.

La méthodologie adoptée pour étudier l'impact de l'intégration maghrébine sur le développement des échanges des pays membres de l'union (Algérie, Maroc, Tunisie) est une approche à six étapes. La première étape est consacrée à l'examen visuel (graphique) de nos différentes données. La deuxième étape consiste à vérifier les propriétés des séries chronologiques (stationnarité et ordre d'intégration) des importations de l'Algérie, le PIB de l'Algérie, le PIB de Maroc, le PIB de la Tunisie et l'UMA à l'aide des testes de racine unitaire de Dickey-Fuller. La troisième étape vise à déterminer le nombre de retard et l'estimation du modèle VAR. la quatrième étape consiste à l'analyse de la causalité au sens de Granger. La cinquième étape présente la repense impulsionnelle, et la sixième étape c'est la décomposition de la variance de l'erreur de prévision.

Mots clés : Intégration économique, Echanges commerciaux, Causalité, Réponse impulsionnelle, PIB, UMA.